

CAhiers de la
MÉTROPOLE
BORDELAISE

#26 | DÉCEMBRE 2024



**Des vivants
et des morts**

**Des vivants
et des morts**



édito

CaMBo lève le voile sur un sujet souvent écarté des conversations, tenu éloigné des regards, mais qui semble intéresser de plus en plus les urbanistes : comment vivre avec « nos » morts ? Le sujet nous parle en effet de la ville ; il est question de place et de plan, de sol et d'espace, de cohabitation et de pratiques, de paysage et d'environnement, de représentations et de mémoire... Ce dossier de *CaMBo* aborde ainsi largement les notions de proximité et de distance mais reste toutefois discret sur celle du temps : quand la mort, cette inconnue certaine, va-t-elle nous attraper ? D'aucuns s'en remettent à Dieu, d'autres se tournent vers la statistique.

Le « bon chiffre », celui qui permet de se situer, de s'évaluer et parfois aussi de se rassurer, fait toujours foi, même dans le domaine de la mort. L'espérance de vie – qui offre une perspective plutôt positive du sujet – des femmes est supérieure à celle des hommes mais, globalement, stagne dans les pays riches. L'analyse statistique nous enseigne que la mort, aussi, connaît des saisons : en France, on meurt plus en janvier, c'est le fait des personnes âgées. Pour les moins de 30 ans, le mois le plus fatal est juillet, en particulier pour les moins de 18 ans. Elle indique même les jours les plus probables de notre mort. Une étude récente de l'Insee dévoile que c'est le jour de son anniversaire que chaque personne a le plus de « chances » de décéder ! Le risque de mourir ce jour particulier augmente en moyenne de 6 % pour l'ensemble de la population ; il est même accru de 24 % pour les hommes de 18 à 40 ans. Comportements à risques, excès, émotion, sentiment de solitude... les explications sont diverses.

L'IA et sa toute-puissance peuvent-elles désormais nous venir en aide ? En combinant de multiples facteurs, comme le genre, la profession, l'hérédité, le lieu de résidence... des modèles d'intelligence artificielle s'exercent à prédire le moment de notre mort. Tout est question de probabilité, certes, mais l'algorithme, oracle du XXI^e siècle, peut-il résoudre l'énigme de l'existence ?

Prendre ces chiffres au pied de la lettre et de façon personnelle est vain : évitons de confondre statistique et numérologie ! En revanche, l'analyse de ces données pourrait permettre d'anticiper l'action publique : adapter sur l'année les effectifs des hôpitaux, aménager de nouveaux cimetières, imaginer des lieux refuges en cas de canicule, flécher des moyens sur la prévention du suicide ou l'aide aux personnes âgées... et combattre les inégalités des chances qui se jouent dans les parcours de vie comme face à la mort. Aujourd'hui, en France, plus de 9 ans d'espérance de vie séparent un homme en situation de précarité d'un autre qui vit avec 2 000 euros par mois. Ce diagnostic, connu mais néanmoins saisissant, devrait pousser chacun dans l'action, probablement le meilleur moyen de tenir à distance l'angoisse d'une mort promise.

Françoise Le Lay

Publication semestrielle de l'a-urba
Hangar G2 - Bassin à flot n° 1
Quai Armand-Lalande - BP 71
33041 Bordeaux Cedex
www.aurba.org

une revue créée par Jean-Marc Offner

Directeur de la publication
Simon du Moulin de Labarthète

Directrice de la rédaction
Françoise Le Lay

Rédacteur en chef adjoint
Gilles Pinson

Équipe éditoriale
Élodie Maury, responsable d'édition
Sandra Rinjonneau, assistante de rédaction

Comité de rédaction
François Cougoule, Valérie Diaz,
Nathanaël Fournier, Patrice Godier,
Françoise Le Lay, Thierry Oblet,
Gilles Pinson, Guillaume Pouyanne,
Sandrine Vaucelle

Coordination graphique
Olivier Chaput

Conception maquette
Catherine Cassou-Mounat,
Olivier Chaput, Véronique Schiltz

Iconographie
Hélène Dumora,
sauf mention contraire

Impression
Imprimerie Laplante (Mérignac)

Dépôt légal : janvier 2025
ISBN : 978-2-9591741-2-4
ISSN : 2260-9075





© Carole Lemee.



DÉBATS

GRAND ENTRETIEN

Sylvain Grisot

4

Pour adapter les villes au changement climatique,
l'action doit se faire plus rapide et massive
| Gilles Pinson

CONTROVERSE

L'exode urbain, mythe ou réalité ?

8

| Bastien Bezzon | Guillaume Pouyanne

IMPERTINENCE

Les jeux sont faits

11

| Thierry Oblet

BRUITS DE LA VILLE

ÉPHÉMÈRE

Photographie | Hélène Dumora

13

ESPACES PUBLICS

Mettez de la couleur dans nos vi(II)es !

14

| Emmanuelle Goïty | Sophie Haddak-Bayce

VOISINAGE

De la ville parapluie à la ville éponge

17

| Francois Cougoule

DOSSIER Des vivants et des morts

coordonné par XAVIER LACARCE | STELLA MANNING

Où sont nos morts ? Xavier Lacarce	27	Relocaliser les abattoirs en milieu urbain Vers un circuit de production alimentaire durable Thomas Bellocq	51
Réconcilier les morts et les vivants Entretien avec Damien Le Guay Françoise Le Lay	32	Le double effacement des exécutions capitales Emmanuel Taïeb	55
Cimetières et métropoles Frédéric Bertrand	36	Fête et pratiques festives funéraires Une trame urbaine Emmanuelle Lallement	57
Le cimetière, un espace à vivre ? Louise Pichon-Collet	39	Se souvenir : les monuments aux morts Marion Philip	61
Vivre au Père-Lachaise Entretien avec Benoît Gallot Xavier Lacarce Stella Manning	42	Dé-silenciages mémorielles et patrimoniales à l'œuvre Carole Lemee	63
Mourir isolé, partir accompagné Stella Manning	47	Oradour-sur-Glane, le passé présent Élisabeth Essaïan	67
Mort et résurrection de la ville dans le roman policier Jean-Noël Blanc	48		

ACTEURS

IDENTITÉS MÉTROPOLITAINES

Photographie Hélène Dumora	19
-------------------------------------	----

MÉMOIRE

1992, la mémoire au tribunal Patrice Godier	20
---	----

TRANCHE DE VIE

Être utile Élodie Maury	23
-------------------------------------	----

FABRIQUE URBAINE

Les multiples vies du site de la Caisse des dépôts et consignations Claire Philippe	25
---	----

DÉCRYPTAGES

RECHERCHE

Forum urbain 2.0 Sandrine Vaucelle	70
--	----

MÉTHODE

Bien-vivre et territoire Quel sur-mesure ? Cécile Ezvan Éléonore Lavoine Fiona Ottaviani	74
---	----

CHIFFRAGE

112 000 Caroline de Vellis	76
--	----

ACTUALITÉ DU DROIT

La surélévation : le droit à la hauteur ? Michaël David	77
---	----

KIOSQUE	78
----------------	----

Sylvain Grisot

Pour adapter les villes au changement climatique, l'action doit se faire plus rapide et massive

GILLES PINSON

Sylvain Grisot, qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Que faites-vous et à quoi aspirez-vous ?

Je suis consultant en urbanisme. J'interviens auprès d'acteurs publics et privés pour identifier avec eux les transformations de leurs pratiques à même d'engager les transitions. Mais une bonne partie de mon travail consiste aussi à faire du plaidoyer, à intervenir dans le débat public à travers un blog, des prises de parole, l'enseignement mais aussi par une démarche de lobbying. Tout cela est nourri par un travail de fond, que je n'ose pas appeler de recherche (même si je prépare actuellement une thèse sur le ZAN). J'appelle plutôt cela des explorations. Un collègue du CNRS me disait que ce que je fais ce n'est pas tant de la recherche-action, c'est de l'action-recherche. J'aime bien cette expression.

Ce à quoi j'aspire ? Changer le monde ! Plus sérieusement, une bonne partie de mon temps est consacré à essayer, modestement mais ambitieusement, de changer les pratiques de la fabrique de la ville. Je suis persuadé que la transformation de la ville et des manières de la construire et de la gérer est un levier de transition globale extrêmement puissant.

Votre dernier ouvrage s'intitule *Redirection urbaine* ? C'est quoi la redirection urbaine et pourquoi avoir préféré ce terme à celui de transition ?

Je me mets dans les pas d'Alexandre Monnin¹, un philosophe qui a théorisé la notion de redirection et en a exploré les déclinaisons opérationnelles. C'est une manière de sortir du champ sémantique de la transition, un

« Tout chantier de transformation de l'espace public devrait être une vraie révolution »

terme galvaudé et utilisé pour faire du *greenwashing*, même si ce n'est pas le cas dans tous les pays. Au Québec par exemple, le terme de transition est associé à une vraie logique de changement de modèle. En France, on s'en tient à une conception molle. On se contente de changer le carburant qu'on met dans la bagnole, mais sans changer de véhicule et encore moins le mode de vie qui va avec. Il s'agit donc de s'écarter de cette approche conservatrice de la transition. De s'écarter aussi de formes d'abandon que l'on retrouve soit chez les climatosceptiques soit chez les prophètes de l'effondrement. C'est un étroit sentier intermédiaire qui est un sentier de l'action.

1 | Philosophe spécialisé dans les enjeux de la transition écologique et numérique. Il propose une réflexion critique sur notre dépendance aux technologies et l'importance de bâtir des alternatives sobres et résilientes. Il milite pour une écologie intégrale, mêlant philosophie, design et action locale, afin de préparer des futurs compatibles avec les limites planétaires.

Ensuite, ce qui m'intéresse ce sont les acteurs qui font la ville, la redirection à travers la transformation des modes de faire et des organisations qui construisent et gèrent la ville. Le sous-titre du livre est presque aussi important que le titre : « Sur les chantiers de l'adaptation de nos territoires ». La redirection, ça s'organise au travers de prises de parole, de médiation, mais ça se fait aussi avec le tractopelle à travers une action sur la matérialité de la ville ! Ce bouquin, je l'ai écrit comme un « retour de terrain », au terme de cinq années

d'exploration. J'y trace moins un cadre théorique qu'une série de lignes d'action possibles.

Vous pouvez donner des exemples de ces chantiers ?

J'en esquisse six dans le bouquin. Je les ai distingués pour en faciliter la présentation mais il faut les articuler si on veut adapter nos villes. Prenons le premier chantier, celui de la « canopée », car il est très emblématique des changements que les villes ont commencé à impulser, mais sans que la réponse soit encore à la hauteur des enjeux. Toute la question est là : comment passer à l'échelle ? C'est-à-dire, certes accélérer, mais plus généralement, changer nos postures, nos pratiques, nos métiers et nos organisations.

Le chantier de la canopée est extrêmement simple. Il consiste à



D. R.

Sylvain Grisot est consultant en urbanisme, spécialisé dans la transition écologique des territoires et des villes. Fondateur de dixit.net, un cabinet d'expertise en urbanisme, il s'est fait connaître au travers de formations, de conférences, d'un blog, d'une newsletter et de trois livres qui posent les linéaments de ce que pourrait être une pratique de l'urbanisme capable de faire face à l'urgence climatique : *Manifeste pour un urbanisme circulaire* (2021), *Réparons la ville* (2022, avec Christine Leconte) et, tout récemment, *Redirection urbaine* (2024). Dans ce dernier ouvrage, il présente les 6 chantiers qui permettraient d'adapter les territoires aux défis climatiques.



désimperméabiliser les sols afin de les réactiver, de planter des arbres, etc. Cela permet de lutter contre les îlots de chaleur, de prévenir les inondations et puis aussi de rendre beaucoup plus vivables et agréables nos espaces urbanisés, notamment les plus minéralisés. Ce chantier est engagé un peu partout en France, mais seulement par petites touches. Cela ne nous permettra absolument pas d'être au rendez-vous des objectifs de limitation du réchauffement fixé pour 2050. Il faudrait agir de manière plus rapide et massive. Tout chantier de transformation de l'espace public devrait être une vraie révolution : supprimer les places de stationnement, limiter la circulation automobile, dégager de la place pour les modes doux et le végétal. Il faudrait planter suffisamment d'arbres pour qu'en couper un ne soit plus un scandale. Couper un arbre, cela devrait être un acte de gestion urbaine normale. Il faudrait penser la trame végétale comme une infrastructure urbaine majeure, au même titre que le réseau de voirie ou de tramway. Et lui donner une vraie importance stratégique avec

des moyens financiers et fonciers à la hauteur, ce qui implique de sacrifier ou de limiter d'autres usages et une organisation dédiée avec des centaines de personnes, une variété de professions mobilisées. Quand Haussmann remodèle Paris, il le fait à partir d'un réseau d'infrastructures, la voirie, le métro. C'est massif. C'est ce qu'il faut faire aujourd'hui. Et techniquement, on sait le faire ! On sait réactiver des sols étouffés par l'imperméabilisation, choisir les essences en anticipant le changement climatique. Mais le caractère massif, ce que l'on appelle le « passage à l'échelle », n'est absolument pas là, dans aucun territoire ! Tout le monde fait un peu de végétalisation, réintroduit le vélo, mais ce sont toujours des variables d'ajustement qui restent marginales. On ne fait que « greenwasher », alors qu'il faudrait que ça devienne le « mainstream » de l'action publique. On continue à penser qu'en matière de mobilité et d'espace public, il faut penser en priorité la circulation automobile.

Est-ce la volonté politique qui fait défaut ?

Parfois oui mais on a aussi des acteurs volontaristes qui veulent faire bien, mais qui n'y arrivent pas. C'est plutôt au niveau des organisations que le bât blesse. Si on massifie la présence du végétal dans la ville, les collectivités locales sont incapables de le gérer. De la même manière qu'on a une direction de la voirie, des délégations de services publics, des régies et des autorités organisatrices sur les transports, il faudrait qu'il y ait des régies du végétal ou des directions du végétal puissantes dans les organigrammes des métropoles, qui pourraient avoir l'ascendant sur les autres directions. Des directions avec à leur tête des élus légitimes, avec un vrai poids politique, avec des financements conséquents, une capacité à mobiliser le foncier ! Le problème se situe aussi du côté des relations entre collectivités et citoyens. Il n'y a pas très longtemps, les citoyens qui voulaient planter quelque chose sur le trottoir devant chez eux devaient demander une autorisation alors que la végétalisation massive et l'entretien ne pourront se faire qu'au

travers de formes de réappropriation de l'espace public par les collectifs, par les citoyens. Bref, pour accélérer, il faut un changement de culture !

De quelle manière la redirection réinterroge-t-elle les opérateurs privés qui font aussi la ville ? Comment convertit-on à la redirection un promoteur, par exemple, qui ne veut faire que du neuf et qui est rétif à la réhabilitation ?

Je passe beaucoup de temps à ça, à rentrer dans des organisations et à réinterroger les pratiques et l'idée que se font les organisations de leur propre intérêt. Il y a toujours une première phase d'acclimatation, pendant laquelle on amène les acteurs à acter qu'on est au bout du modèle, que les crises que nous vivons – climatique, immobilière, etc. –, ne sont pas uniquement des phases passagères. C'est pour ça que je fais des bouquins, pour rentrer dans ces organisations ! J'essaie de faire comprendre qu'on est face à des choses qui remettent en cause y compris leur existence. C'est le premier pas. C'est pour ça que j'appelle la période que nous traversons et qui nous amènera jusqu'à 2050 les « 30 Turbulentes ».

Ensuite, on travaille sur ce à quoi il faut renoncer et ce à quoi on ne veut pas renoncer. Typiquement, vous parliez du promoteur qui ne fait que du neuf. Ce n'est pas qu'il ne pourra plus faire de neuf, on en aura besoin quoi qu'il en soit, mais on sait qu'il faut en faire moins. Et de toute façon, on a un chantier absolument massif sur la transformation de l'existant. On peut donc amener les promoteurs à considérer que donner une seconde vie à des bâtiments déjà là, c'est un champ d'opportunités, c'est un marché !

Après, la question c'est comment on met ça en œuvre ? Et ce n'est pas simple, car ce qui se joue ce sont des changements de métiers, de processus de projet, ce sont d'autres compétences à mobiliser, des modes de financement extrêmement différents. Mais tout cela, ça se travaille avec les acteurs, au sein des organisations.

Et comment fait-on avec les acteurs les plus rétifs à la transformation ?

Comme ceux par exemple pour lesquels la ville n'est faite que de placements financiers (bureaux, logements, etc.) qu'il faut avant tout rendre rentables ?

Il est clair que la financiarisation de la ville fait partie du problème. Elle n'est pas uniquement le fait des fonds d'investissement et des gestionnaires d'actifs, elle se déploie aussi au travers des dispositifs de défiscalisation qui ont été conçus pour favoriser l'investissement locatif des petits épargnants. Ça génère des bâtiments pensés sous l'angle d'une double optimisation. Une première en termes de temps. La défiscalisation, c'est sur 9 ans. Cela conduit les acteurs, qu'ils soient promoteurs, constructeurs, propriétaires ou même élus, à ne guère se soucier

du devenir des constructions au-delà de cet horizon. Au bout de 9 ans, le promoteur aura vendu, le constructeur ne sera plus tenu par la garantie décennale, le propriétaire aura rentabilisé son investissement et aura revendu et l'élu ne sera peut-être plus là. Donc au lieu d'avoir une chaudière collective qui va durer 30 ans, on privilégie des solutions de chauffage individuel à bas coût. On réduit les investissements et on reporte les coûts sur le locataire. Surtout, on produit des logements qui ne sont pas faits pour durer.

La deuxième optimisation porte sur l'espace. On vient chasser le moindre mètre carré qui ne peut pas être valorisé sous forme de loyer perçu : la cour, les couloirs, les communs, les entrées, etc. Tous ces espaces dont on a réalisé au moment du covid qu'ils étaient essentiels. Bref, le système pousse à produire des bâtiments jetables qui ont peu de qualité d'usage. Cependant, il y a aussi des acteurs financiers dont le cœur de métier est de concevoir des placements immobiliers à long terme, qui sont extrêmement exigeants sur la pérennité de ce qui est produit, qui vont prescrire au promoteur de faire des rez-de-chaussée pour accueillir du coworking, parce qu'ils font le pari que le télétravail va se développer, mais plus forcément chez soi mais à côté de chez soi, dans un espace accueillant. Donc ils obligent le promoteur à mettre 100 m² mutualisés au rez-de-chaussée, alors que le promoteur a plutôt l'habitude de courir après ces m²-là, qui sont pour lui un coût et pas une recette. Il existe par exemple des foncières, publiques ou privées, qui ont vocation à être propriétaires sur du temps long. Il y a des dirigeants qui sont propriétaires de leurs entreprises et qui ne regardent pas que le résultat de l'année ou la rémunération des actionnaires mais

POUR ALLER PLUS LOIN

La « financiarisation » désigne le processus par lequel les biens immobiliers deviennent des actifs financiers, échangés et valorisés sur les marchés. Elle transforme les bureaux, les logements ou les équipements urbains en des outils de spéculation et d'investissement, souvent au détriment de leur fonction première : loger, offrir un espace de travail, etc.

s'intéressent à la pérennité de l'entreprise et qui veulent lui faire prendre un virage. La situation est complexe. Il existe des acteurs publics qui sont calés sur du temps court et qui ne sont pas dans la redirection ; et on a des acteurs privés qui font ce qu'on aimerait arriver à faire faire à des acteurs publics. Si on veut vraiment faire bouger les choses, il faut rentrer chez les gens et comprendre vraiment ce qui fonctionne.

On a beaucoup parlé des acteurs qui produisent et gèrent la ville, qu'en est-il des habitants, des usagers ? Comment peut-on les embarquer dans la redirection ?

Ce matin même, j'étais à une réunion avec des élus de trois territoires différents avec lesquels on discutait de processus de concertation sur des sujets délicats de densification, de place de la voiture. Les trois étaient étonnés de voir à quel point les citoyens sont très avancés sur ces questions. On entend souvent dire que les gens ne sont pas prêts, que les freins à la redirection viennent des habitants. En fait, ça demande à être vérifié !

Idem au sein des organisations. Les dirigeants, les services RH qui m'invitent à intervenir sur ces sujets me demandent souvent d'y aller doucement. Ce que je ne fais jamais. Mon propos est toujours le même. Et en fait, les gens dans la salle disent « Ah ! Enfin, on en parle ! »

Il ne faut pas avoir peur de repolitiser ces questions, de faire de la densification, de la place de la voiture, de la végétalisation des sujets de débat démocratique local ; ne pas craindre que s'exposent les visions divergentes. Quand on pose les termes du débat et qu'on ouvre le champ des possibles, ça

favorise l'appropriation par les habitants. Le problème c'est que les élus et les techniciens ont tendance à avoir peur de ce que pensent les citoyens. Il s'agit donc moins d'une question de faire adhérer que de modalités du dialogue politique local.

Vous travaillez à une thèse sur le ZAN. Où en êtes-vous de vos réflexions ?

On pourrait presque dire que le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui est le résultat d'un accident industriel. Personne n'en est véritablement satisfait. Il n'est pas à la hauteur du travail qu'il y a eu en amont du débat parlementaire. On a un truc un peu « mal foutu », qui est aussi « con » qu'un radar automatique si vous me permettez l'expression. On ne peut pas discuter avec un radar automatique. C'est la même chose avec le ZAN. Il a fallu lever le pied dans la mise en œuvre du dispositif car, dans beaucoup de territoires, ça a été un choc.

En même temps, ça a provoqué une prise de conscience. Ce texte mal ficelé

« Le ZAN a amené énormément d'acteurs sur le terrain à réaliser qu'il y avait un truc qui n'allait pas dans la façon de faire nos villes »

a amené énormément d'acteurs sur le terrain à réaliser qu'il y avait un truc qui n'allait pas dans la façon de faire nos villes, et notamment la tendance à s'appuyer uniquement sur l'étalement urbain. Pas mal de communes ont été conduites à refaire leur plan local d'urbanisme. Dans ces communes périurbaines, on regardait toujours en premier les champs en périphérie pour construire de nouveaux logements, sans jamais regarder l'intérieur des

bourgs. Là, ils ont retourné le regard sur leur territoire et ils se sont aperçus qu'il y avait beaucoup plus de potentiel pour ce qu'on appelle « faire la ville sur la ville ».

La prise de conscience a aussi secoué le monde de l'urbanisme et de l'aménagement autour de la question des sols. On ne pouvait plus se permettre de réfléchir uniquement en termes de « foncier ». Pour les professionnels de la ville qui se préoccupaient avant tout d'éviter de consommer du sol agricole dans la périphérie, il y a un nouveau sujet qui s'est imposé : la question de la perméabilité, des fonctions écosystémiques des sols. La limitation de l'étalement urbain ne doit pas se traduire par l'imperméabilisation des sols dans les centres denses. Il faut aussi préserver les cœurs d'îlots, les espaces verts. En fait, le ZAN met sur la table deux sujets différents sans vraiment les articuler entre eux.

Ce serait dommage qu'au prétexte de ses ratés et de ses vices de conceptions, le ZAN soit abandonné. Or, c'est ce qui semble préfigurer avec la proposition de loi en discussion actuellement au Sénat. Sous couvert de vouloir faciliter la vie des élus locaux, on est en train d'enterrer le ZAN. L'urgent, c'est plutôt de faciliter sa mise en œuvre en travail-

lant sur les dispositifs opérationnels, la fiscalité, le financement, l'ingénierie et la formation des opérateurs. Car, aujourd'hui, les élus locaux ont fait le job. Ils sont en train de trouver des consensus locaux pour changer de braquet en matière d'urbanisme. Il faudrait donc travailler à pérenniser ce qui marche, à rendre possible la mise en œuvre du ZAN. —

L'exode urbain, mythe ou réalité ?

BASTIEN BEZZON | GUILLAUME POUYANNE

« L'exode urbain est un mythe ». C'est la conclusion qu'a tirée le CGET après la période covid. De nombreux observateurs avaient pourtant vu le covid comme un facteur bouleversant les dynamiques territoriales, au détriment des métropoles et à l'avantage de territoires habituellement délaissés, comme les petites villes ou les campagnes.

La pandémie avait réactivé ce fond d'urbaphobie qui habite la conscience collective française : la concentration de la population urbaine accélérerait la contagion, les transports collectifs mettaient nos virus en commun, et le confinement révélait l'extrême fragilité des villes, notamment dans le domaine de l'approvisionnement alimentaire. Avec ses habitants confinés et ses rues vides, la ville devenait inutile, contre nature, presque monstrueuse. Le confinement fut l'occasion, pour beaucoup, de fuir la ville et ses miasmes et de redécouvrir les charmes de la campagne.

Du moins, ceux qui en avaient les moyens. Lorsque Leïla Slimani, retirée dans sa maison de campagne, publie un « journal du confinement » dans *Le Monde*, elle est vilipendée : « indécent », « violemment classiste », ce texte qui décrit un peu naïvement son quotidien oisif et confortable, environné par une nature bienveillante – « Sur le mur d'en face, le camélia a fleuri » – oublie ceux qui meurent, ceux qui risquent

leur vie, ceux qui continuent à travailler et qu'on applaudit le soir à 20 h.

Cet exode urbain fut une réalité, au moins dans les premiers temps : en se basant sur la géolocalisation des téléphones, on estime que plus d'un million de Franciliens (10 % de la population !) aurait quitté la région pendant le premier confinement. Une question n'allait pas tarder à se poser : ce mouvement de population allait-il perdurer ? Si oui, cela signifiait une reconfiguration assez radicale des territoires : une fuite des grandes villes vers des espaces moins denses et souvent délaissés, tels que les villes petites et moyennes, voire les campagnes. Les spécialistes se suivent alors sur les plateaux. Derrière le masque, les mots : les Français réinterrogent le sens de la vie et du travail ; ils rejettent la ville, son exigüité, son stress, ses dangers. On a envie d'y croire. Le covid est en passe de devenir le plus grand aménageur du territoire de l'histoire...

On dispose maintenant du recul nécessaire pour évaluer ce type d'assertions : l'exode urbain s'est-il prolongé au-delà des confinements ? Les habitants ont-ils fui la grande ville, ou seulement le confinement ? Y a-t-il eu, dans la conscience collective, une modification du rapport à l'urbain ? Plusieurs études apportent aujourd'hui des réponses à cette question sur une base objective.

Examinons d'abord les arguments : nous l'avons déjà évoqué, la pandémie a fait prendre conscience de la dangerosité sanitaire du milieu urbain, favorable à la propagation des maladies, ainsi que de la vulnérabilité de la vie en ville. Elle a également modifié nos pratiques professionnelles, avec le développement du télétravail qui a eu un double effet : d'abord, le relâchement de la contrainte de proximité au lieu d'emploi, ensuite le besoin de davantage d'espace habitable pour installer un poste de travail au domicile même. Les deux effets se conjuguent pour diminuer l'attractivité du milieu urbain dense.

Ensuite, regardons les chiffres : quelle est la réalité de l'exode urbain ? On peut dégager aujourd'hui quelques enseignements grâce à certains travaux. Le premier est « l'effet moisson » (Milet et al., 2022) : la pandémie aurait accéléré la concrétisation de projets de déménagement déjà en gestation. La presse n'est pas avare de ce genre de trajectoires atypiques, qu'il s'agisse de combiner carrière et cadre de vie rural ou de changer radicalement de vie : ainsi de cette télétravailleuse qui quitte Paris pour un petit village normand (*Le Monde*, 25/10/2020), ou de cet employé du CNRS devenu maraîcher en Aveyron (*France 3*, 14/09/2020). Certains retraités, particulièrement vulnérables au covid, ont sans doute pu « sauter le pas » et quitter la ville prématurément pour une résidence plus isolée. Néanmoins, en l'absence

d'une enquête de grande ampleur, difficile de quantifier cet effet, c'est-à-dire de savoir si les déménagements étaient déjà prévus et ont été accélérés par la pandémie, ou si le projet est né de la pandémie elle-même.

Au-delà de ces cas particuliers qui offrent peut-être un miroir grossissant sur l'exode urbain, plusieurs études permettent de mieux saisir les dynamiques de migration résidentielle internes au territoire. Elles s'appuient sur des données originales, comme les variations des prix immobiliers (sensés contenir une bonne information sur l'attractivité des différents types d'espace), l'évolution des inscriptions scolaires, ou encore la réexpédition du courrier par La Poste. Plusieurs points se dégagent de ces travaux.

D'abord, la pandémie a accru la probabilité de changer de ville, d'autant plus que les confinements se succédaient. Le changement se fait plus souvent vers une ville de taille inférieure. Et lorsqu'ils déménagent vers une ville de taille équivalente, les individus ont tendance à choisir une localisation plus excentrée que la précédente. Quant aux habitants des municipalités rurales, leur probabilité de déménager n'a quasiment pas été affectée par la pandémie. Il y aurait donc bien un phénomène de fuite de la grande ville dense, les individus descendant le long du « gradient d'urbanité ». Impossible sans investigation supplémentaire de savoir si cet « effet covid » est dû à la



peur de la pandémie elle-même ou à ses conséquences, comme le développement du télétravail par exemple.

Cependant, la « mise au vert » reste timide. Pas d'exode massif ici : la structure des flux migratoires entre les différents types d'espace reste assez stable, et ce que l'on observe est plutôt de l'ordre du frémissement, jamais supérieur au point de pourcentage. Les dynamiques démographiques post-pandémie n'ont donc pas modifié les équilibres territoriaux préexistants : les métropoles restent attractives, notamment leur couronne, dans une logique déjà ancienne de périurbanisation ; les littoraux restent attractifs ; l'espace rural enregistre un rebond, mais cette « renaissance rurale » concerne les territoires déjà attractifs avant la pandémie – souvent les plus proches d'une grande ville, dans une possible « méga-périurbanisation » facilitée par le télétravail.

On pencherait donc plutôt vers une continuité qu'une rupture des équilibres territoriaux. Le covid aurait conservé les dynamiques antérieures, au prix d'une légère modification interne des flux de mobilité résidentielle, orientée vers la quête d'une moindre densité. Cela ne doit pas nous étonner. Si la pandémie a sans doute constitué une sorte de traumatisme, de prise de conscience brutale pour beaucoup d'entre nous, le principe de réalité continue à s'imposer : ce qui fait l'attractivité des métropoles et

des territoires est avant tout le dynamisme de l'emploi et la dotation en équipements. Cela pourrait expliquer que dynamisme économique et dynamisme démographique continuent à fonctionner main dans la main : selon une étude très récente du cabinet Arthur Lloyd (2024), la métropole parisienne semble même récupérer le choc du covid, en créant plus d'emplois que le reste du pays. La structure spatiale a une forte inertie : les facteurs fondamentaux d'attractivité des espaces ne se sont pas évanouis suite aux confinements.

C'est plutôt notre perception de ces facteurs d'attractivité qui a changé. Beaucoup estiment que les mentalités auraient évolué suite à la pandémie. Une certaine désaffectation vis-à-vis du modèle traditionnel d'emploi ; une quête de sens professionnel qui touche même les étudiants des grandes écoles ; une recherche du bien-être qui commence à primer sur le confort économique, et qui se voit jusque dans les politiques urbaines, avec ce grand virage post-pandémie d'une action publique qui abandonne son mantra de l'attractivité et de la compétitivité... Les signaux faibles envoyés par la pandémie ne doivent pas être négligés : ils pourraient bien être à l'origine de l'invention des territoires de demain. —

POUR ALLER PLUS LOIN

- H. Milet (dir), *Exode urbain. Un mythe, des réalités*, Rapport de recherche POPSU Territoires, 2022, 52 p.
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/DP_EXODEURBAIN.pdf
- C. Bouvart, O. Bouba-Olga, *Exode urbain : une mise au vert timide*, Note d'Analyse France Stratégie, 2023, n° 122, 8 p.
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/exode-urbain-une-mise-vert-timide>
- M.-L. Breuille, J. Le Gallo, A. Verlhac, « Migrations résidentielles et crise de la covid-19 : vers un exode urbain en France ? », *Économie et Statistiques*, 2022, 536-37, p. 59-76.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6667293?sommaire=6667356>

Les jeux sont faits

THIERRY OBLET

Bordeaux était-elle prête à recevoir les Jeux olympiques ? La question n'était pas si étrange pour qui se remémorait qu'il était de tradition pour l'État français, dans les heures les plus catastrophiques de son histoire, de venir s'y replier. 1870, 1914 et 1940 avaient déjà fait de Bordeaux une capitale provisoire de la France. Les Jeux olympiques de Paris étant avant tout une affaire d'État, quand leur organisation apparut aussi problématique que mettre Paris en bouteille, il aurait été naturel que Bordeaux serve de refuge à ceux-ci.

Comment ? En commençant par une réduction numérique des Jeux bien dans l'ère du temps. Le plaidoyer le plus consensuel en faveur des Jeux tient à ce qu'ils satisfont notre âme d'enfant et sa fascination pour le merveilleux. Cette âme préfère les images au réel. Accélérer le passage des jeux traditionnels aux e-jeux, ne serait-ce pas l'aboutissement de cette tendance à tout réduire et tout numériser ? Celle-ci paraît gagner bien des sports traditionnels : le rugby à 7 plutôt qu'à 15 ; le basket à 3 plutôt qu'à 5, le volley à 2 plutôt qu'à 6. Et Bordeaux aurait pu utiliser pour cela le bâtiment SMART (Sport, Mouvement, Ambition, Recherche, Technologie) inauguré le 30 avril 2024 afin d'offrir les mesures les plus objectives qui soient de la performance sportive.

Les Jeux ont échappé à cette dissolution. Peu importe, le bâtiment SMART



n'en avait pas besoin pour prouver qu'il est possible d'investir avec intelligence dans un équipement sans avoir à l'inscrire dans la préparation d'un grand événement. Le Grand Stade, imposé aux édiles locaux sous la pression de l'Euro 2016, aussi beau qu'il semble devenu inutile depuis les déboires des Girondins, en est l'illustration par défaut.

Les Jeux ont eu lieu. Ils furent au contraire « grandioses ». Parisien comme jamais *Sud Ouest* se fit le héraut de cette « parenthèse enchantée¹ ». « Paris rayonne. Paris irradie. Paris vibre. Paris danse. Sous la pluie et sous le soleil² ». Sa chroniqueuse, une habitante des beaux quartiers de la Capitale, ironiquement rebaptisés par l'organisation des Jeux « zones rouges », témoigna de leur calme inédit. Faudra-t-il chaque année réorganiser ces Jeux pour redécouvrir les charmes de Paris au mois d'août ? Du moins livrait-elle le véritable héritage de ces Jeux : pouvoir se prévaloir « avec une fierté insensée » auprès de ses amis parisiens qui avaient déserté : « Paris 2024 ? J'y étais. »

« Les dieux du stade ». Ce poncif, repris par les Nazis pour leurs Jeux, agréable à une France laïcarde en quête de blasphèmes, désignait au début du XX^e siècle des athlètes d'exception. « Des stades sans dieux³ ». Par cette judicieuse formule, le sociologue Alain

Ehrenberg résumait combien la compétition sportive associait, à partir des années 1980, le culte de la performance à l'idéal « d'égalité des chances », cet étendard de la démocratie dans l'imaginaire néolibéral. Le plus grand des sportifs n'est pas d'une essence différente de celle d'un modeste pratiquant. L'un comme l'autre peut se raccorder au même étalonnage de la hiérarchie des performances. Mais l'essentiel n'est plus simplement de participer, il faut que le meilleur gagne.

« Les dieux dans le stade ». En 2024. Paris transformé en mont Olympe, les dieux sont revenus au stade, mais dans les gradins. Grands et petits dieux, distincts par leurs privilèges à profiter avec plus ou moins d'entraves du spectacle. Volant d'un site à l'autre ou fixés à leur siège, mais au moins rassurés d'être de la divine partie.

Déjà la cérémonie d'ouverture touchait au théologique. Osera-t-on dire qu'on a été plus amusé par les débats qu'elle a suscités que par la cérémonie elle-même, intrigué par cette revendication à casser des codes que l'on semblait ne pas connaître. « Le génie est dans la coupe ! », prévenait Jacques Offenbach, le musicien de la vie parisienne. Visionnée dans un montage de vingt minutes : une personne qui n'y aurait pas assisté ne pouvait qu'être persuadée d'avoir manqué quelque chose. Vécue dans son intégralité : gagnait l'impression d'un jour de pluie sans fin. S'il est difficile de dire si la cérémonie d'ouverture a bien représenté la France,

on n'en doutera pas des postures dans les commentaires qu'elle a suscitées à défaut de les avoir mises en scène, Cène ou Seine ; la tradition du théâtre de boulevard parisien pour les jeux de mots éculés ayant été à l'occasion plus qu'honorée.

Que les gnangnans et les peine-à-jouer se remettent toutefois de ne pas avoir été touchés par la grâce de l'ambiance extraordinaire qui porta les sportifs français au sommet. Elle ne fut pas si miraculeuse que cela et pourrait donc être reproduite. Les secrets des dieux n'étant plus aussi bien gardés qu'avant, on apprit les recettes de sa fabrication. La formation d'ambiances par les différentes fédérations sportives. Prions pour que ces ambiances ne finissent pas par produire les mêmes effets que les rires préenregistrés dont furent affublées les séries comiques de la TV.

Tel serait devenu le sens de la fête officielle. Celle-ci autorisait autrefois l'expression d'émotions que dans un cadre civilisé il valait mieux contrôler pour ne pas se trahir et préserver sa réputation « d'homme comme il faut⁴ ». Elle demande aujourd'hui de surjouer ses émotions comme il faut. Une fois n'est pas coutume, c'est Jupiter qui sembla le plus triste d'avoir à déclarer que la fête était finie. Peut-être plus conscient que les autres de l'avertissement du croupier : « Les jeux sont faits, rien ne va plus. »

1 | *Sud Ouest* dimanche, 11 août 2024.

2 | *Ibid.*

3 | A. Ehrenberg, « Des stades sans dieux », *Le Débat*, n° 40, mai 1986, p. 47-61.

4 | Cf. le dossier « La ville est une fête », *CaMBo* #24, décembre 2023.



Mettez de la couleur dans nos vi(II)es !

EMMANUELLE GOÏTY | SOPHIE HADDAK-BAYCE

Histoires de couleurs

Il est des villes que tout un chacun identifie et situe spontanément, parfois même sans y avoir mis les pieds. Comment ? Par leurs couleurs ! Les « villes roses » (Toulouse ou Jaipur), villes « bleues » (Chefchaouen ou Jodhpur), « blanches » (Essaouira ou Athènes), « jaunes » (Izamal) ou autres « place Rouge », « rue Blanche » ou village arc-en-ciel (Kampung Pelangi, Indonésie) ne manquent pas. Et c'est toute une ambiance, un décor qui enveloppent et ponctuent les espaces publics et sollicitent l'imaginaire de leurs passants. Il paraît que « les goûts et les couleurs », ça se discute. Les teintes se prêtent en effet à des imaginaires culturellement construits et des réalités changeantes. Leurs représentations et réalités évoluent dans l'espace et dans le temps ! Le vert était diabolique au Moyen Âge¹. Toulouse n'a pas toujours été rose. Mais à quoi sert la couleur dans nos espaces urbains ?

La couleur d'une ville, c'est d'abord celle des ressources et matériaux locaux qui ont servi à son édification. Aujourd'hui, la recherche d'une cohérence urbaine, architecturale et chromatique irrigue les politiques patrimoniales et peut se traduire en outils de gestion via des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), des chartes ou des nuanciers² et

parfois même dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Cette dimension chromatique peut être une « marque » politique, culturelle, symbolique ou économique. On pense ainsi à l'architecture fasciste d'un blanc immaculé rappelant l'Antiquité³... ou à une volonté d'attractivité touristique, comme les îles Banwol et Bakji en Corée du Sud, récemment repeintes en violet⁴, parfaites pour Instagram.

3 | D. Bolz, *Les arènes totalitaires*, CNRS Éditions, 2008. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.5573>

4 | https://www.huffingtonpost.fr/insolite/video/ces-iles-violettes-en-coree-du-sud-sont-le-paradis-des-instagrammeurs_178139.html

Coloris et ressentis : des sens et de la science !

La couleur est créatrice d'ambiances, elle influence nos sens, émotions et états d'esprit. Les quartiers aux couleurs vives attirent, telle La Boca à Buenos Aires. À l'inverse, s'il a séduit les élites, le gris du brutalisme n'a pas connu un succès populaire, inspirant souvent un sentiment morose. Joignant l'utile à l'agréable, les maisons très colorées de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'image des maisons scandinaves, trouvent leur origine dans l'utilisation des



Jodhpur, la « ville bleue ». Le bleu indiquait que ces maisons appartenaient à des membres de la caste des brahmanes. Flickr, © Julie Laurent.

1 | M. Pastoreau, *Vert, histoire d'une couleur*, éditions du Seuil, 2013.

2 | À chaque ville sa couleur, Infopro-finition.com, 26 avril 2021.

restes de peinture des doris (bateaux de pêche). Cette pratique a perduré pour personnaliser et apporter de la gaieté dans les rues saint-pierraises enneigées. Les artistes créent par leurs œuvres colorées dans l'espace public des nouveaux mouvements. Des sculptures dont la teinte rompt avec le décor, des façades dessinées en trompe-l'œil, des graffitis colorés et énigmatiques, viennent créer la surprise, casser un alignement de rues, animer un délaissé ou rythmer une trop grande façade aveugle.

La couleur permet de lire la ville, de se déplacer dans la rue et de se repérer plus aisément. Selon Anne Petit, auteur d'une thèse en architecture sur la couleur dans la démarche de projet architectural et urbain¹, des mécanismes propres à la couleur transforment les perceptions de l'espace. Si la couleur est historiquement appréhendée pour ses facultés, bien connues des concepteurs, à pouvoir tour à tour agrandir, rétrécir, rapprocher, mettre en perspective un espace donné ou simplement attirer l'attention, d'autres effets voient leurs enjeux se développer.

La couleur est l'un des premiers déterminants spatiaux permettant de comprendre l'environnement et l'espace public qui nous entourent. Par combinaison de teintes, de contrastes, de valeurs, de masses, de proportions, elle complète l'ensemble des informations captées par l'œil (formes, profondeurs, plans) et nous informe instantanément sur l'organisation de cet espace.

Par la prise en compte de la couleur dans le design des espaces publics, les capacités cognitives et psychomotrices de l'utilisateur passent au premier plan, afin de permettre aux individus, grands ou petits, avec et sans handicaps, de se déplacer dans un



À Nice, la rue Bonaparte, peinte en bleu avec les couleurs du drapeau LGBT à chaque bout ; réalisation dans le cadre du projet de piétonisation et redynamisation de la rue. © Sophie Haddak-Bayce.

environnement familier... ou inconnu. Pour Manon Delage, designer, « la couleur est un repère et nous avons besoin de repères dans la ville. Elles soulignent, habillent, dirigent, alertent, influencent nos perceptions et rythment l'espace urbain² ». Et pour le rendre lisible, selon Romain Delgrange citant Kevin Lynch, cet espace doit disposer d'une « clarté apparente » qui permet de distinguer les différentes unités, et disposer d'une palette de couleurs permettant de les différencier, élément important pour l'« encodage spatial » et la navigation piétonne³. On apprend par

exemple que le rouge s'encode mieux dans nos cerveaux que le bleu !

Autre pouvoir de la couleur : son effet sur les conditions thermiques. De nombreuses villes et experts cherchent à rafraîchir les espaces urbains par la couleur des toitures, des façades et du sol. Dans l'urgence, on recourt au lait de chaux pour limiter le ressuage des bitumes lors de fortes chaleurs⁴, donnant momentanément un aspect blanc à la chaussée. Plus durablement, on requalifie les espaces publics par des revêtements clairs qui utilisent l'albédo (degré de rayonnement renvoyé jouant

1 | A. Petit, *Effets chromatiques et méthodes d'approche de la couleur dans la démarche de projet architectural et urbain*, Architecture, aménagement de l'espace, ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, 2015.

2 | <https://www.demainlaville.com/couleurs-dans-ville/>

3 | https://theses-doctorat.u-paris.fr/gedfs/these/2021/2/15170358/vd_Delgrange_Romain.pdf

4 | <https://www.francebleu.fr/infos/societe/en-images-du-lait-de-chaux-pour-protger-les-routes-de-loire-atlantique-lors-des-fortes-chaieurs-6995832>

ESPACES PUBLICS

sur les températures d'un espace). Sans parler des plantations des rues, des façades végétalisées et des toitures jardinées : et si, bientôt, toutes nos villes devenaient vertes ?

La couleur dans le temps, une affaire de codes et de modes ?

La couleur dans nos espaces publics est tout sauf un élément fixe. Les coloris de l'espace public changent en effet selon les conditions lumineuses et les temporalités. Selon plusieurs experts¹, nous percevons la couleur «dans un contexte où interagissent de nombreux autres paramètres dont les conditions lumineuses, météorologiques, saisonnières, horaires, ou encore la distance d'observation, les relations de contrastes colorés avec le contexte paysager, le mouvement de l'observateur, etc.».

1 | A. Petit, D. Siret, N. Simonnot, « Couleurs et paysages : une nouvelle approche de planification de la couleur par les effets chromatiques », *VertigO : La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2018.

Aujourd'hui, la palette des couleurs dans l'espace public s'exprime par grande nappe autant que par petites poches, sortes de touches impressionnistes fixes ou en mouvement. Le parc automobile, qui colore nos rues, s'uniformise depuis les années 1970 : les couleurs dites « neutres » (noir, gris, blanc) sont plus faciles à vendre ou à entretenir. L'aire de jeux pour enfants est généralement une explosion de couleurs en rupture avec son environnement urbain. Les panneaux de signalisation routiers aux couleurs franches marquent les permissions, les interdits, les obligations, avec une sémantique chromatique codifiée et appropriable par le plus grand nombre. Les mobiliers urbains peuvent se fondre dans un décor ou être volontairement mis en avant grâce à leur couleur. Les vêtements des usagers plus ou moins colorés au gré des saisons et des modes « habillent » l'espace public...

De l'homogène à la cacophonie, une délicate recherche d'équilibre est à trouver, dans des espaces publics qui se réinventent et cherchent à s'adapter aux enjeux de demain. La couleur agit sur le bien-être et les sens de l'usager tout comme sur le fonctionnement même de la ville. On ne peut s'en passer ! Néanmoins, penser la couleur dans la ville et ses espaces urbains ne manque pas de conduire à des injonctions, parfois contradictoires. Un exemple : le blanc rafraîchit, mais il éblouit aussi ! Il s'agit alors de doter les acteurs de l'aménagement d'outils permettant de replacer la couleur dans les processus d'aménagement urbain et d'adaptation des espaces publics, afin d'anticiper d'éventuelles controverses. S'intéresser à la couleur de nos espaces publics, c'est plonger dans la fabrique de la ville de demain, que l'on souhaite plus sensible, plus inclusive et plus résiliente. En route pour des espaces publics plus vivants, on dirait que le feu est vert ! _

Quartier de Camden Town à Londres. © Sophie Haddak-Bayce.



De la ville parapluie à la ville éponge

FRANCOIS COUGOULE

Les systèmes d'assainissement urbains mis en place aux XIX^e et XX^e siècles ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de vie en ville. Cependant, ce modèle, conçu pour une époque où le climat était plus stable, montre aujourd'hui ses limites. Le changement climatique, en intensifiant les phénomènes météorologiques extrêmes, rend nécessaire une refonte profonde de notre façon de penser et d'aménager les villes. Le réchauffement transforme les villes en îlots de chaleur. Les épisodes de canicule se multiplient et s'intensifient. Parallèlement, les régimes pluviométriques sont perturbés : de longues périodes de sécheresse alternent avec des épisodes de pluies torrentielles. Ces événements extrêmes mettent à mal les infrastructures urbaines, incapables d'évacuer des quantités d'eau importantes dans des délais courts. Les inondations et les dommages matériels sont les conséquences directes de cette inadaptation.

Valence, octobre 2024, un orage sans précédent

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2024, la communauté autonome de Valence en Espagne a été frappée par des pluies torrentielles, déversant plus de 600 litres d'eau par mètre carré en quelques heures. Ces précipitations diluviennes ont rapidement submergé le sud de l'agglomération de Valence, entraînant des inondations dévastatrices qui ont causé la mort de plus de 210 personnes.

À qui la faute ? Certes, à des intempéries inédites, mais aussi à la conjonction d'une imperméabilisation des sols due à une urbanisation sans limites, des ouvrages hydrauliques des années 1950 qui n'arrivent plus à canaliser (et corseter) les débits et une concentration de la population dans des zones à risque. Cette volonté de lutter contre l'eau, en tentant de la maîtriser, est le modèle de la ville parapluie : il s'agit de

« Lutter contre l'eau en tentant de la maîtriser : c'est le modèle de la ville parapluie »

faire ruisseler l'eau le plus rapidement possible sur des surfaces imperméabilisées, pour rejoindre directement des égouts puis des stations d'épuration, avant de la rejeter en milieu naturel. Toutefois, quand les précipitations atteignent le niveau de la catastrophe du mois d'octobre, le paisible Turia¹ se déchaîne et les égouts et les canalisations ne peuvent plus contenir les surplus, engendrant des conséquences désastreuses.

Pékin, 1998, la naissance du concept de ville éponge

Changeons de continent et faisons un bond dans le temps... En août 1975, les rizières et les méandres de la rivière Wujiang ont été balayés par des inondations dramatiques. À la suite d'intempéries, l'effondrement du barrage de Banqiao a causé la mort de plus de 85 000 personnes,

inondé près de 30 villes et cantons, détruit plus de 8 millions de maisons. Traumatisé dans son enfance par cette catastrophe, l'architecte et paysagiste Kongjian Yu va dédier sa carrière à théoriser et à mettre en pratique le concept de ville éponge depuis son cabinet Turescape créé à Pékin en 1998.

Ce concept met en avant la nature comme une alliée des urbanistes pour éviter les crues ravageuses, absorber les périodes de pluie de mousson et prévenir les conséquences de la montée des océans. La ville éponge fait percoler dans

la traditionnelle conception urbaine les phénomènes naturels pour mieux gérer le cycle de l'eau en ville. Les prémices des SFN². Plutôt que d'évacuer les eaux de pluie, comme le font les systèmes d'assainissement traditionnels, l'idée est d'absorber, de stocker et – éventuellement – de réutiliser l'eau. Ces eaux, de pluie principalement, ont en effet de nombreux avantages à regarder de près.

Amsterdam, une ville éponge, du sol au plafond

Retour en Europe, sur les rives de l'Amstel, à Amsterdam, cette ville qui flotte entre la terre et la mer, réputée pour ses canaux et ses vélos. L'histoire de ce territoire est intimement liée à l'eau : depuis des siècles, les Néerlandais créent des polders (des terres gagnées sur la mer) et bâtissent leurs villes sur des pilotis en bois dans

1 | Le Turia est la rivière qui traversait la ville de Valence. Son cours d'eau a été détourné dans les années 50 pour contourner la ville par le sud.

2 | Solutions fondées sur la nature.



des sols de marne instable. À l'heure du changement climatique, cet équilibre fragile est remis en cause. Face à la montée des eaux et – paradoxalement – aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, Amsterdam a choisi de déployer à grande (et petite) échelle les principes de la ville éponge.

Désartificialisation des espaces publics, végétalisation des rues et des façades, création de jardins pluviaux, perméabilisation des matériaux couvrant les rues (à base de... coquillages !), voire maisons flottantes, la créativité batave n'est pas en reste pour poursuivre cette affaire séculaire d'attraction-répulsion avec la mer et les rivières. Le projet RESILIO fait d'Amsterdam un véritable laboratoire de la gestion innovante de l'eau. La ville va construire des toits bleu et vert (bleu pour l'eau, vert pour les plantes) sur une superficie de 10 000 m², dont au moins 8 000 m² seront déployés sur les

toits de logements sociaux. Ce concept innovant associe la collecte des eaux de pluie et la végétalisation des toits. Sous la couche végétale des toits, une couche tampon d'eau est créée. Cette réserve d'eau joue un rôle crucial en atténuant les risques d'inondation lors de fortes pluies, tout en améliorant la résilience des plantes en période de sécheresse. Les toits sont équipés d'un système de contrôle intelligent qui ajuste la gestion de l'eau en fonction des prévisions météorologiques. En période de fortes pluies, l'eau est stockée, tandis qu'en période de sécheresse, elle est progressivement relâchée pour alimenter les plantes. La transformation d'un toit en toit bleu-vert n'est toutefois pas une opération anodine. Si les infrastructures nécessaires ne sont pas particulièrement lourdes, le poids de l'eau stockée doit être pris en compte, notamment pour les bâtiments anciens qui pourraient nécessiter des renforcements

de structure. Néanmoins, l'intégration de ces systèmes dans les nouvelles constructions est relativement aisée et permet de réaliser des économies à long terme sur la facture d'eau. En effet, en plus des bénéfices liés à la régulation de l'eau (le rafraîchissement et la lutte contre les îlots de chaleur), les stocks d'eau sont aussi envisagés pour des utilisations sanitaires (WC, machines à laver, etc.), réduisant d'autant les prélèvements de la ressource.

De l'Espagne à la Chine en passant par les Pays-Bas, les défis posés par le changement climatique obligent à repenser nos modes de vie et nos modes de faire la ville. Il est temps d'abandonner les solutions du passé, nos modèles de villes parapluies, et d'adopter de nouvelles approches plus résilientes et durables, en passant nos villes à l'éponge. —



1992, la mémoire au tribunal

PATRICE GODIER

Le tribunal de grande instance est un des bâtiments emblématiques du renouveau architectural bordelais de la fin du siècle dernier. Par sa forme originale pour un palais de justice, il continue de détonner dans le paysage patrimonial du centre-ville. Situé à deux pas de la cathédrale et de la mairie, il se distingue en effet au premier regard par ses silos en bois que beaucoup associent à des ruches, d'autres à des gousses d'ail mais aussi à des fûts ou encore à des œufs. L'historien de l'art bordelais Robert Coustet (1934-2019) l'a même considéré en son temps comme la plus belle réalisation en architecture contemporaine de la ville.

Son histoire ne fut pourtant pas celle d'un long fleuve tranquille, subissant de nombreux aléas durant sa phase de conception, avec l'organisation de deux concours d'architecture pour désigner son lauréat mais aussi à l'issue de sa réalisation avec les récriminations émises par les personnels judiciaires et magistrats quant à ses qualités d'usage. Elle montre surtout comment l'État a su s'imposer sur le local – en l'occurrence ici la mairie de Bordeaux – pour mettre en œuvre sa politique de patrimoine immobilier. Il faut dire que dans ces années-là, l'enjeu était de taille pour l'État puisque c'est l'image de l'activité de justice elle-même qui devait se traduire matériellement dans le bâti, par une transgression des formes évoquant le désir de transparence de l'institution.

Deux concours pour un tribunal

Dès 1985, à l'origine de l'opération, il y a le besoin exprimé par tous les utilisateurs de l'institution judiciaire bordelaise d'intervenir rapidement pour répondre à l'inconfort des bâtiments existants et d'améliorer le fonctionnement des services. Le projet est alors porté par le système local associant juridictions, administrations et collectivités locales comme le prévoient l'organisation institutionnelle et le partage des compétences en vigueur. Le souhait partagé par tous est de

« le TGI se distingue avant tout par le caractère innovant du bâtiment et par la prouesse de conception de Richard Rogers. »

réaliser un grand projet de cité judiciaire visant à regrouper des instances auparavant dispersées et à donner une représentation unitaire au sein de la cité.

Un premier concours international est organisé attribuant la conception du projet à l'architecte bordelais Jacques Hondelatte (1942-2002) dont la stature de concepteur et l'originalité de l'enseignement résonnent encore dans le monde de l'architecture. Mais pour des raisons réglementaires de vice de forme, l'organisation du concours est dénoncée, suscitant localement de nombreux remous dans les milieux professionnels. Face à cette situation et pour éviter toute forme de contentieux,

le projet Hondelatte est désavoué par le ministère de la Justice, maître d'ouvrage. La réforme de l'institution judiciaire intervenue entre-temps (1987), donnant aux services centraux la maîtrise de la production patrimoniale, a certainement précipité la décision. L'incident avait en effet rendu la situation encore plus équivoque du fait que le projet s'inscrivait ex post dans la nouvelle politique de la chancellerie.

C'est alors que le ministère prend la main et décide de lancer en 1992 un nouveau concours international.

L'architecte anglais Richard Rogers (1933-2021), co-auteur avec Renzo Piano du Centre Pompidou à Paris, devient le nouveau lauréat. Du point de vue de la procédure, ce second concours, qualifié de transpa-

rent par de nombreux acteurs, arrive à gommer l'impression négative du premier.

Toutefois, le caractère chaotique du processus de mise en œuvre du projet prend une nouvelle tournure avec l'entrée en scène de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et l'avis négatif qu'il émet sur l'insertion du projet dans le site : « Cela ne s'intègre pas dans le site, le projet est beau, c'est un monument. Par contre le fait qu'il soit en matériau périssable à côté d'une cathédrale, c'est un geste discordant¹. » Il oblige alors à de longues négociations avant de trouver un accord entre tous les acteurs de la conception

1 | O. Chadoin, P. Godier, G. Tapie, *Du politique à l'œuvre, Bilbao, Bordeaux, Bercy, San Sebastian*, Éditions de l'Aube, 2000.



Le tribunal de grande instance est un des bâtiments emblématiques du renouveau architectural bordelais de la fin du siècle dernier.

– architectes, ingénieurs – s’opposant par des positions très tranchées quant au statut d’une architecture contemporaine au sein de sites sauvegardés. Loin d’être anecdotiques, tous ces incidents montrent le basculement des systèmes d’action qui intervient à ce moment-là. Avec du côté de l’État, une reprise en main de sa politique patrimoniale à la faveur de la loi de 1987, incarnée par la création d’un nouvel organisme de mission, la DGPPE¹, dotée d’un pouvoir d’expertise sur le cadre d’ensemble. Et du côté de la mairie de Bordeaux, un pouvoir local qui ne dispose que de peu d’arguments à opposer et ne peut que se conformer à cette nouvelle logique d’action du ministère, avec le risque de se trouver exclu du processus, d’autres villes étant en effet candidates à l’accueil de tels grands projets. Il faut dire qu’à cette époque, la municipalité est prise

¹ | Direction Générale du Programme Pluriannuel d’Équipement.

dans des rivalités de succession de son maire empêché par la maladie, annonçant pour Bordeaux une période de stagnation dans les projets, dite de « la belle endormie », tristement célèbre.

Transgresser par la forme

Mais au-delà de l’histoire de son difficile avènement, le TGI se distingue avant tout par le caractère innovant du bâtiment et par la prouesse de conception de Richard Rogers, architecte de l’*high-tech*. C’est un projet ambitieux en rupture avec les représentations classiques de l’univers de la justice où il s’agit de s’affranchir du modèle de bâtiment néoclassique conçu à l’image d’un temple laïc que l’on reconnaît aisément par sa présence sur tout le territoire national. Le nouvel enjeu pour l’État en matière de justice est alors de changer d’image, de miser sur la transparence et de se rapprocher du citoyen avec un maître-

mot : transgresser. Ce qui va être fait et tenu par l’innovation technique en soi et par l’utilisation complexe de matériaux que le bâtiment intègre de façon unique.

Néanmoins, cette volonté de transgression suscite controverses et polémiques liées notamment aux fonctionnalités de l’ensemble ainsi qu’aux nombreuses malfaçons apparues lors de la construction. Une série d’incidents va perturber le travail des personnels durant les premières années de son fonctionnement, à l’exemple des raidisseurs de verre devant assurer la stabilité d’ensemble de l’édifice dont la moitié s’avère défectueuse et provoquent l’inquiétude des magistrats quant à leur efficacité. D’autres griefs vont ensuite se greffer sur cette première revendication, les uns portant sur la trop grande transparence vis-à-vis de à l’extérieur imposée aux surfaces de bureaux, à leur absence

d'isolation phonique et thermique, les autres sur le manque de rideaux pour éviter que la salle des pas perdus ne menace l'intimité des cabinets de juges d'instruction ou bien encore sur le manque d'accès prévu pour les magistrats en situation de handicap. Un incident à lui seul va témoigner vingt ans après de la persistance de ces désordres comme le rappelle la presse locale : « En janvier 2017, en pleine audience correctionnelle, une grosse planche en contreplaqué de 2 mètres de long sur 80 centimètres de large s'est détachée d'un mur auquel elle était collée, à près de quatre mètres de hauteur. Elle s'est écrasée à quelques centimètres d'un procureur en train de requérir¹. » Résultat, sacrifiées par sécurité au détriment

1 | A. Boilley, « Mort de Richard Rogers : retour sur l'histoire mouvementée du tribunal de Bordeaux », *Sud Ouest*, 19/12/21.

de l'esthétisme, les planches vont être définitivement cloutées.

Un projet d'exception

Aujourd'hui alors que le TGI fait désormais partie du paysage urbain bordelais, évoquer sa mémoire passe d'abord par l'affirmation du caractère exceptionnel qu'il a pu représenter dans les années 1980-90, dans la forme transgressive de son bâti comme dans son inscription hybride dans le site, ne reflétant ni pastiche passéiste, ni modernité exaltée. Sa place n'est d'ailleurs plus aujourd'hui contestée, devenant un des « spots » les plus utilisés pour les selfies des touristes visitant la capitale girondine. On ignore ainsi (et c'est heureux) toutes les contraintes que ce projet a dû affronter : l'échec d'un premier concours, l'affrontement entre deux

systèmes décisionnels, le choix controversé de l'architecte lors d'un deuxième concours et la contestation opérée par l'architecte des bâtiments de France au nom de son intégration dans le système urbain bordelais. Des aléas qui ne sont pourtant que le reflet de la complexité de la fabrication des grands projets dus au fait de transgresser les normes habituelles de production et d'intégrer nombre d'innovations techniques et technologiques...

On retiendra aussi que le TGI est resté singulièrement durant plus d'une décennie la seule trace de modernité architecturale à Bordeaux, de par l'intervention de l'État. Et même, qu'à ce titre le tribunal fait figure d'exemple dans le rôle que celui-ci peut jouer dans la transformation des territoires urbains. —

La façade du tribunal de grande instance cours d'Albert.



Être utile

ÉLODIE MAURY

Monique a 85 ans. Elle habite une coquette petite maison de la cité Claveau à Bacalan. Dans le quartier depuis toujours, elle est très investie dans la vie associative de Bacalan et auprès de l'église Saint-Rémi-de-la-vigne.

« Je suis née à Bacalan, en 1939, à la crèche Buscaillet où mes parents travaillaient. Papa était concierge et maman surveillante de crèche. J'ai donc grandi dans une crèche. J'étais sans doute destinée à y travailler ! Je suis allée à l'école Achard puis dans un collège privé à Bordeaux et après je suis rentrée à l'école du docteur Cadenaule, rue Montméjean à La Bastide, pour préparer mon diplôme d'auxiliaire puéricultrice... et j'ai commencé à travailler à 18 ans à la crèche des Douves. C'est là que j'ai fait toute ma carrière même si je me suis arrêtée pendant 13 ans pour m'occuper de mes trois enfants.

Avec mon mari, on s'est rencontrés à 17 ans, on fréquentait tous les deux l'église de Bacalan. Lui il était aux jeunes ouvrières chrétiennes et moi aux jeunes étudiantes chrétiennes. Le curé pensait qu'il ne nous marierait jamais mais finalement on s'est mariés en 1960. J'ai toujours été très près de l'église. Ça m'occupe beaucoup aujourd'hui. Le jeudi matin et le samedi, je suis à l'église. Je fais les préparations d'enterrement, je reçois les familles. C'est moi qui fais le fleurissement de l'église. J'ai fait une formation au centre Beaulieu pour fleurir en liturgie.

J'adore les fleurs. Les fleurs ça parle, ça exprime quelque chose. Les bouquets ronds, ça les étouffe. On ne leur laisse pas la joie de s'exprimer comme elles veulent. Moi, si je mets une fleur dans un vase et qu'elle ne veut pas être de ce côté, je ne vais pas insister. Je la laisse se mettre comme elle veut.

Je vais depuis toujours dans cette église, j'y ai été baptisée, j'ai fait mes communions, ma confirmation, ma messe de fiançailles, je m'y suis mariée et mes enfants ont été baptisés là. Le père Francis Ayliès est un homme exceptionnel. Il y a de plus en plus de monde depuis qu'il est là. Si vous voyiez le monde qu'il y a le samedi, c'est pas possible ! Les gens viennent de loin pour assister à sa messe. C'est lui qui a trouvé les mécènes pour restaurer l'église Saint-Rémi. C'est magnifique. À un moment, ils voulaient la détruire, ils voulaient en faire un parking ! On a réussi à la garder grâce à Francis.

Mon fils aîné est né à Bacalan en 1962 mais ensuite j'ai suivi mon mari. Pour son travail, on est parti dans le Médoc, à côté de Saint-Laurent, puis dans le Libournais, à Coutras. Son métier en réalité, c'était électricien. Au départ, il travaillait pour le port autonome. Mais à ce moment-là, il était dans les assurances. Et quand on est revenu à Bacalan, il a retravaillé comme électricien dans une grande entreprise, Garczynski et Traploir. Il en a fait des choses !

Cette maison ici, c'était celle de mes parents. Elle était neuve quand ils ont emménagé. On était en 57 à peu près. C'était une maison témoin. Nous, on s'y est installé après Coutras, à la fin des années 60, parce que mes parents étaient malades et il fallait que je m'en occupe. Maman était de la rue Fondaudège et Papa était d'Eysines. Papa a été adjoint au maire Chaban. Mon grand-père maternel, lui, était jardinier, il travaillait pour la mairie de Bordeaux, il s'occupait du Jardin public. À l'entrée il y a un grand panier en fer. C'est mon grand-père qui l'a fait, ils l'ont toujours gardé. Quand mes parents sont décédés, Aquitanis nous a proposé de reprendre le bail de la maison.

Après la naissance de ma fille en 1968, j'ai recommencé à travailler. J'ai dû repasser le concours parce que je m'étais arrêtée pendant 13 ans. Par un heureux hasard, il y avait une place à la crèche des Douves. J'y suis donc retournée. J'y allais avec le bus n° 1 qui allait jusqu'à la gare en passant par les quais. Il me laissait à Sainte-Croix. C'était pratique. J'y suis parfois allée à pied quand il y avait des grèves ou de la neige. Ça faisait une trotte, je mettais une bonne heure mais je suis une bonne marcheuse. Aujourd'hui encore, j'adore me balader sur les quais, je vais jusqu'au centre-ville, j'aime bien le quartier Saint-Pierre. Je vais partout. J'aime beaucoup les berges de Garonne vers la rue Joseph-Brunet, je vais m'y promener.



Le bâtiment situé place Buscaillet comprenait une crèche, un dispensaire et des bains-douches. La Ville de Bordeaux met ces derniers à la disposition de clubs sportifs et d'associations (dont Gargantua).

Bacalan a énormément changé. C'était le quartier ouvrier, la rue Achard on l'appelait la « rue bleue » à cause des ouvriers en bleu de travail. Et il n'y a plus du tout de commerces. Ici on avait boucherie, épicerie, fleuriste, coiffeuse, médecins, pharmaciens, quincaillerie et même un marchand de chaussures ! Le laitier, le boulanger qui passaient... Mes parents laissaient l'argent pour la boulangère sur le rebord de la fenêtre. C'est des bons souvenirs. Y avait le marchand de poissons qui passait en chantant "le carrelet, l'aloé". Les grandes surfaces ont fait mourir nos petits commerces. Alors il faut l'accepter mais maintenant on est anonymes. Je vais au supermarché à Bordeaux-Lac avec le bus. Quand vous allez faire vos courses en grande surface, on ne vous connaît pas alors qu'avant il y avait un esprit de famille, y avait des fêtes, le carnaval, on se déguisait, les gens dans les rues préparaient des crêpes, des beignets... C'est dommage que tout ça soit parti, j'aimais bien. Ici les Bassins à flot, tout le monde les appelle "le coin des bobos", les gens du quartier n'y vont pas. Les halles de Bacalan, c'est très cher. Pourtant, moi j'ai appris à nager dans les bassins à flot ! On n'avait pas

le choix à l'époque pour apprendre à nager. Je n'aime pas trop ce nouveau quartier, je n'aimerais pas y habiter. Comme Ginko, ça ne me plaît pas. Si je devais habiter un autre quartier, ce serait un quartier vivant, un peu comme ici. Il faut que je puisse me sentir un peu utile, je veux aider mais être discrète, je ne veux pas qu'on parle de moi.

Le vendredi matin, il y a un marché place Buscaillet. Comme je suis à l'association Gargantua juste à côté, j'y fais mon marché. On a fêté les 30 ans de l'association en juin. Moi j'y suis depuis 20 ans... Le temps passe ! J'y suis toute la journée le mardi et le vendredi. Avant le covid, on cuisinait des repas et on les servait sur place. Y avait un lien, on recevait une trentaine de personnes trois fois par semaine. Il y avait des familles. Les gens venaient du quartier, des Aubiers aussi. On prenait le temps, il y avait de l'entraide. Depuis le covid, on ne peut plus faire de repas, donc on fait des colis d'aliments qu'on distribue l'après-midi. Et il y a trop de monde maintenant, on ne peut plus recevoir les gens, il y a toujours des nouveaux. L'autre jour, on a fait 80 colis. Il y a la ramasse des produits le matin et après

on trie. C'est du boulot et c'est très compliqué de faire des colis pour tout le monde. Maintenant il faut que les gens aient une lettre de l'assistante sociale pour pouvoir recevoir un colis. On donne aussi des vêtements ; si y en a qui ont besoin de parler, ils viennent me voir... je suis dans le social moi.

Donc je fais beaucoup de choses. Mais je me réserve quand même des fois une journée de la semaine pour mes enfants ! On est une famille très unie et aujourd'hui encore, je ne fais rien sans demander l'avis de mes enfants.

J'ai de très bons contacts avec mes voisins. Beaucoup sont nouveaux. Je vais vers eux. Je les accueille dans le quartier en quelque sorte. Certains ont mes clés parce qu'ils savent que je suis toute seule. L'autre jour ma petite voisine m'a laissé des crêpes sur ma fenêtre. Mon autre petit voisin me fait des pizzas parfois. Le contact humain entre les gens c'est important. C'est vrai que je connais tout le monde. Le père Francis me dit souvent qu'il ne faut pas marcher avec moi dans la rue car on m'interpelle toutes les deux minutes ! ➤ —

Les multiples vies du site de la Caisse des dépôts et consignations

CLAIRE PHILIPPE

La livraison de l'ensemble administratif de la Caisse des dépôts et consignations à Bordeaux-Lac en 1982, œuvre de l'architecte Olivier Caplain, témoignait alors parfaitement de son époque, celle des grands travaux, de la décentralisation mais aussi d'un certain paternalisme d'État. Quarante ans plus tard, alors que ses salariés ont rejoint en décembre 2022 le nouveau site d'Amédée-Saint-Germain, celui du Lac s'anime temporairement de nouveaux usages et se dessine un nouvel avenir, toujours miroir de son temps.

Les années 1980 : développement local, État-providence, modernité

À la suite de la création du Lac de Bordeaux initiée en 1962, le concours d'urbanisme pour l'aménagement du quartier du même nom est remporté par l'architecte-urbaniste Xavier Arsène-Henry sur le principe de « la ville dans la nature, la nature dans la ville » : secteurs résidentiels sous forme de « clairières », grands équipements, puis au tournant des années 1970 implantation de sièges de grandes entreprises et d'équipements commerciaux, nombreux espaces sportifs et de loisirs... L'ensemble administratif de la CDC de onze hectares s'inscrit dans la transformation de ce site. Il comprend 31 000 m² bâtis, sept bâtiments, parkings et de nombreux espaces verts et accueille à son ouverture la direction des pensions de retraite jusqu'ici localisée à Arcueil en région parisienne, ainsi que les archives de la CDC.

La CDC a déployé de longue date un réseau territorial d'établissements financiers pour distribuer des crédits à taux préférentiels, mais la délocalisation des emplois est un fait nouveau. Cette implantation à Bordeaux contribue au dynamisme de l'économie locale et au recrutement de proximité : sur les 1 150 salariés qu'accueille le site, moins de la moitié fait le déménagement depuis la région parisienne.

C'est encore la période faste de l'État-providence, dont la CDC est l'un des outils. Conçu au mitan des années 1970 (le permis a été accordé en 1977), l'aménagement du site de la CDC à Bordeaux, reflète aussi cette philosophie de la protection et du bien-être. Nombre de services ont été installés pour contribuer au bien-être des salariés : cabinet médical avec salle de radiologie, distributeur de billets, épicerie, poste, gymnase, salle de musique, service de restauration collective, espaces généreux... « Il y avait tout, c'était une petite ville ! » résume ainsi un technicien en charge de l'entretien du site depuis de nombreuses années. C'était la modernité, empreinte d'un certain paternalisme – notons d'ailleurs que l'architecte Olivier Caplain participa dans les années 1950 au projet de construction du siège de Ford à Poissy aux côtés de René-André Coulon et Jean Prouvé.

En 2015 est décidée l'installation de la délégation régionale de la CDC à proximité immédiate de la gare Saint-Jean, dans le périmètre de l'opération d'inté-

rêt national Bordeaux-Euratlantique. Hypermobilité, flex-office et télétravail se développent. L'ensemble administratif du Lac reste à quai : il a perdu sa fonction, ses occupants et les techniciens en charge de son entretien le considèrent comme « une vieille dame ».

Les années 2020 : mutualisation, recyclage, sobriété

Mais à l'heure de la sobriété et du réemploi, un nouvel avenir s'offre à lui. La CDC a confié à Urbain des bois, filiale d'Icade, la réalisation d'un plan-guide pour le devenir de ce site de onze hectares. La démarche inclura in fine les autres propriétaires du secteur (Domofrance, Gironde Habitat, Caisse d'Épargne, GAN-Groupama) et sera accompagnée par Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux. C'est un véritable quartier à vivre sur environ trente-cinq hectares qui est imaginé, avec pour objectif de limiter au maximum l'émission de carbone, tant dans la transformation du quartier que dans ses usages par les futurs habitants. Réhabilitation de l'existant, constructions nouvelles en lieu et place des nappes de stationnement, valorisation et protection des zones humides, de la végétation, des cours d'eau qui irriguent ce site de marais... Les temps changent mais les invariants naturels et paysagers chers à Xavier Arsène-Henry demeurent.

Quant à l'ensemble administratif de la CDC, point de démolition-reconstruction, fortement émissive en carbone,



La façade imposante de la Caisse des dépôts qui va devenir Thelema, un campus multi-écoles d'ici 2028.

mais une réhabilitation en profondeur du bâti pour accueillir de nouveaux usages avec en premier lieu un campus multi-écoles. Porté par Héméra, entreprise développant des espaces de co-working, l'objectif est d'optimiser les espaces d'enseignement, souvent utilisés ponctuellement, en les mutualisant en écoles et de créer un lieu mixte pour les étudiants, favorisant les synergies. Le projet prévoit également des résidences étudiantes et jeunes actifs, un restaurant ouvert sur le quartier, des espaces dévolus à l'économie sociale et solidaire (ESS), un groupe scolaire pour les enfants des nouveaux logements prévus dans le quartier de La Jallère... Un projet qui permettra de redonner des années de vie à ce bâtiment, dont la réalisation est prévue courant 2026-27.

Dans l'intervalle, pas question de laisser le site vacant. Dès 2020, l'occupation temporaire du site a été anticipée,

pour réduire les coûts de fonctionnement « à vide », pour le protéger d'intrusions ou de squats et pour faire profiter des structures en recherche de bureaux, des m² disponibles. Une logique gagnant-gagnant qui s'est traduite par une convention d'occupation transitoire et un démarrage de l'occupation temporaire seulement deux mois après le départ effectif des collaborateurs de la CDC. Sur les 31 000 m² bâtis du site, 13 800 m² ont été confiés en gestion à Aquitanis et Plateau Urbain, qui en commercialisent 6 500 m² (les autres surfaces correspondent aux espaces de circulation). 110 structures – jeunes entreprises, artistes et artisans, entreprises de l'ESS – louent ainsi à bas coût des bureaux et espaces de travail et environ 400 personnes fréquentent le site quasi quotidiennement. Rien ne se perd, tout se recycle donc – même temporairement.

Un site, de multiples possibilités pour la fabrique urbaine

C'est donc une transition de genre que connaît ce site, traduisant concrètement l'évolution de notre société, de notre rapport au travail... et illustrant aussi la toile de Pénélope que peut être la fabrique urbaine : des secteurs et projets urbains deviennent stratégiques à l'image d'Euratlantique et attirent des entreprises, entraînant la reconfiguration de certains quartiers comme celui du Lac. Mais si l'on remet régulièrement l'ouvrage sur le métier en matière de projets urbains, les enjeux et défis se renouvellent : changement climatique, sobriété foncière, décarbonation... Ici, les idées et les réponses s'inventent et s'expérimentent, de l'urbanisme transitoire et sa capacité à faire commun, à la transformation d'usages des lieux et sa complexité technique, en passant par le projet de PUP¹ carbone et son innovation partenariale et financière. _

1 | Projet Urbain Partenarial.

Des vivants et des morts

XAVIER LACARCE

Où sont nos morts ?

Dans *Comment vivre avec nos morts ?*, Delphine Horvilleur, rabbin et psychanalyste, pose benoîtement une question certes banale mais que les turbulences géopolitiques et la pandémie de covid remettent au premier plan. Si d'aucuns voudraient en faire une question personnelle, force est de constater qu'elle est aussi, *inévitavelmente*, collective et, pour tout dire, politique. De fait, honorés ou dédaignés, mis en évidence ou occultés, les morts doivent trouver place dans un espace commun, aujourd'hui principalement urbain. Rien de radicalement nouveau ici puisque les villes, pour s'intéresser d'abord aux vivants, ont toujours tissé des liens avec les défunts.

Cela se fit longtemps sous l'égide de grandes institutions (l'État et plus encore l'Église, en France en tout cas) Or, individualisation et mondialisation les fragilisent, en chamboulant notamment notre rapport à l'espace, terre comme territoire, dont on prétend s'arracher. « L'humanité n'est pas une espèce ; c'est une connexion à l'humus », écrit Robert Harrison¹ ; la crémation est, à cet égard, une rupture aussi considérable que révélatrice. Quant aux mobilités démultipliées, elles conduisent des hommes et des femmes de plus en plus nombreux à mourir loin de leur lieu de naissance, supposément terre de leurs ancêtres. Que doivent devenir leurs dépouilles ? Difficiles à appréhender mais considérables, les bouleversements en cours doivent mobiliser les pouvoirs publics. Mais leur tâche s'annonce ardue car notre rapport aux morts, qui en dit surtout long sur les vivants, met en évidence la difficulté qu'éprouve notre époque à articuler le « je » et le « nous ».

1 | R. Harrison, *Les morts*, Éditions Le Pommier, 2003, p. 55.

La ville et le vil

« L'un des traits majeurs de l'urbanisation est bien la modification du rapport à la mort », écrivait Patrick Baudry à propos des rapports incertains que nous entretenons aujourd'hui avec « nos » morts. C'est que lieu de vie, de mobilité, de production (et, de plus en plus, de distraction), la ville s'est à bien des égards « construite contre l'idée de la mort¹ ». Il va de soi que pareil projet est condamné à échouer, la mort nous rattrapant toujours et frappant parfois la ville elle-même, possible victime d'urbicide (p. 67), terme récent si sa réalité ne l'est pas ; la Sodome biblique a de nombreux descendants...

Pire, la ville est, nonobstant le travail des imaginaires (ainsi du polar, p. 48), le lieu où il convient, plus que jamais de faire une place aux morts : autant qu'une question existentielle, c'est un enjeu d'aménagement de l'espace avec ce que cela convoque de défis technico-pratiques et de clarifications administratives. Pour autant, les représentations philosophico-religieuses pèsent. S'était imposée depuis quelques décennies l'idée que nos sociétés seraient caractérisées par un refoulement de la mort, voire par un déni obstiné : c'est ce que soutenaient, en historien, Philippe Ariès quand il comparait nos comportements à ceux qui prévalaient sous l'Ancien Régime² ou, en anthropologue, Louis-Vincent Thomas pointant ce

qui nous distingue des sociétés africaines³ ; quant à Jean Baudrillard, il estimait que notre hyper-modernité avait fait des défunts de véritables « déviants » et de la mort une « anomalie⁴ ». Ces conceptions sont-elles toujours valables ?

Une déambulation urbaine suffit à nuancer le propos. Pour le moins. Qu'y voit-on ? Autrement dit, quelle est la présence de ces absents dans nos villes ?

Cela dépend à vrai dire de quels morts on parle. Bien sûr, ceux qui ont acquis une notoriété de leur vivant gardent un rôle *post-mortem*, avec parfois des changements de statut au gré de querelles mémorielles que l'on sait véhémentes. Mais l'enjeu est plus vaste, qui porte sur les traces de ceux qui nous ont quittés, célèbres ou pas. Les morts dans leur matérialité n'ont pas la même place que les morts comme souvenirs, voire comme symboles. Sans compter que la photographie puis d'autres formes d'enregistrements ont brouillé nos repères, en donnant à voir ou entendre des personnes pourtant *disparues*.

En l'espèce, on peut estimer que les corps des morts récents – communément désignés comme cadavres – sont largement invisibilisés. La raison principale en est que l'on meurt plus souvent à l'hôpital que chez soi en dépit des souhaits formulés par la plupart de nos concitoyens. À cet égard, le covid, sorte de retour du morbide dans des sociétés ultra-protégées, n'a rien changé : durant la crise, l'action des pouvoirs publics a d'abord et surtout

1 | P. Baudry, « Les temps urbains de la vie et de la mort », *Le quotidien urbain*, 2001.

2 | P. Ariès, *Essais sur la mort en Occident, 1774. L'homme devant la mort*, 1977.

3 | L.-V. Thomas, *Anthropologie de la mort*, 1975.

4 | J. Baudrillard, *L'échange symbolique et la mort*, 1978.

Cimetière parc-arboretum à Nantes. © Louise Pichon-Collet.





Le Colonial Park cemetery est situé au cœur de la vieille ville de Savannah aux États-Unis. © Stella Manning.

été déterminée par le nombre de cadavres à gérer en même temps à l'hôpital. L'extrême-onction ayant de plus perdu son importance, le mourir est donc largement occulté. En revanche les traces – de préférence non corporelles – des défunts sont innombrables. Leur mémoire est ainsi parfois honorée dans l'espace public, des plaques commémoratives aux monuments aux morts (p. 61 et 63), en passant par les statues. Les cimetières sont également très présents, ne serait-ce que par les superficies occupées (et convoitées...). Mais pour quels usages ? Et ne sont-ils pas partiellement « dépassés », du moins dans la conception qui a prévalu deux siècles durant ? Pire, « seraient-ils les derniers vestiges à rayer de la carte¹ » ?

J'irai cracher sur vos tombes ?

L'histoire du cimetière est à la fois ancienne et récente (p. 36). Le Père-Lachaise, créé au début du XIX^e siècle, en est comme le prototype : il invente en quelque sorte une tradition. Or, ce modèle perd aujourd'hui de son évidence, il est de moins en moins hégémonique ; il est *a minima* traversé par des tensions croissantes : ouvert ou fermé, lieu de recueillement ou d'agrément, espace des morts ou des vivants (p. 39) ? De nouvelles pratiques face à la

mort se font en effet jour, dont la plus spectaculaire par sa diffusion rapide est assurément la crémation. En avait découlé, il y a peu encore, un tel flou que, selon Arnaud Esquerré, les morts étaient comme partout : « Après leur incinération, des milliers de morts ont circulé librement sur le territoire, parmi la population, séjournant souvent dans des domiciles privés, où ils pouvaient être déplacés² ». Il a fallu attendre la loi de 2008 pour imposer que les cendres soient dispersées dans la nature ou placées dans des cimetières, conduisant à des modifications non négligeables de ceux-ci (columbarium).

On voit par là qu'une adaptation a lieu, volontaire ou non, de la part des « professionnels de la mort », qui rompent de plus en plus avec les traditions et les institutions qui les soutenaient, à commencer par l'Église. La sortie de la religion, réelle ou putative, conduit à des « bricolages³ » divers ; la circulation des populations sur fond de mondialisation fait se croiser des us et coutumes hétéroclites qui s'influencent mutuellement ; plus largement, l'individualisation à l'œuvre n'épargne pas même la mort (la sienne – cf. débat sur la fin de vie « choisie » – ou celle de ses proches) au nom du droit de chacun de faire valoir son bon vouloir, quitte à privilégier des

2 | A. Esquerré, « Les morts mobiles. Étude sur la circulation des cendres en France », *Raisons politiques*, n° 41, 2011.

3 | Voir les travaux de Danièle Hervieu-Léger.

1 | B. Gallot, *La vie secrète d'un cimetière*, Les Arènes, 2022, p. 12.

« non-lieux » (mort 2.0¹¹) ou des hors-lieux (entendre hors-cimetière : autels en bord de route et autres cénotaphes improvisés).

Cette remise en cause des pratiques héritées est portée par deux types d'acteurs qui, malgré leurs rhétoriques opposées, convergent sous le couvert du « c'est mon choix » : les associations plus ou moins structurées (exemple des coopératives funéraires) qui proposent des accompagnements « à la carte » pour les endeuillés d'une part ; les compagnies de pompes funèbres, prospères grâce à un marché inépuisable d'autre part. Tout ceci ne peut qu'avoir des effets visibles et tangibles sur les lieux de sépulture et leur configuration, sur la présence (ou non) des cérémonies funéraires dans nos environnements proches (quid des cloches¹² ?), sur les types de bâtis qui s'y rattachent... La fabrique « nécropolitaine¹³ » est en pleine mutation.

Accommoder les restes

Or, les recompositions à l'œuvre sont à ce point importantes qu'elles ne sauraient se faire sans les pouvoirs publics, à commencer par l'État. Si le temps est heureusement révolu où il mettait en scène son droit de donner la mort (p. 55), il ne peut aujourd'hui se détourner de ces défis. Impossible en effet pour lui comme pour les collectivités locales de négliger des enjeux qui engagent des questions aussi diverses et importantes que la question du foncier ou la définition philosophico-légale de la souffrance, y compris animale : par où la question très actuelle des abattoirs, *intra ou extra-muros*, n'est pas sans rappeler celle du positionnement des cimetières dans les villes en expansion (p. 51). Du fait de la diversité de nos sensibilités face à la mort, les pouvoirs publics conservent plus que jamais la mission fondamentale d'*aménager nos vies avec les morts*. Sauf qu'il leur faudrait, ce faisant, ne point trop se mêler de ce qui est vécu comme relevant de « l'intime ». Ce « en

même temps » est-il possible ? Comment, ici comme dans d'autres domaines, arbitrer entre des attentes largement contradictoires ? Il est décidément plus difficile que jamais de désigner la bonne échelle et le bon acteur (la commune ?) et, pour celui-ci, de trouver la bonne distance face à des demandes plurielles et fluctuantes.

N'est-ce pas la raison pour laquelle la politique funéraire, ou politique du funéraire, semble se replier sur les registres qui paraissent partout animer l'action publique ?

Le premier concerne sa responsabilité écologique : non sans écho avec l'hygiénisme du tournant des XVIII^e et XIX^e siècles qui a permis l'émergence du cimetière moderne, voici nos néo-cimetières appelés à se transformer en « poumons verts » des grandes agglomérations, voire en espaces de divertissement ; certes, on se rapproche ce faisant des morts : mais est-ce vraiment pour eux ? Que vont vraiment devenir ces « espaces partagés », transformés en « espaces à vivre » ?

Le deuxième registre est touristique-mémoriel. On va par exemple multiplier les plaques commémoratives dans les villes (repentantes souvent : le regret des morts, de toujours, se mue en *morts regrettées* conformément à la *doxa* de l'époque). De même, perdurent les journées dédiées aux disparus. Bien que généralement anciennes et aux forts ancrages géographiques, elles se fondent désormais en un curieux syncrétisme (Toussaint, jour des morts, Halloween) et même les plus « authentiques », à l'instar du *Día de los Muertos* au Mexique (p. 57), n'échappent pas à un pittoresque largement marchandisé.

Le troisième et dernier registre ne saurait enfin être oublié. Il incombe à l'État de prendre en charge les hommes et les femmes qui, morts dans la rue, dans la solitude ou le dénuement, n'auraient pas de sépulture et dont les restes ne soucient guère ceux qui restent (p. 47). Cette mission de dernier recours/secours, pour discrète qu'elle soit, demeure essentielle pour l'État-providence. Question de dignité, collective cette fois, et, plus fondamentalement encore, moyen de jauger l'état de notre civilisation...

De la fosse commune au faux commun...

Le cimetière avait semblé un progrès après des siècles où nombre de morts étaient condamnés à l'anonymat et à l'indistinction de la fosse commune, disparaissant comme une seconde fois. Le cimetière paraissait de fait concilier individualité et collectivité : il a accompagné en France l'histoire des deux derniers siècles et reste, par excellence, *la place des*

1 | F. Gamba, « Vaincre la mort : reproduction et immortalité à l'ère numérique », *Études sur la mort*, n° 142, 2015, par exemple.

Surtout présents au Japon et aux États-Unis plutôt qu'en Europe, les développements du « deuil 2.0 » n'en finissent pas de se diversifier, passés des « cimetières virtuels », soit des sites en ligne où l'on peut déposer des documents – images ou messages – sur la page dédiée à un défunt, à des produits de plus en plus sophistiqués : on peut y podcaster des obsèques filmées et participer aux hommages sans se déplacer. Mais se développent aussi des « coffres-forts virtuels » remplis par le futur mort de toutes les données dont il souhaite qu'elles lui survivent ; il peut même y laisser des messages à diffuser *post-mortem*. Et l'on ne parle pas de ces sites aux États-Unis qui proposent le stockage du maximum de données relatives à l'histoire et à la mémoire de l'individu ainsi que le dépôt de son code génétique, en attendant le procédé permettant de cloner son corps et d'y transférer son « esprit »...

2 | Voir Alain Corbin.

3 | Cf. le photographe André Chabot qui a fait restaurer au Père-Lachaise une chapelle à l'abandon dans laquelle il a installé un énorme appareil photo en granit noir : devant, un QR code renvoie à son site internet, *La Mémoire nécropolitaine*.



morts dans nos représentations mais aussi dans l'espace concret de nos villes. Il n'en connaît pas moins de forts changements en lien avec l'évolution de nos sensibilités.

Le succès des photographies d'animaux circulant entre les tombes qui a assuré le succès du compte Instagram du Père-Lachaise comme le fait que le cimetière reçoive chaque année plus de visiteurs que de cadavres résumant à merveille les préférences contemporaines, entre goût pour la « nature » et tourisme de masse. Rien de scandaleux ici, ni d'ailleurs de si nouveau : le grand cimetière de l'Est parisien a dès son origine été le théâtre d'activités hétéroclites mais, toujours, éminemment mondaines (p. 42)...

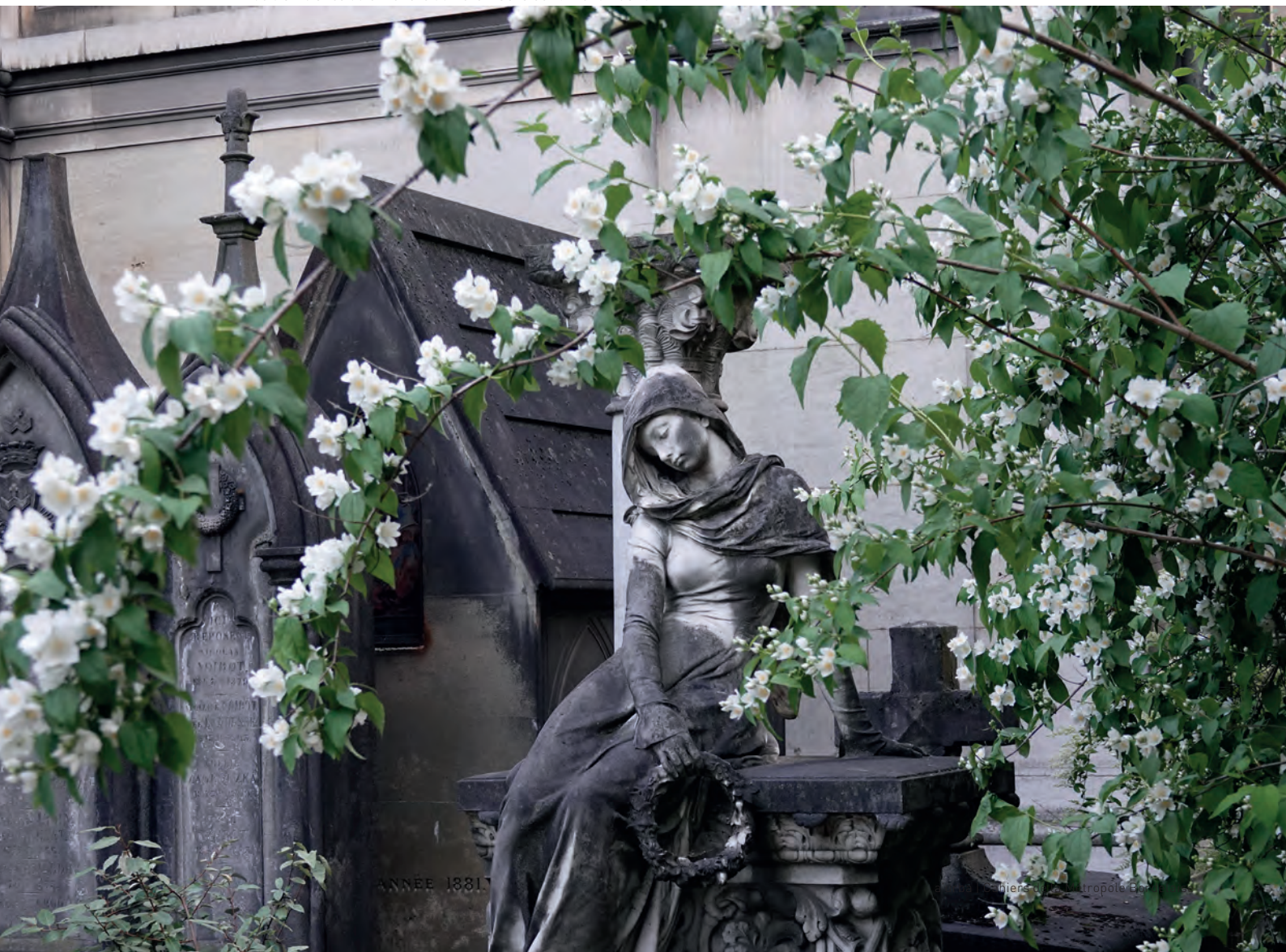
Est-ce à dire qu'il suffit pour les pouvoirs publics d'élaborer une politique du funéraire en fonction de l'évolution de nos sensibilités – plus « psy », plus « vertes », etc. ? Ce faisant parviendra-t-on à redessiner une nouvelle « religion des morts » (p. 32) sur les cendres

des précédentes ? On peut craindre que face à de tels enjeux, il ne soit pas suffisant d'aménager la place des morts en se conformant aux conceptions et procédures qui président à l'aménagement urbain en général.

En tout cas, la question est fondamentalement la suivante : comment vivre avec « nos » morts quand le « nous » fait défaut, quand chacun entend décider du sort qui lui sera réservé *post-mortem* ? Dit à peine autrement : quid du « vivre ensemble » – mantra partout répété – si l'on meurt, mais aussi et surtout si l'on est mort, séparément ?

Enjeu politique s'il en est, dès lors qu'on définit la politique avec Hannah Arendt comme « l'espace entre les hommes » : les morts comme les vivants... —

Vue d'ambiance du cimetière du Père-Lachaise. © Benoît Gallot.



Réconcilier les morts et les vivants

Entretien avec Damien Le Guay

FRANÇOISE LE LAY

Damien Le Guay est philosophe, éthicien, conférencier. Il est maître de conférences à HEC, enseigne à l'Espace éthique d'Île-de-France et à l'Espace éthique de Picardie. Il est président du CNEF (Comité National d'Éthique du Funéraire) et membre du CNOF (Conseil National des Opérations Funéraires). Il contribue à plusieurs journaux et a écrit plusieurs ouvrages sur la mort : *La face cachée d'Halloween* (2002), *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ?* *La mort en cendres* (sur la crémation) (2012), *Quand l'euthanasie sera là...* (2022).

Quelle relation à la mort entretient-on dans notre société, et comment s'est-elle façonnée ?

En replaçant cette question dans une perspective historique, on peut se demander s'il n'y a pas un rapport de compatibilité/incompatibilité entre les morts et la ville. Chez les Romains, il importait que les morts ne soient pas dans les villes car c'était le lieu des plaisirs, des vivants, des dieux ; les morts étaient donc placés le long des voies. Pendant très longtemps, les morts ont encombré les villes et les vivants : ils prenaient de la place, trop de place. Le premier christianisme est resté sur l'idée qu'il importait de séparer la religion des morts et la religion chrétienne, considérant que cette dernière était une religion d'espérance alors que celle des morts était païenne, un peu archaïque. Et puis au Moyen Âge, il y a eu une fusion entre la religion des morts, la religion chrétienne et la place des morts à l'intérieur des villes. C'est à ce moment-là que les morts ont élu domicile parmi les vivants. Les cimetières du type de celui des Saints-Innocents existaient dans toutes les villes. À Paris, c'était le plus grand cimetière ; il était à l'emplacement actuel des Halles. Il a existé pendant six, sept siècles puis, avant la Révolution française, il a été fermé, il a « démenagé », ce qui a été un traumatisme pour les Parisiens. Il a été « exproprié » à cause

des mauvaises odeurs, des miasmes, des lucioles... La sensibilité des Parisiens avait évolué et il ne leur était plus possible de les supporter. Dans ce cimetière, il n'y avait pas d'appropriation territoriale par les morts, pas de clôture de la tombe, pas de tombe même, pas de cercueil, pas de plaque funéraire. Tout le monde était à égalité. Les morts étaient empilés les uns à côté des autres, considérant que tous les Parisiens s'y retrouveraient (sauf, évidemment, les lignées royales ou ecclésiastiques) mais surtout que Dieu y retrouverait les siens.

À partir de 1805 est apparu un nouveau régime de séparation des vivants et des morts. Napoléon chargea Frochot, préfet de la Seine, qui lui-même demanda à Brongniard, architecte, d'inventer ce qui allait devenir le modèle des cimetières modernes : le cimetière du Père-Lachaise. Il est décrété que les morts habiteront dans des cimetières à l'extérieur des villes pour désencombrer ces dernières de leurs morts. Il y avait en effet un double trop-plein : le trop-plein des corps sans cercueil et le trop-plein des fureurs révolutionnaires. Désormais il faut faire des villes des espaces réservés aux vivants. D'où l'instauration de cimetières en dehors de Paris : cimetière du Père-Lachaise, de la Muette, de Montparnasse, etc. Au Père-Lachaise, on peut voir des portes d'entrée, des allées, des maisons individuelles pour chaque famille avec leur nom sur la porte ; plus on est riche, plus la maison est richement dotée. Depuis, bien sûr, la ville de Paris a grandi et réintégré ces cimetières. Mais perdurent d'une part la question de la nécessité ou pas de faire cohabiter ces deux villes et, d'autre part celle de savoir si les morts prennent trop de place dans la ville des vivants.

Les cimetières sont aujourd'hui dans la ville mais les vivants fréquentent-ils les morts ?

De nos jours, les cimetières sont très fréquentés, pas tout le temps, mais à certaines occasions. À la Toussaint, 25 millions de Français se rendent sur



À la Toussaint, les familles continuent à fleurir les tombes de leurs proches. Cimetière de Bordeaux Nord.

la tombe de leurs proches. Ils viennent « fleurir les tombes » en apportant 20 millions de pots de fleurs et 5 millions de bouquets. Cette visite aux morts a pu sembler, dans les années 60-70, un petit peu obsolète. Avec la montée en puissance de la crémation, certains ont imaginé la suppression des cimetières pour gagner de la place. Mais la piété populaire, le besoin de rendre visite à ceux que nous avons connus, à ceux qui nous constituent, perdurent et se maintiennent à peu près au même niveau depuis des années. Aussi, les projets de certains urbanistes des années 70 qui visaient à contracter l'espace des morts ne correspondent pas au besoin anthropologique d'être en lien avec ceux qui nous ont précédés. Ce lien d'hommage sera aussi (du moins peut-on l'espérer pour ceux qui fréquentent les cimetières) celui des enfants pour les morts de demain. Il faut donc distinguer la « religion des morts » et les pratiques religieuses.

Qu'entendez-vous par « religion des morts » ?

La religion des morts est née (nous dit Edgar Morin) il y a, disons, 100 000 ans. À un certain moment, on a enterré les morts, on leur a rendu hommage, on a considéré que quelque chose leur survivait, qu'on leur était redevable et qu'il fallait les protéger. Est alors né tout ce qui entoure la mort, c'est-à-dire la civilisation : l'histoire qui raconte, l'art qui garde l'image, les intercesseurs entre les deux mondes, les prêtres « garants » de l'autre monde, les cultes religieux... S'il y a un autre monde, il y a une autre ville dans le ciel (la « Jérusalem céleste » pour les chrétiens), un paradis d'en haut. La religion des morts, qui croit à un « au-delà » a toujours existé,

dans toutes les civilisations. Elle conduit à rendre hommage, par le « culte des ancêtres », à ceux qui ont « déménagé », qui sont « partis là-haut » – et ce quelle que soit la religion confessionnelle pratiquée. Cette religion-là, la plus vieille et la plus pérenne de toutes les religions, prend des formes nombreuses et variées, indépendamment des croyances. Dès lors il y a une triangulation des villes : ville des vivants, ville des morts (le cimetière) et ville de l'au-delà. Comment les établir, passer de l'une à l'autre et les faire communiquer entre elles ? Cette nécessaire circularité de la première à la seconde, et de la seconde à la troisième, a donné naissance à des « passeurs » différents (médecins, croque-morts, prêtres), à divers métiers et agents de communication spirituels.

Aussi, la mort est, avant tout, une histoire de lieu. Quel est l'objet des obsèques, sinon de renvoyer dans le cimetière (un cimetière étymologiquement est un dortoir) le nouvel endormi pour qu'il ne vienne pas perturber les vivants, les hanter ? Et inversement, la communauté retient par la manche celui ou celle qui aurait tendance à écouter son malheur et à vouloir rester du seul côté des morts. Au moment des obsèques, il y a une allocation urbanistique, une affectation de chacun à la ville à laquelle il appartient : le corps mort du côté de la cité des morts, l'âme du côté de la cité céleste et le vivant du côté de la cité des vivants. Il y a aussi quelque chose qui relève de la clôture de chacune des villes. En somme, les obsèques, c'est remettre de l'ordre, remettre dans l'ordre ; sinon c'est la confusion des plans, des villes, des croyances, des présences.

Est-ce que la période du covid a été un moment de bascule, éphémère ou durable, dans notre relation à la mort ?

La période du covid a été un important moment d'alerte et de trouble dans la circulation entre les trois cités. Il y a eu un conflit, d'une part, entre des prescriptions administratives qui visaient à préserver la vie des vivants dans la cité des hommes et, d'autre part, les devoirs anthropologiques et religieux à remplir correctement, selon les règles et les usages, dans la cité des morts et, pour les croyants, dans la cité du ciel. Or, la cité des vivants a imposé ses lois restrictives aux deux autres cités. Le culte rendu aux morts a été considéré comme secondaire. On avait des dérogations pour aller chercher son pain mais aucune pour conduire ses morts au cimetière. Cela a eu des effets perturbatoires sur la santé psychique des endeuillés, sur l'équilibre des familles. Les pouvoirs publics n'ont pas compris une évidence anthropologique fondamentale : rendre hommage ici et maintenant à nos morts est un besoin impérieux, impératif et il ne peut être remis à plus tard. Par ces règles restrictives, l'État, qui est un monstre froid, comme dit Nietzsche, a cru bien faire. Il s'est trompé par excès de zèle. Les pouvoirs publics n'ont pas compris que l'adieu aux mourants et « le culte des morts » sont indispensables au processus du deuil. Finalement, mais un peu tard, à l'initiative du Sénat, un principe juridique a été posé : un droit inaliénable d'aller visiter les malades quand ils venaient à mourir, et d'aller accompagner les morts au cimetière.

Dans nos sociétés, le corps mort, le cadavre, est vite caché, évacué. Doit-on se refamiliariser avec la mort, avec les morts ?

La familiarité que nous avons à l'égard des corps morts a disparu. Beaucoup de trentenaires n'ont jamais vu un corps mort. Trois révolutions mortuaires sont intervenues assez brutalement dans la décennie 1960-1970. La première : le monopole de l'hôpital comme lieu de mort. Au début de cette décennie, en France, 80 % des décès intervenaient au domicile. À la fin de cette même décennie, 80 % des décès intervenaient à l'hôpital. Cette bascule est gigantesque. Elle dit bien que désormais la mort est avant tout une question médicale. Plus personne n'y peut rien, sauf le médecin qui devient maître du jeu jusqu'au bout. Deuxième révolution durant cette même décennie : la « mort naturelle » disparaît de l'imaginaire de nos concitoyens au profit d'une « mort hospitalière ». Avant nous acceptions que la mort s'inscrive dans l'ordre naturel des choses. Elle allait de soi. Il fallait s'y résoudre. Quand elle était imminente, la famille et la religion intervenaient. Alors, la

mort était familiale et religieuse, communautaire et hautement ritualisée. La « mort hospitalière » destitue la famille de son rôle de « chef d'orchestre » clandestin des ultimes moments, et fait perdre à la religion son autorité sur les derniers moments. La sécurité qu'elle offre dépersonnalise la mort. Tout est plus anonyme : la chambre mortuaire, les derniers officiants, les soins aux corps, les veillées. Troisième révolution, qui produit ses effets dans les années 1990-2000 : « la sortie de la religion » – pour reprendre l'expression de Marcel Gauchet – avec la fin d'un système d'encadrement obligatoire des funérailles. La mort était avant tout religieuse, avec le décorum qui allait avec, et une pleine et entière suspension du temps social au seul profit du mort. La mort obligeait à rendre les derniers adieux et organisait le deuil. Ce système-là a disparu en douceur, sans revendication d'hostilité.

Quelles sont conséquences sur les vivants, sur ceux qui restent ?

Parlons de la psychologie relative au deuil, donc à la séparation. La mort de quelqu'un est incroyable. Et pourtant, elle est advenue. « Je mettrais peut-être des années à le croire. Je le sais mais je ne peux pas le croire. » Donc tout ce qui est fait pour insister sur la réalité, pour faire venir les vivants auprès du mort est important. Il n'y a rien de plus stupéfiant, sidérant, effrayant et nécessaire que de toucher un mort. Le corps froid fait prendre conscience que je vais devoir travailler cette sidération qui va m'accompagner quelque temps. Plus vite le corps est retiré, caché, plus le deuil est rendu difficile. Le corps permet l'acceptation de cette nécessaire séparation de celui qui n'est plus. Les veillées mortuaires, les visites du deuil servaient à ça.

On peut évoquer aussi la modification des villes au moment des funérailles. Il fut un temps, pas si lointain, où le temps de la ville des vivants était suspendu pour ménager la transition d'une ville à l'autre. Les tentures noires devant les maisons disaient à tous qu'un futur habitant du cimetière était là ; le corbillard visible de tous était comme un camion de déménagement vers la cité des morts. Il ne se cachait pas. Tous, vêtus de noir, saluaient cette expulsion vers le grand dortoir des anciens citadins de la ville des vivants. Les horloges étaient arrêtées ; le temps urbain, le temps de la cité, le temps de la communauté étaient au diapason du mort. C'est le mort qui mettait tout le monde en uniforme. Le pompeux du funéraire imposait de se mettre à la hauteur de l'événement incroyable. Or, aujourd'hui, le passage d'une ville à l'autre se fait presque à la sauvette. La première ville ne veut pas s'arrêter. Elle ne veut pas suspendre



En Italie, les avis de décès (annunci funebri ou manifesto di lutto) placardés dans les rues sont une vieille tradition. D. R.

son agitation frénétique. La mort est invisibilisée et l'endeuillé stigmatisé.

Apparaît alors un paradoxe : le déplacement des attentions sociales à l'égard de certaines situations de fragilité et, parallèlement, l'oubli de l'attention due aux morts et aux endeuillés. Si la ville s'est adaptée aux pauvres et précaires (avec les logements sociaux), aux exclus (avec le Samu social), l'endeuillé, lui, qui est par définition quelqu'un d'affaibli, n'est plus reconnu comme tel. C'est comme un aveugle sans canne. Rien ne laisse supposer qu'on puisse venir au-devant de lui. Cet effacement, cette anonymisation de l'endeuillé, s'est passé en silence. Autant celui qui n'a pas les moyens de se loger, celui qui est précaire doit être pris en charge, accompagné, soigné, autant le message adressé à l'endeuillé est le suivant : il doit régler seul son « problème » car c'est un problème individuel, psychologique et non collectif, social.

Ce constat est absolument central pour comprendre notre rapport à la mort aujourd'hui. Quand on examine les raisons pour lesquelles les Français font de plus en plus le choix de la crémation (souhait de 35 à 40 % de la population), on s'aperçoit que la motivation principale est qu'ils ont le sentiment d'être de trop, que leur cadavre sera de trop. Il importe donc qu'ils prennent le moins de place possible parce que de toute façon plus personne ne viendra les voir. La place des morts, de la mort, de l'endeuillé, est devenue, par un bouleversement sans revendication, accessoire, subalterne, marginale, renvoyée dans les périphéries des préoccupations.

Comment réconcilier les vivants et les morts, les lieux de vie et les lieux de mort ?

L'ambition urbanistique, ce serait peut-être de rendre vivants les lieux de la mort et de considérer comme un moment social essentiel le temps de la fin de vie et des obsèques. Les cimetières sont des lieux de mémoire, de récits, d'histoires qui en disent énormément sur ceux qui les fréquentent mais également sur l'histoire d'une ville. Il y a dans les cimetières des couches mémorielles de la ville qui a disparu. Paul Ricœur insiste beaucoup sur ce qu'il appelle « l'identité narrative ». Nous sommes, à nous-mêmes, des récits. Raconter, remettre des mots autour de la mort, est nécessaire pour redonner aux endeuillés une place. Il existe des initiatives, comme les « cafés mortels » qui permettent d'exprimer ses souffrances d'endeuillés. Si on souhaite « réconcilier » les vivants avec les morts, il faut éviter les discriminations à l'égard des endeuillés, parler des morts comme il se doit, sans la dérision halloweenesque notamment, et reconsidérer les liens intimes entre les habitants des deux cités. Remettre de la parole, c'est remettre la question de la mort dans les préoccupations des vivants.

Il se trouve que nous sommes tous, vous, moi, nous, habités par nos morts ; ils sont là. Il y a en nous, comme dans un immeuble, des présences, des morts qui cohabitent. Nous sommes composites, avec beaucoup d'éléments qui ne nous appartiennent pas ; nous sommes comme les tableaux d'Arcimboldo. Il importerait que la ville puisse ressembler à cette habitation multiple des vivants et des morts. —

Cimetières et métropoles

FRÉDÉRIC BERTRAND

La naissance du cimetière moderne peut être datée, en France, du décret napoléonien du 23 Prairial an XII (12 juin 1804). Après les déferlements de la mort liés à la Terreur, ce décret pacifie un espace qui a perdu sa sacralité en étant détaché de l'Église. Mais séparer les vivants et les morts, la cité et le cimetière, c'est aussi poursuivre un processus de redistribution et de ségrégation des lieux de vie, de travail, de la maladie et de la mort.

Isolé de la ville, le cimetière devient un équipement pour lequel les grands projets monumentaux, architecturaux ou paysagers, imaginés depuis la fin du XVIII^e siècle, sont soumis à des rationalités économiques et techniques dont le modèle dérive de l'habitat. De la maison à la tombe, de la parcelle à la concession, les règles du lotissement gèrent efficacement une masse d'individus qui rêve de sépulture particulière, de représentation et de perpétuité. Les distinctions sociales s'inscrivent dans l'espace et le temps, entre une trame urbaine facilitant le repérage administratif dans le nouvel enclos et des concessions privées. Comme l'ont identifié historiens et anthropologues, le déclin des « formes urbaines de sociabilité » s'accompagne d'une « révolution de l'affectivité » et d'une « société de conservation ». Dans ce contexte, la sociabilité se rétracte et la famille s'affirme et d'une nouvelle affectivité naît le « culte des morts ». Progressivement, la tombe de famille incarne le symbolisme funéraire et répond à cette crise spirituelle et urbaine¹.

Tombe et cimetière, devenus indissociables, articulent de manière inégale nature et monument funéraire. Le cimetière du Père-Lachaise en est un exemple remarquable mais qui, au fil des extensions, devient un jardin loti. Le modèle d'origine sera adapté

aux États-Unis comme dans l'Europe anglo-saxonne dans des compositions plus ou moins régulières où les tombes (chapelles, dalles, stèles...) peuvent être isolées ou en rangées. L'Europe du Sud maintiendra la tradition plus monumentale du Campo Santo et de ses galeries abritant de véritables musées en plein air.

À la croisée de ces aires d'influence européenne, la France du XX^e siècle contribue peu à la réalisation de cimetières contemporains. De rares exemples de qualité sont mis en œuvre lors de nouvelles commandes publiques liées aux cimetières intercommunaux² qui traduisent la récurrence des problèmes identifiés au siècle précédent : comment assurer des lieux de sépultures dignes pour tous et faire face à la saturation des cimetières existants ? La trame urbaine et paysagère s'affirme comme une réponse à l'hétérogénéité des territoires périurbains mais aussi à une gestion administrative qui ne parvient pas à endiguer un découpage en concessions où la tombe de famille devient analogue à la maison individuelle si souvent critiquée. Face aux incertitudes quant à l'évolution de la société contemporaine (démographie, mobilité, mœurs, croyances...) et à la pauvreté des terrains dévolus aux cimetières, le modèle du « parc funéraire » est censé inviter les visiteurs à méditer sur la mort. Il offre aussi un compromis dans une société urbaine qui peine à réserver des espaces tant pour les cimetières que pour les parcs et jardins.

De nos jours, l'accroissement de la durée de vie, la décohabitation, la séparation des lieux de travail des lieux de loisirs et de retraite, l'évolution des pratiques funéraires avec la crémation... rendent délicate la prospective en matière de saturation. Si le développement de la crémation s'accélère au XXI^e siècle, l'évolution démographique et l'exposition aux risques

1 | Voir notamment les travaux de Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, éditions du Seuil, 1977 et *Essais de mémoire, 1943-1983*, éditions du Seuil, 1993 et de Jean-Didier Urbain, *La société de conservation*, Payot, 1978 et *L'archipel des morts*, Librairie Plon, 1989.

2 | Pour la proche couronne parisienne voir les cimetières intercommunaux de Clamart (1958), des Joncherolles (1977), de Valenton (1972), conçus par Robert Auzelle (1913-1983), et de La Courneuve (1966), conçu par Henri-Jean Calsat (1905-1991).



Réaménagement du cimetière communal de Courbevoie. © Frédéric Bertrand.

(canicule, épidémie, pandémie...), conduisent aussi à s'interroger sur l'évolution des pratiques et la disponibilité des espaces.

Dans ce contexte d'incertitudes et face à des métropoles toujours plus denses, aux espaces imbriqués, il est nécessaire de se donner les moyens de dégager des grandes tendances, de définir les indicateurs utiles à une veille (vieillesse, taux de mortalité, modes de sépultures...) pour mieux connaître l'existant, apprécier les bonnes pratiques et aider les collectivités à gérer ces espaces durablement inscrits dans leurs territoires¹.

Enjeux urbains et situations métropolitaines : un paysage à reconquérir

Le cimetière est un équipement qui ne peut être confondu avec d'autres espaces publics. Lieu d'inhumation et de recueillement, il doit satisfaire des obligations de services incontournables (accueil des familles, inhumations, exhumations, décence,

¹ | Pour le cas de la métropole parisienne, se reporter aux études de l'atelier parisien d'urbanisme (<https://www.apur.org>).

sécurité, hygiène...). Lieu de mémoire individuelle et collective, mais encore sociale, culturelle, culturelle et artistique, il peut accueillir des fréquentations importantes tant en périodes ordinaires qu'exceptionnelles.

Mais la densification urbaine et la permanence des cimetières invitent aussi à en faire des leviers du renforcement du système des parcs et jardins, des belvédères métropolitains, voire de grands corridors écologiques (fleuve, routes, voies ferrées).

Le cimetière français est caractérisé plus ou moins négativement par la trilogie des murs, allées et divisions. Leur reconquête peut être un levier pour intégrer des cimetières dans leurs contextes urbain et paysager tout autant que pour améliorer et diversifier l'offre funéraire.

Les murs isolent les sépultures du monde des vivants et les en protègent. Symboliques du lieu, ils sont trop souvent peu qualitatifs et d'une hauteur excessive. Ces limites pourraient évoluer pour accueillir des espaces d'inhumation architecturés (enfeus, ossuaires, columbariums...) ou paysagers (espaces cinéraires, musée du patrimoine funéraire...) tout en permettant une meilleure intégration et une économie des espaces et des investissements.

Les voies et allées forment l'espace public intérieur sur lequel les collectivités peuvent agir. Elles ordonnent les lieux selon une trame que les matériaux de surface servent parfois à hiérarchiser. Cette variété de traitement de sols tend à disparaître sous l'uniformité du bitume, facile à mettre en œuvre mais très routier et accentuant l'îlot de chaleur urbain. Cet appauvrissement des sols a d'autant plus d'impact sur la perception des espaces que ces voies sont rarement plantées. Le renforcement de la végétation peut contribuer à la création d'un nouveau paysage, d'une mise en scène de la trame existante (hiérarchie, ponctuation...) et d'une meilleure expression des lieux. Là encore, la reconquête de cette trame pourrait conduire à redonner une place visible aux espaces de sépulture, à développer de nouvelles offres d'inhumation et de service (aires de cérémonie, abris, fontaines, bancs, poubelles...).

Les divisions, ces îlots assignés aux sépultures, sont plus difficiles à transformer du fait des concessions privées. Elles peuvent contribuer à améliorer le paysage et le bilan environnemental des sites. Le caractère minéral et sériel de la production marbrière peut



Skogskyrkogården le cimetière boisé de Stockholm. © Natalie Maynor.

être atténué par des plantations, lors des reprises de concessions par exemple. La préservation d'une diversité de forme, de matériaux, de modes de sépulture peut aussi influencer sur la qualité et la singularité de ces espaces. La spécialisation de certaines divisions (carrés des militaires, des enfants, des indigents, divisions confessionnelles, cinéraires...) exprime une mémoire locale nécessitant une attention particulière qui fait trop souvent défaut.

Quels projets pour le XXI^e siècle ?

Les événements récents qui ont provoqué des pics de mortalité (canicule 2003, pandémie 2020-2021) ont été traumatisants tant pour les familles que pour les collectivités et les opérateurs du funéraire. Ils ont soulevé de nombreuses questions sur nos lieux, nos pratiques funéraires et notre rapport à la mort.

L'augmentation de la crémation en France impose notamment de repenser les espaces et les rituels, mais reste encore trop associée à l'image d'un cimetière « paysager » à la composition irrégulière, peu compatible avec les cimetières créés jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Plus largement, la crémation et les pratiques cinéraires, comme la persistance de l'inhumation traditionnelle, invitent à reconsidérer la dimension collective du cimetière afin de redonner une valeur symbolique et artistique à la communauté des morts qu'il abrite. Comparée au reste de l'Europe, la France accuse un réel retard. —

Friedhof Nordheim à Zurich. © Frédéric Bertrand.



Le cimetière, un espace à vivre ?

LOUISE PICHON-COLLET

Le cimetière, longtemps perçu comme lieu clos de recueillement, est l'un des rares espaces urbains où la mort et le deuil peuvent s'exprimer librement. Dédié à l'inhumation des défunts, il concentre des émotions et des symboles forts lui conférant une identité particulière. Il se situe à la frontière entre espace public et espace privé, où l'intime se mêle à l'extime, et l'individuel au social¹. Conçu au XIX^e siècle pour rester à distance des villes, le cimetière moderne a été progressivement absorbé par l'expansion urbaine. En parallèle, l'évolution récente des pratiques funéraires – des formes d'inhumation jusqu'à la fréquence des visites – questionne la portée du cimetière pour les vivants. Ainsi, dans un contexte où chaque mètre carré compte, le cimetière n'est plus seulement un lieu de mémoire, mais une opportunité pour réinventer la ville, en lui attribuant de nouvelles fonctions tout en préservant son caractère symbolique et mémoriel. Plusieurs villes, en France et ailleurs, ont déjà entamé cette transformation.

Il est des sociétés, comme celles d'Europe du Nord, où les cimetières s'intègrent depuis longtemps à la vie urbaine, et sont bien plus que de simples espaces de recueillement. Entre héritage protestant et courants esthétiques divers, les sépultures sont simples et la nature omniprésente. La mort est là mais sans gravité, ce qui permet aux habitants de considérer ces espaces comme des lieux de promenade, de détente ou même de convivialité. Il suffit de flâner dans les cimetières de Malmö, troisième ville de Suède, pour l'observer : ici, des familles promènent leurs chiens en laisse ; là, deux joggeurs courent le long des sépultures ; un peu plus loin, une personne âgée vient rendre visite à des proches disparus. Chaque cimetière de la ville a des usages particuliers : le grand cimetière paysager est davantage dédié aux activités sportives tandis que le cimetière

central est un lieu de passage agréable et sécurisé, que l'on emprunte à pied ou à vélo. Cependant, cette diversité d'usages n'est pas sans créer des tensions. L'exemple le plus marquant de ces dernières années est le houleux débat soulevé en 2021 au Skogskyrkogården (« le cimetière de la forêt ») à Stockholm, où de nombreuses familles étaient venues faire de la luge un jour de neige. Dès lors s'est posée la question : où se situe la frontière entre un cimetière et un parc public ? Ce qui avait commencé comme l'appropriation spontanée d'un espace propice aux glissades est rapidement devenu un sujet de débat sur la régulation des usages autres que le recueillement, illustrant le fragile équilibre entre le cimetière comme lieu de vie et la nécessité de préserver son caractère sacré. Néanmoins, l'exemple suédois montre que même si les cimetières ne sont pas des espaces publics ordinaires, leur solennité est compatible avec des pratiques qui elles le sont, notamment dans un contexte de densification urbaine et de nécessaire préservation de lieux vastes et paisibles.

En France, où les allées des cimetières sont bien moins arpentées qu'en Suède, certaines communes entreprennent des actions ambitieuses pour faire vivre ces lieux. Conscientes de leur potentiel inexploité, elles sont de plus en plus nombreuses à expérimenter le cimetière comme lieu de vie. À Nantes, la commune et la métropole ont mis en place ces dernières années plusieurs initiatives en faveur de la valorisation des quinze cimetières de la ville. Vie quotidienne, culture, éducation à l'environnement, lien social, bien-être et rafraîchissement urbain : tous ces sujets sont mobilisés pour transformer les cimetières nantais en espaces propices à la diversité des usages.

Un exemple marquant est l'intégration des cimetières à la vie culturelle et artistique locale. Grâce à

1 | J. Lévy, M. Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2013.

des événements comme Le Voyage à Nantes, festival estival annuel dédié à l'art dans la ville, les cimetières sont devenus des lieux de découvertes culturelles, accueillant des œuvres d'art contemporain qui valorisent le patrimoine funéraire. En 2022, l'œuvre *Miroir des Temps* de l'artiste Pascal Convert installée au cimetière Miséricorde a été l'une des plus visitées du festival. Ces initiatives permettent aux habitants de découvrir les cimetières sous un nouveau jour, en éloignant les appréhensions liées à la mort.

Nantes investit également ses cimetières pour renforcer le lien social et promouvoir l'apprentissage. Au cimetière parc-arboretum, situé au nord de la ville, un potager a été conçu par les jardiniers municipaux, permettant aux enfants des écoles voisines de découvrir les bienfaits de la nature et du jardinage. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme «Paysages nourriciers» lancé après la pandémie de covid pour favoriser l'accès à une alimentation saine et durable aux personnes en situation de précarité. Les récoltes

du potager sont ainsi remises à une association locale qui organise des ateliers de cuisine.

Élue « meilleure commune pour la biodiversité » en 2024, Nantes déploie un plan de création de 50 oasis de biodiversité, dont deux dans des cimetières. À l'image du cimetière Saint-Jacques où une mare a été creusée, des haies bocagères et des arbres plantés, ils deviennent des refuges autant pour les riverains que pour la faune locale. La ville raccompagne ses habitants dans les cimetières en transformant ceux-ci en îlots de fraîcheur qui se prêtent à la promenade à la saison chaude. La végétalisation offre une sensation de bien-être et une expérience paysagère singulière, incitant à pousser le portail d'un cimetière de quartier pour se ressourcer ou retrouver un ami. Chaque année, des bulbes plantés dans les espaces laissés en friche attirent les insectes pollinisateurs et transforment les cimetières nantais en champs de fleurs le temps d'une saison. Cette place importante faite à la végétation n'est cependant pas toujours

Espace de libre cueillette de fleurs au cimetière de la Bouteillerie à Nantes. © Louise Pichon-Collet.





Cimetière parc-arboretum à Nantes. © Louise Pichon-Collet.

bien perçue par les citoyens, certains considérant l'épanouissement spontané de la végétation comme un défaut d'entretien des cimetières et, par extension, comme un manque de respect dû aux morts. De plus, la désimperméabilisation des cimetières pose des questions d'accessibilité des visiteurs et des professionnels du funéraire aux tombes. Une nouvelle gestion et une ingénierie innovante restent à développer pour pouvoir planter les bons arbres aux bons endroits, sans mettre en péril les fonctions originelles du cimetière que sont l'inhumation et le recueillement.

Ainsi, les cimetières ne sont plus simplement des lieux de mémoire, mais également d'échanges, de culture et de nature. En créant des expériences sociales, artistiques ou encore paysagères, ils deviennent des lieux d'attachement, où la nature et l'humain se rencontrent et s'enrichissent. La majorité des cimetières autrefois relégués aux limites sont aujourd'hui intégrés à la ville. Il reste toutefois encore une marche à franchir pour qu'ils soient considérés comme de véritables espaces d'usages du quotidien au cœur de la cité. Cela implique sans doute de dissiper le tabou qui entoure la mort et d'apaiser la relation que les vivants entretiennent avec elle. —

Vivre au Père-Lachaise

Entretien avec Benoît Gallot

XAVIER LACARCE | STELLA MANNING

Benoît Gallot est conservateur du cimetière parisien du Père-Lachaise¹ et auteur de *La vie secrète d'un cimetière*².

Pourriez-vous présenter votre parcours qui, fruit du hasard, vous a ramené vers le monde funéraire dont vous êtes familier depuis très jeune ?

Effectivement, j'ai grandi dans ce milieu-là. Mes grands-parents, puis mes parents, étaient des marbriers funéraires. Dans notre jardin, il y avait une exposition de monuments funéraires qui servait à mes parents de catalogue : de vraies tombes pour que les familles puissent choisir sur pièce. Les discussions étaient forcément funéraires : on parlait d'enterrement, de fleurs, de plaques, d'exhumation... J'avais cette culture-là, qui pour moi paraissait normale, c'était un métier comme un autre. Pourtant, je n'ai pas voulu reprendre l'affaire et je me suis engagé dans des études de droit.

Après quelques expériences professionnelles, j'ai souhaité me diriger vers le service public et, dès mon premier entretien, la Ville de Paris m'a proposé un poste au service juridique « dans un lieu particulier ». Le recruteur a mis du temps à prononcer le mot cimetière. J'ai trouvé qu'il s'agissait d'une coïncidence incroyable et j'ai accepté sans hésiter de rejoindre le bureau juridique du service des cimetières parisiens. Les cimetières sont des lieux exceptionnels. Quand on y travaille, il y a un rapport aux familles, à l'humain et on se sent utile. Pourtant, pendant longtemps, peu d'agents voulaient venir travailler dans le service des cimetières, qui fut souvent un service où l'on reclassait des agents dont on ne savait pas quoi faire. Aujourd'hui encore nous avons du mal à recruter, beaucoup ne veulent pas se confronter à la mort au quotidien. Ça fait peur. Mais, de manière générale, les agents qui y travaillent se

découvrent une « passion » et ne repartent pas. On y entre par hasard, on y reste par vocation.

Comment pourriez-vous présenter le cimetière du Père-Lachaise ?

Le Père-Lachaise est un cimetière qui date de 1804, donc ce n'est pas le plus vieux cimetière français mais c'est le premier sous le nouveau modèle du droit funéraire instauré par le décret du 23 Prairial an XII, décret napoléonien, dont certaines mesures sont aujourd'hui encore en vigueur dans l'actuel CGCT³.

Il a inspiré d'autres cimetières, notamment anglo-saxons, puisqu'il était conçu dès le départ comme un cimetière paysager, un cimetière parc. C'était très novateur, et le Père-Lachaise fut d'ailleurs le seul grand jardin jusqu'à l'ouverture des Buttes-Chaumont en 1867. Il n'était pas dans Paris à l'époque, mais les Parisiens venaient s'y promener, regarder les tombes de personnalités. Il a eu une fonction touristique assez tôt.

Il a été le modèle de l'art funéraire avec l'apparition de nombreuses œuvres tout au long du XIX^e siècle. On a aujourd'hui la chance d'avoir des sculptures de grands noms, des chapelles dessinées par des architectes, tout ça dans un cadre paysager dessiné par Brongniart lui-même. Cela en fait un lieu unique, un musée à ciel ouvert avec une ambiance très particulière.

C'est aussi le cimetière des innovations. Dès 1804, avec ce nouveau modèle de cimetière paysager, mais également avec le premier crématorium de France, le premier columbarium avec 26 000 cases aujourd'hui, sûrement un des premiers jardins du souvenir, le premier carré musulman de France...

Aujourd'hui, il est plus difficile d'être précurseur, car l'enjeu est de continuer de faire du cimetière, un cimetière avant tout. Si le cimetière est saturé depuis des décennies, de vieilles sépultures à l'abandon sont

1 | Le cimetière tient son nom du Père La Chaise, confesseur de Louis XIV et ancien propriétaire du terrain.

2 | Éditions Les Arènes, 2022.

3 | Code général des collectivités territoriales.

ainsi reprises chaque année pour pouvoir attribuer de nouvelles concessions funéraires aux Parisiens. Avant d'être un lieu touristique, c'est un site où l'activité funéraire est intense : 6 000 crémations par an, 1 300 dispersions, 600 inhumations au columbarium et près de 1 000 enterrements dans les sépultures, soit près de 9 000 opérations funéraires chaque année.

Nous essayons toutefois d'innover pour préserver le patrimoine du Père-Lachaise. Avec mon collègue conservateur du patrimoine, qui est à la tête de la cellule patrimoine du Service des cimetières, nous faisons notamment de plus en plus appel au mécénat pour entretenir des sépultures d'intérêt patrimonial, ce qui est nouveau.

Parmi les évolutions notables de nombre de cimetières, il y a la prise en compte de la question écologique. Comment s'est-elle déroulée pour vous et votre équipe ?

Lorsque la Ville de Paris s'est engagée dans une politique zéro phyto, je n'avais pas du tout cette approche, cette fibre naturaliste, j'étais un pur juriste, un pur gestionnaire des cimetières. La vision des cimetières que j'avais, c'était celle de lieux très minéraux, où

rien ne pousse. À l'époque, en 2011, j'étais jeune conservateur au cimetière parisien d'Ivry. Avec mes équipes, nous ne comprenions pas cette politique mais nous l'avons quand même appliquée parce que nous sommes des fonctionnaires disciplinés et obéissants. Nous avons testé l'entretien sans produit phytosanitaire dans 3 ou 4 divisions et finalement nous avons été assez vite convaincus parce qu'on a vu le retour des papillons, des insectes, des fleurs, des couleurs... C'était tout à coup plus gai, plus apaisant. Les cantonniers ont vu leur travail être mis en valeur. Alors qu'il n'y avait pas de jardiniers dans les cimetières, nous avons acheté des tondeuses et des débroussailluses. Le métier des agents a changé, on les a accompagnés et ils ont contribué à l'embellissement des cimetières.

À Ivry, j'ai vu la végétation revenir, j'ai vu les hérissons, les chouettes hulottes, les renards, les écureuils revenir. Je vis la même chose ici au Père-Lachaise avec six ans de décalage.

Mais ce qui a fonctionné à Ivry ne fonctionne pas forcément au Père-Lachaise, parce que c'est un site compliqué, escarpé avec des vieilles tombes dans tous les sens et beaucoup plus d'arbres. Mon équipe travaille sans relâche pour que les usagers

Le cimetière du Père-Lachaise est un réservoir de biodiversité pour la ville de Paris. © Benoît Gallot.





Le cimetière du Père-Lachaise, poumon vert de la ville de Paris, est identifié comme îlot de fraîcheur en cas de canicule. © Benoît Gallot.

soient satisfaits mais elle peine à entretenir tout le cimetière. À certains endroits, c'est la jungle. Nous travaillons à la mise en place d'une méthode et à la définition d'objectifs atteignables en termes de gestion et d'entretien.

Malgré ces difficultés, nous n'utilisons aucun produit phytosanitaire, ce qui fait du Père-Lachaise un réservoir de biodiversité, sans doute le plus riche de Paris et ça, c'est extrêmement positif. Du côté de la flore, de nombreuses orchidées sauvages ont fait leur retour entre les tombes. Côté faune, les renards qui ont investi les lieux depuis 2020 sont emblématiques, mais le cimetière est une réserve ornithologique de premier plan : les chouettes hulottes et les éperviers y nichent, un couple de faucons hobereaux – fait rare dans Paris – y a été observé à l'été 2024, les pics y sont légion (pics verts, pics épeiches, pics épeichettes, pics mars) sans oublier une multitude d'autres oiseaux. Dans Paris intramuros, c'est exceptionnel !

Quelles sont les évolutions les plus récentes du Père-Lachaise ?

Aujourd'hui, nous essayons de désimperméabiliser les sols : on retire les vieilles dalles en ciment, on végétalise. Les trottoirs sont progressivement

enherbés et des tentatives existent pour végétaliser les murs d'enceinte. Le patrimoine arboré fait également l'objet d'une attention particulière : 90 arbres vont être replantés cette année, parfois sur des emplacements d'anciennes concessions funéraires qui ne seront donc pas revendus à de nouvelles familles.

Le Père-Lachaise est identifié comme un poumon vert si bien qu'à chaque canicule, il est répertorié parmi les îlots de fraîcheur. Les Parisiens sont donc invités à aller dans le cimetière pour survivre, ce qui me fait sourire. Les écoles avoisinantes viennent également de plus en plus observer la nature, la biodiversité, et je trouve ça très bien. Les a priori ont un peu changé et les gens voient le cimetière peut-être différemment aujourd'hui : pas comme un lieu dédié uniquement aux morts, mais un lieu aussi plein de vie où on peut venir se ressourcer, méditer.

Mais il y a des limites à ce nouvel intérêt. Le Père-Lachaise est un lieu calme, apaisant, silencieux, et ça j'aimerais beaucoup le garder. Un usager qui vient se recueillir ne doit pas être perturbé par des joggers habillés en fluo, qui passent à toute vitesse à proximité avec de la musique. Nous sommes sollicités pour tout un tas d'animations que nous refusons. Nous avons gagné un procès contre une société qui

voulait absolument faire un Escape Game dans le cimetière. Il n'y a qu'à l'occasion de l'événement du Printemps des cimetières où on s'autorise, une fois par an, à faire du théâtre, de la musique, des choses un peu innovantes. Ce jour-là, on fait un pas de côté mais le reste de l'année, notre préoccupation c'est le calme et la quiétude, sachant que le cimetière est déjà très fréquenté : 8 000 personnes par jour, 15 000 le dimanche, des endeuillés, des promeneurs, des touristes... La priorité, ce sont les personnes endeuillées ; mais aussi les usagers qui viennent pour trouver le calme et la tranquillité. C'est une « offre » différente des grands parcs parisiens, plus animés.

En termes d'équipements, outre le fait que le crématorium soit saturé et qu'il faille le désengorger par la création d'un deuxième crématorium parisien, un de nos projets aujourd'hui est de faire évoluer le columbarium et l'offre cinéraire de manière générale. Notre columbarium souffre en effet d'un problème d'attractivité. Nombre de cases sont en sous-sol, d'un accès difficile et sans lumière directe. On va supprimer une partie du parking de surface, qui date des années 60, pour ouvrir et éclairer le sous-sol grâce à des carreaux de verre et le rendre accessible en y adjoignant un ascenseur. Nous essayons également de varier l'offre que nous pouvons proposer. Lorsque des arbres ont envahi des emplacements

Le cimetière du Père-Lachaise est un espace où les riverains aiment à trouver calme et tranquillité. © Benoît Gallot.

que nous reprenons, nous les proposons pour que les familles puissent déposer une urne, construire un petit caveau à proximité, que nous appelons caveautin. C'est comme une mini-concession. Nous transformons aussi quelques vieilles chapelles en columbarium. Peut-être qu'un jour nous créerons des petits columbariums dans les divisions historiques ? Nous y réfléchissons, avec les paysagistes de notre direction : comment repenser les vieilles divisions, proposer une offre cinéraire nouvelle, avec un équipement qui aurait du cachet et s'intègre bien, tout en restant végétalisé ?

Et de manière plus générale, quel est, à votre avis, l'avenir des cimetières ?

Il y a des nouvelles tendances : les forêts cinéraires, l'humusation, la terramation, l'aquamation... Ce sont un peu des pratiques « anti-cimetières ». Il n'y a pas de tombe, il n'y a pas de nom. La mort y est invisibilisée. Je comprends l'idée du retour à la nature, mais ce qui me gêne dans cette approche, c'est qu'on oublie que les cimetières, c'est pour les morts, mais aussi pour les vivants.

Beaucoup d'endeuillés ont en effet besoin de voir le nom du mort gravé avec la date de naissance et la date de décès. Je vois régulièrement des familles qui ont dispersé les cendres et qui le regrettent, parce qu'elles se rendent compte après coup qu'elles ont besoin d'un lieu pour venir se recueillir, pour honorer la mémoire de leurs morts. Elles me demandent alors une case du columbarium, pour laisser la case vide mais y graver dessus le nom du défunt.

Je comprends la volonté écologique, elle est essentielle et nous essayons de l'appliquer au mieux. Mais il ne faut pas oublier les vivants qui ont un deuil à faire. Et pour côtoyer les familles au quotidien, c'est grâce à ce lien avec le cimetière, avec le lieu où reposent leurs morts. D'ailleurs, même dans un espace comme le jardin du souvenir, qui est complètement anonyme, les familles se réfèrent à un arbre, à un banc. Elles ont besoin mentalement de savoir que c'est là que leur défunt a été dispersé. Quand elles viennent se recueillir, elles vont à cet endroit précis.

Je comprends le désir de nature et aussi la volonté de « polluer » le moins possible quand on décède. Mais quand les familles me disent « je ne veux pas embêter mes enfants, j'ai tout prévu, ça sera une crémation avec dispersion », je leur dis « avez-vous demandé à vos enfants ce qu'ils voulaient ? Peut-être qu'ils ont besoin d'avoir un lieu pour venir se recueillir sur votre tombe ».

La solution la moins polluante à l'heure actuelle, c'est un cercueil en bois très simple, non traité,



dans une concession de pleine terre, avec un monument sobre qui ne vient pas de Chine, d'Inde ou du Brésil. Le retour à la nature se fait très vite, surtout sans soin de conservation du corps. Des espaces écologiques ont d'ailleurs été créés sur ce modèle aux cimetières parisiens d'Ivry et de Thiais. Moins polluer, c'est aussi recycler nos vieilles sépultures grâce à l'économie circulaire, un autre projet sur lequel nous travaillons.

Si les forêts cinéraires se développent, je trouverais cela très bien. Il y a probablement un besoin, une demande, mais il ne faudrait pas que cela devienne le seul modèle.

Donc je crois que le cimetière aura encore sa place demain. J'espère qu'il ne va pas disparaître. Il a une utilité dans les villes, c'est non seulement un lien avec notre passé, notre histoire, mais aussi un poumon vert essentiel. Outre la quiétude qui y règne, c'est avant tout ce lieu où les vivants ont besoin de venir se recueillir. —

Forêt cinéraire : forêt dont les arbres peuvent être concédés pour y enterrer ou disperser les cendres des défunts.

Humusation : technique permettant d'enterrer le corps à même le sol afin qu'il puisse se transformer en humus, permettant un retour du corps à la terre par des micro-organismes présents dans un sol préparé à cet effet.

Terramation : réduction organique naturelle accélérée par des techniques industrielles contrôlées, en vue d'une transformation en humus.

Aquamation : procédé d'hydrolyse alcaline permettant de dissoudre les chairs par l'association de la chaleur, de l'alcalinité et des mouvements de l'eau.

La stèle des morts isolés fleurie à la Toussaint, cimetière de Bordeaux Nord.



Mourir isolé, partir accompagné

STELLA MANNING

Mercredi 2 octobre. Le soleil peine à percer la couche nuageuse. À Bruges, dans le cimetière qui appartient à la Ville de Bordeaux, Maryana, une femme bulgare de 48 ans, vivant dans un squat du centre-ville et décédée à l'hôpital, est portée en terre dans le terrain non concédé, plus communément appelé « carré des indigents ». Le dénuement du lieu tranche avec le faste des sépultures voisines. Le cercueil de Maryana est accompagné par son compagnon et une demi-douzaine de personnes venues lui rendre un dernier hommage. Elle fait partie des morts isolés pris en charge par la collectivité, à qui revient cette obligation pour toute personne décédée sur son territoire en l'absence de ressource et/ou de famille. Les personnes présentes ce jour-là sont issues des services sociaux qui la suivaient lors de sa vie dans la rue bordelaise et du collectif des morts isolés.

Lors du décès d'une personne sans famille ou sans proche, la commune dans laquelle ce décès a lieu, signalé par l'hôpital ou les services de police, doit entreprendre des recherches pour retrouver les proches. Véritable enquête, celle-ci peut prendre quelques semaines. Si aucune famille ne peut être retrouvée ou si personne ne finance les obsèques, ces dernières doivent être organisées par la commune qui émet un « certificat d'indigence ou de personne privée de famille ».

C'est ainsi que 35 à 50 personnes sont, chaque année, prises en charge par la Ville de Bordeaux, commune dont la taille et la présence d'hôpitaux font que ce volume est plus important que dans les autres communes de la métropole. Le coût pour la collectivité est d'environ 1 000 € par mise en terre. Tous les défunts ne sont pas des gens sans domicile, il s'agit souvent d'individus très isolés, personnes âgées sans famille notamment. Les personnes sans domicile ne concernent en réalité que 2 à 3 inhumations par an, auxquelles on peut ajouter 4 à 6 personnes

résidant en foyer et 1 à 2 personnes dont l'identité n'a pu être établie (souvent des corps retrouvés dans la Garonne).

Pendant des années, les enterrements se faisaient en catimini et sans cérémonie par les opérateurs de pompes funèbres. Après le décès en 2008, au pied de l'Athénée municipal, d'un homme sans domicile, les associations caritatives qui le suivaient, émues du sort réservé outre-trépas à ces invisibles, ont rencontré le maire de l'époque, Alain Juppé. Ils ont alors décidé collectivement d'améliorer le terrain non concédé du cimetière et surtout d'assurer une présence, un dernier hommage au défunt, avec quelques fleurs, un mot, voire une prière. Une petite plaque sera ensuite apposée, avec les renseignements connus de la personne (nom, prénom, date de décès) ou comportant un simple numéro pour les morts décédés « sous X ».

D'abord envisagée pour les seuls morts de la rue, à l'image de l'action des nombreux collectifs qui se sont développés dans les grandes agglomérations françaises, l'initiative bordelaise, issue du collectif Clarté, qui regroupe une centaine d'associations caritatives locales, a très vite accompagné l'ensemble des morts isolés de la commune et fait aujourd'hui partie de l'association nationale Morts Isolés de France et d'Outre-Mer (MIFOM). D'autres collectifs ou associations accompagnent également les défunts isolés dans les autres grandes communes de l'agglomération.

Le 1^{er} novembre, la Ville de Bordeaux fleurira la stèle érigée en hommage « aux défunts anonymes inhumés en ce lieu » apportant ainsi un peu de couleurs dans ce lieu désolé. —

Mort et résurrection de la ville dans le roman policier

JEAN-NOËL BLANC



J.-N. Blanc, *Polarville, Images de la ville dans le roman policier*, Presses universitaires de Lyon, mars 2023, 344 p. Photographie © Monika Macdonald.

Que le roman policier ait un faible pour la mort, c'est évident : le genre exige son lot de cadavres pour justifier l'enquête. Mais si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que cette littérature insiste en réalité sur une autre mort, dont la victime est tout à fait singulière puisqu'elle est aussi la meurtrière. C'est la ville.

Encore faut-il s'entendre sur le genre de roman policier dont on parle. Pour le type le plus traditionnel, dont des dames vénérables perpétuent encore le style, la ville n'importe pas : des meurtres aussi réalistes que dans un Cluedo servent de prétexte à un jeu intellectuel si abstrait que la localisation est symbolique (un manoir isolé, une île, une chambre close, etc.).

La ville est en revanche au centre du roman noir américain créé par Hammett et Chandler dans les années 1930. Là, les hauts lieux du récit sont les bas-fonds de la cité. On tue, on canarde, on exécute. La violence est celle de la rue où s'opèrent les règlements de compte. En somme, la ville effraie.

Ce sentiment procède d'abord d'une inquiétude fondamentale devant le développement des métropoles tentaculaires dont personne ne semble maîtriser les ressorts et la croissance. Mais si l'Europe elle aussi est hantée par le fantôme de cette *Großstadt* brutale (toute l'histoire de l'urbanisme en est marquée), aux États-Unis la situation paraît d'autant plus alarmante qu'un capitalisme sans frein laisse alors certains élus et policiers s'acoquiner ici et là avec des mafias pour mettre la ville en coupe réglée. Rien d'étonnant à ce que ces cités incompréhensibles et sanglantes suscitent un imaginaire morbide.

Car c'est bien de mort que traite ce polar classique. Il développe en effet l'image de la grande ville qui attire les innocents par des rêves de fortune et les séduit avant de leur inoculer ses vices jusqu'à provoquer leur mort (voir Irish, Goodis, McCoy, Burnett, etc.). La ville perverse s'oppose ainsi aux saines lois « naturelles » des petites communautés traditionnelles, dans un imaginaire mêlant les valeurs bibliques (Sodome, etc.) à la peur devant la croissance urbaine.

Mieux encore, ce polar dessine la ville comme espace malade et peut-être même déjà mort, en privilégiant des figures violemment expressionnistes : la rue déserte, la nuit oppressante, la pluie glaciale, le fleuve noir qui charrie des noyés, les égouts, l'immeuble abandonné, l'hôtel minable, la trouée indécise qui sépare des immeubles, les caves, les souterrains, enfin tous ces lieux où la mort l'emporte sur la vie.

On peut donc soutenir que le principe de ce polar devenu classique est d'acter l'agonie de l'urbanité et d'enquêter sur les responsables de cet état. Mais à qui confier cette mission dans un univers aussi corrompu ? Seul peut agir un homme sans illusion mais généreux : le détective privé (selon le modèle de H. Bogart). Cette sorte de cow-boy solitaire n'aura de victoires que morales et très éphémères : on ne gagne jamais contre la ville malsaine. Tout juste continuera-t-il à errer dans le cimetière des illusions. Encore une sépulture.

De telles images ont une telle puissance littéraire qu'elles sont vite passées de l'état de figures de style à celui d'icônes. Des générations de romanciers à travers le monde entier les ont importées directement, quitte à les appliquer assez mécaniquement à des réalités très différentes. C'est ainsi par exemple dans ce qu'on a appelé le « néo-polar » français des années 60 et 70 : ces romans transposaient Chicago ou Los Angeles dans des banlieues d'HLM ou même dans de candides sous-préfectures, décrites tout uniment comme des cités pourrissantes à deux doigts de la mort.

Il est vrai que cette écriture témoignait d'un malaise ressenti devant l'urbanisation accélérée de la France des Trente Glorieuses, accompagnée d'affairisme immobilier. Mais elle exprimait aussi la soumission à un modèle purement littéraire en exploitant le chapelet d'images et de lieux parfaitement codés du polar noir. Au demeurant on a vu (et on voit encore) des cohortes d'auteurs se complaire ainsi à chanter le cantique des villes de mort et de la ville elle-même morte, sans bien se rendre compte qu'à force de réciter des normes ils dessinent une ville de théâtre. Et ils ont beau exciper souvent de leurs critiques politiques pour se proclamer la plus réaliste des littératures, on voit qu'en réalité ils fonctionnent dans un jeu formel de références littéraires.

Il aura fallu attendre l'éclosion du « polar nordique » (Mankell, Edwardson, Indridason, Staalesen, etc., sans oublier les Britanniques comme Hurley, Rankin,

May, Bruen etc., puis les Hispaniques, Italiens, etc.) pour qu'apparaisse un nouveau regard sur la ville contemporaine. Et pour que le diagnostic urbain change.

Un des points remarquables est le changement de héros : désormais c'est un policier et non un privé qui enquête. Les institutions urbaines ne sont donc pas toutes pourries. Mais quelque chose cloche : l'enquêteur-héros est le plus souvent divorcé, alcoolique, blessé, désespéré, comme s'il était l'image d'une société malade qui avait cru au progrès et qui déchantait cruellement. Le polar évoque ainsi les règles sociales qui se délitent, les solidarités qui se défont, le cynisme mercantile qui s'épanouit.

De ce fait, la ville n'est plus la coupable centrale. Car le mal est si profond qu'il s'étend au territoire entier, y compris à la campagne (forêt, lieux isolés, île glaciale, village coupé du monde, bled perdu, etc.), où sont commis des meurtres sauvages. C'en est au point que, souvent, la ville est présentée comme un refuge : elle offre la liberté (on y choisit l'anonymat ou la rencontre) et la richesse culturelle (écoles, universités, musées, brasseries, etc.). Et on lit de plus en plus de passages qui la décrivent comme belle et aimable.

Elle est cependant menacée : un bon nombre de polars actuels s'inscrivent dans un courant social qui évoque Ken Loach (surtout J. Harvey), et accusent la société de consommation en général et la gentrification en particulier de tuer l'urbanité en étranglant l'histoire sociale et la diversité des quartiers. On déplore ainsi un gâchis des qualités citadines.

On voit comment le polar a évolué jusqu'à retourner son diagnostic. Au départ, la ville est une meurtrière inquiétante, et au fil de l'histoire du genre elle devient un monde désirable hélas attaqué par une économie meurtrière.

Il y a évidemment des causes internes purement littéraires qui expliquent en partie cette réhabilitation des valeurs urbaines : lassitude du vieux modèle, etc. Mais surtout il faut comprendre ce qu'implique l'appartenance du polar à la littérature populaire : en tant que genre ainsi identifié et très codé, il est tenu par le marché de refléter les goûts de son lectorat sous peine de le perdre. Sa nature le porte donc à exprimer, même de façon approximative et biaisée, l'évolution des goûts et des jugements sociaux communs. Il révèle ainsi indirectement l'évolution des



visions sociales de la ville : quand une société encore largement marquée par des valeurs rurales et religieuses découvrait la *Großstadt*, elle en faisait une monstruosité morbide ; mais dans une société aussi largement urbanisée que la nôtre, c'est une sorte de désir d'urbanité riche et variée qui se manifeste.

Certes une pure logique de genre pousse beaucoup de romanciers à exploiter encore et toujours les images expressionnistes traditionnelles, en croyant être réalistes. Mais il ne serait sans doute pas inutile de s'intéresser au courant de plus en plus fort dans le polar qui met au contraire en avant un appétit social pour une vie

urbaine fructueuse. N'y a-t-il pas ici l'indice d'un goût renouvelé pour la ville (dont témoigne par ailleurs le tourisme urbain) ? En ces temps où il paraît de bon ton de discourir sur les valeurs de la ruralité (au demeurant habitée par des citoyens...), la question mérite d'être posée. Et approfondie. —

Relocaliser les abattoirs en milieu urbain

Vers un circuit de production alimentaire durable

THOMAS BELLOCQ

L'abattoir, un objet urbain, politique et social

Pragmatique, la ville moyenâgeuse se déployait sur la topographie naturelle afin de récupérer les effluents pour la teinture et la fertilisation des sols ; raison pour laquelle les abattoirs étaient placés sur les hauteurs. Cet exemple nous montre la manière dont les fonctions de la ville en déterminent la forme : l'urbanisme.

Quelques siècles plus tard, la révolution industrielle et ses prouesses bouleverseront les visages de nos villes, libérant les habitants de nombreuses contraintes et améliorant leur confort de vie.

C'est un véritable changement de l'écosystème de l'animal humain (citadin) qui débouchera sur la délocalisation progressive des abattoirs en milieu rural de tous les abattoirs d'Europe (La Villette à Paris, Saint-Jean à Bordeaux). Cette mise en retrait a été motivée par les théories hygiénistes mais aussi et surtout pour des raisons politiques qui ont abouti à la préemption de quartiers populaires et à la mise en place de grands plans d'aménagements. Or, aujourd'hui encore, aucun élément scientifique ne permet de valider la thèse d'un danger de proximité entre l'abattoir et le fait urbain.

C'est également la pensée artistique, philosophique et littéraire¹ qui interroge notre rapport à la mort et les notions de limites et de seuils relatives à l'abattoir en milieu urbain qui a entraîné au début du XX^e siècle la destruction des grands abattoirs urbains. En creux, c'est le rapport sociétal à une condition ouvrière et animale périphérisée et reléguée hors de l'acceptation collective dont il est question.

La scène artistique pointe ainsi et de manière prémonitoire l'étrange paradoxe de ce tabou alors naissant : celui d'un non-dit plus visuel que verbal, qui cache à nos yeux les abattoirs (et plus encore, la viande, vendue préparée « en barquette »), alors même que la consommation globale de produits carnés n'a jamais été aussi importante.

¹ | Voir à ce titre les œuvres de Georges Bataille, Georges Franju, Éli Lotar ou encore Raymond Queneau.

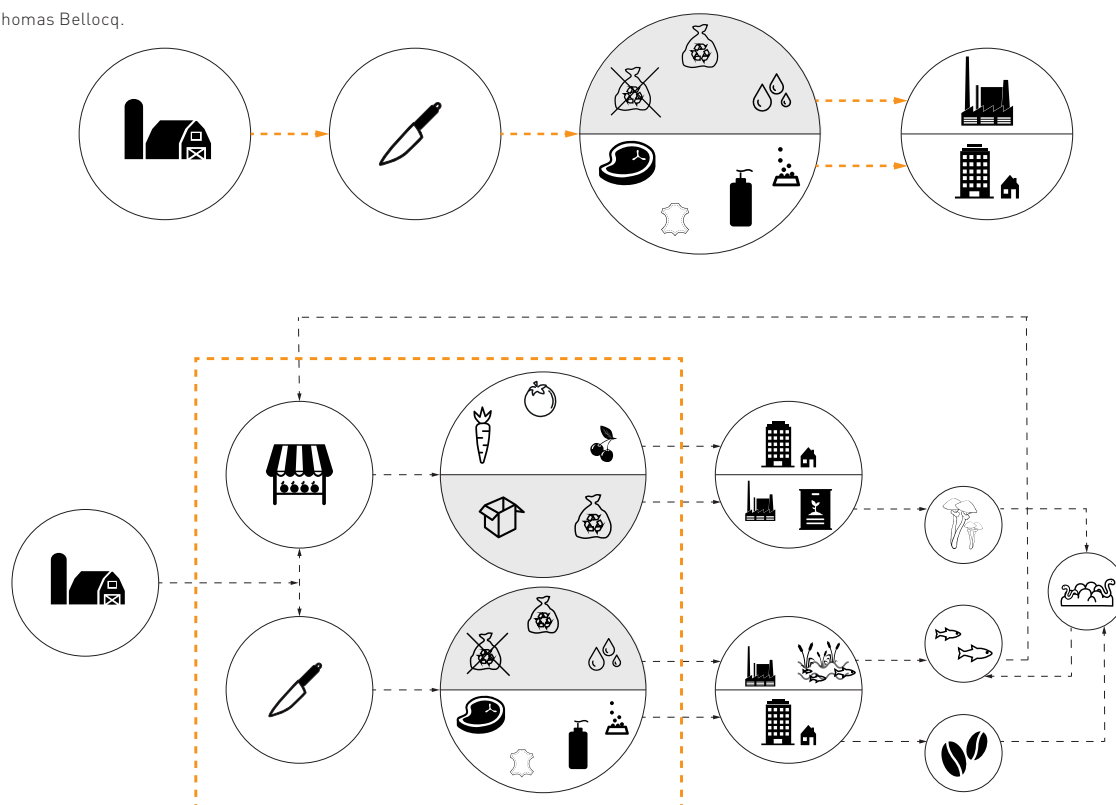
L'abattoir est enfin au cœur de nombreuses préoccupations contemporaines (même si le sujet n'est pas toujours posé en ces termes) comme en témoignent les événements récurrents de heurts et polémiques au Salon de l'Agriculture (éditions de 2016 et 2024 notamment), les scandales liés à certains abattoirs (Alès par exemple) et plus largement à travers une lutte philosophique et intellectuelle qui s'est installée depuis plusieurs années dans nos sociétés autour de la question de la viande. Aux extrémités de ces querelles polarisées, se trouvent, d'une part, les champs d'animaux élevés en batteries aux confins de l'Amérique du Nord et une consommation de viande carnée toujours plus expansive, et d'autre part, la défense d'une humanité végétarienne ou « végane » rejetant la consommation de produits d'origine animale (de l'alimentation aux vêtements). Notons que l'abattoir apparaît jusque dans le fait religieux, réglementaire et politique comme en témoignent les débats récurrents et agités sur l'abattage dit rituel. Ainsi l'abattoir catalyse-t-il plusieurs enjeux majeurs, qu'il convient d'interroger pour répondre aux défis écologiques d'aujourd'hui.

En effet, comme tout gros producteur, l'abattoir consomme aussi beaucoup de ressources, ce qui en fait un terrain d'étude et de recherche de premier plan pour considérer les cycles de production-consommation intégrés.

En cela, la relocalisation de cette fonction d'intérêt public en milieu urbain pourrait être porteuse de logiques vertueuses, en circuit court, du producteur au consommateur. En produisant peut-être moins, en se limitant à l'approvisionnement de son entourage urbain, mais avec une qualité supérieure (à l'image des alternatives à l'agriculture intensive), cette relocalisation permettrait un raccourcissement des flux de transport ou d'énergie. Limité dans son emprise foncière, un abattoir urbain ne peut que présenter des dimensions raisonnées tant en termes de mètres carrés que de têtes de bétail.

De l'abattoir en circuit linéaire à la création d'un écosystème alimentaire

© Thomas Bellocq.



Sa position stratégique en milieu urbain définit sa production en fonction de la consommation et le connecte à une série d'autres équipements à même de créer une organisation d'écosystème complet et cohérent tendant vers des modes de vie plus durables, producteurs de social, d'emplois et de formation.

Le recyclage de ses déchets peut également contribuer à l'écosystème local : production de biométhane, valorisation des déchets et sous-produits : graisses, cuir...

Un abattoir intégré en milieu urbain peut donc introduire dans son quartier un cycle de production locale, faisant de cet équipement une zone autosuffisante de production alimentaire et, plus avant, de producteur d'énergie (gaz et électricité) qui peut y retourner, soit un cycle cohérent, intégré et écologique.

Une étude de cas pratique : les abattoirs de Cureghem à Anderlecht (Bruxelles - Belgique)

Parmi les derniers abattoirs urbains d'Europe, les abattoirs d'Anderlecht sont toujours en activité aujourd'hui et se développent sur un terrain de 21 ha. Le site comporte une grande halle, grand oiseau de fer et de verre du XIX^e siècle, qui reçoit le marché hebdomadaire avec quelque 60 000 visiteurs du vendredi au dimanche, en faisant le plus grand marché de Belgique.

Le site, en plein quartier résidentiel, est desservi par deux stations de métro et une seconde halle alimentaire (à la manière des fermes urbaines) est en cours de construction à l'Ouest.

Après avoir été sauvé de la crise financière de 1930 par les bouchers du site constitués en société anonyme, l'abattoir est confronté au XXI^e siècle à un nouveau défi : ses installations désuètes nécessitent d'être entièrement reconstruites sous peine de fermeture. Leur restructuration apparaît comme une formidable occasion de soulever un vaste champ de problématiques et de saisir l'opportunité d'interroger la création d'un nouvel abattoir urbain en Europe au XXI^e siècle : un projet architectural théorique, manifeste et utopique.

Le projet s'appuie sur la situation existante avec une halle historique recevant le marché et la seconde halle alimentaire plus récente, auxquelles s'ajoute la création d'une troisième grande halle pour compléter l'ensemble : l'abattoir, pensé comme un équipement urbain à part entière, recevra des activités diverses telles que des boucheries, les abattoirs, une nouvelle station de métro, des espaces de formation ainsi que deux tours de bureaux qui agiront comme signal dans la ville.

La nouvelle configuration du terrain libère un vaste espace public en partie arrière pour la mise en

place d'un espace de potagers et vergers collectifs, complétés par un système de bassin en aquaponie permettant la phytoépuration des eaux de l'abattoir et la mise en place de pisciculture. Le tout fonctionne en cycle connecté et vertueux où un ensemble auto-suffisant de production alimentaire local se met en place.

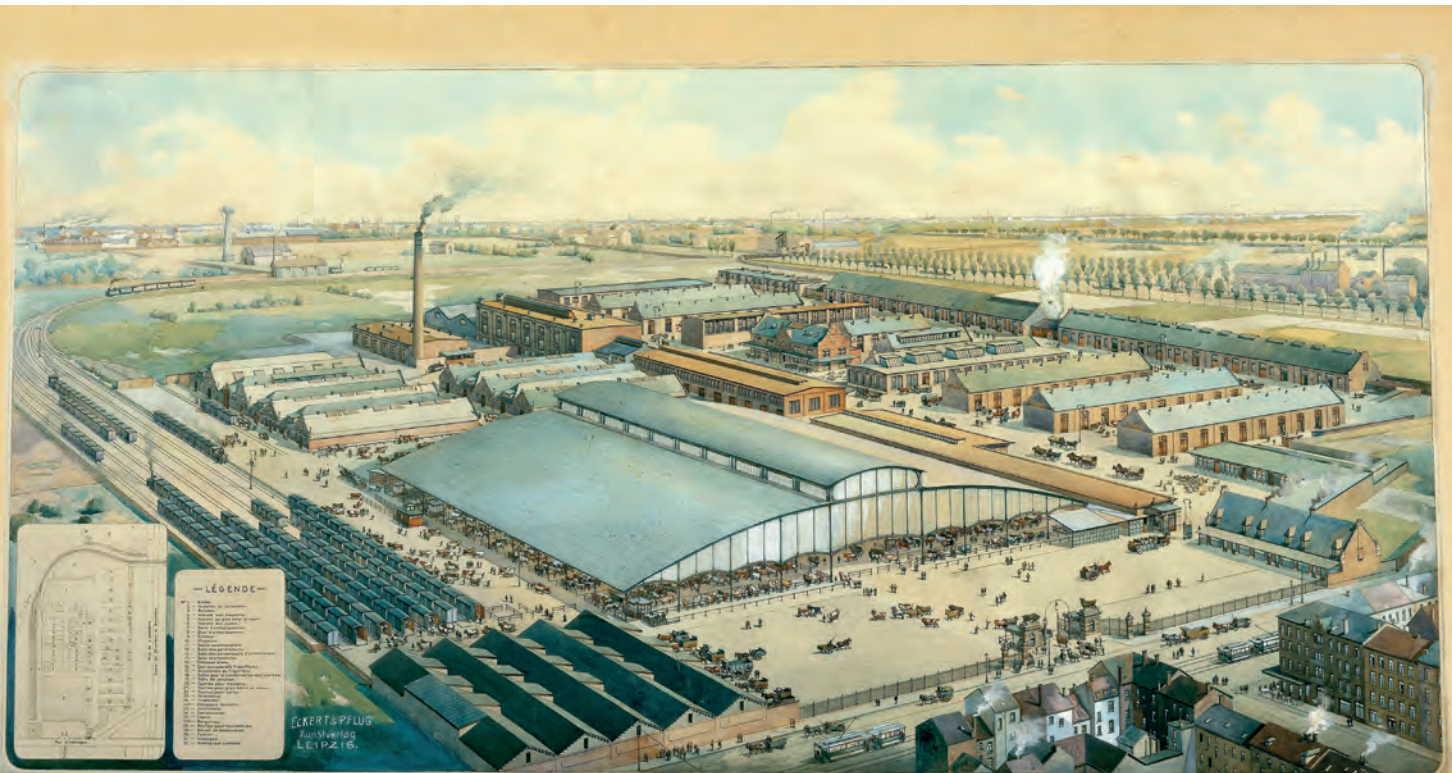
Plus loin, le site travaille en partenariat avec un système de recyclage des déchets généraux, de biométhanisation des déchets organiques, mais aussi de tanneries, de production de produits cosmétiques avec les graisses animales, de vermicultures et champignonnières idéales issus des sous-produits et déchets de l'ensemble.

En recoupant des approches philosophique, sociale, écologique, architecturale et urbaine, la fonction de l'abattoir apparaît encore et toujours (plus que jamais) comme un centre névralgique de l'écosystème

urbain, en lien direct avec nos modes de consommation et les préoccupations qui en découlent.

Suivant les évolutions des marchés, l'abattoir hors d'échelle où le travail ne saurait être vraiment qualitatif et contrôlable, devrait aujourd'hui tendre à disparaître, laissant la place à des structures de taille plus modeste et plus locales. Les modèles urbains de demain devront ainsi être pensés en fonction de ce qu'ils consomment et produisent plutôt qu'en fonction d'une production maximale à des fins d'exportation et de grande distribution, preuve étant aujourd'hui faite que la production locale et raisonnée présente une alternative convaincante à des produits de moins en moins qualitatifs et aux bilans carbone catastrophiques. —

L'abattoir d'Anderlecht. Le site des abattoirs entre 1890 et 1930 avec le marché aux bestiaux, les chemins de fer. © Eckert & Pflug, Abattoir SA.



ABATTOIRS ET MARCHÉS D'ANDERLECHT-CUREGHEM.



Archives municipales de Talence FI/602

Connaissez-vous l'origine du nom cocasse du quartier de Plume-la-Poule, à Talence, dans l'agglomération bordelaise ?

L'origine de ce nom champêtre date du temps où l'entrée dans la ville de Bordeaux était soumise à un octroi. Un barème s'appliquant pour chaque type de marchandise, il s'avère que le tarif de la volaille vive était plus élevé que celui des bêtes mortes. L'octroi s'acquittait aux barrières de la ville, comme la barrière de Toulouse ou la barrière Saint-Genès, les plus proches de Talence. Afin de limiter les frais liés à cet impôt, éleveurs et marchands s'arrêtaient

donc à proximité des entrées de la ville pour tuer et plumer leurs bêtes et le bar Plume la poule leur donnait l'occasion d'une pause rafraîchissante, donnant ainsi son nom au quartier.

Cet établissement existe toujours, transformé depuis quelques années en un pub chaleureux qui égaye ce quartier très résidentiel, seulement animé par un petit centre commercial qui a emprunté son nom à son histoire locale. —

Le double effacement des exécutions capitales

EMMANUEL TAÏEB

Poursuivant des ambitions d'édification, d'exemplarité et de dissuasion du crime, les exécutions capitales ont historiquement été publiques en France, à quelques exceptions près (pour des membres du clergé, par exemple). Pour autant, leur organisation pratique, comme ensuite la prise en charge de leur mémoire par les villes, témoignent d'un malaise.

Bordeaux, le parricide Fradon marchant au supplice.
Dessin issu du *Journal illustré*, 1875



Bordeaux. — Le Parricide Fradon marchant au supplice

Dessin de P. KISTENYAK. — Voir les détails, page 55

Au XIX^e siècle, « l'éclat des supplices » dont parle Michel Foucault pour l'Ancien Régime, est désormais largement émué. Il n'y a pas de mouvement abolitionniste organisé ni puissant, mais la présence en ville de la guillotine commence à gêner. La perception des élites – journalistes, écrivains, avocats, savants – l'associe maintenant à la répugnance et à la culpabilité face à ce spectacle de violence. Pour des villes qui se tournent vers les loisirs, la flânerie et les activités économiques, la présence intermittente d'une guillotine sanglante est privée de sens. Sans qu'aucune instruction officielle ne soit donnée par le ministère de la Justice, dans nombre de villes l'échafaud est excentré à la périphérie, près du cimetière ou de la prison, eux-mêmes excentrés, pour cacher la mise à mort, limiter l'affluence et éviter que chaque exécution ne dégénère en manifestation politique. À Paris, après la place de Grève et quelques autres lieux après la Révolution, les exécutions se tiennent de 1832 à 1851 à la barrière Saint-Jacques, alors faiblement urbanisée et aux limites de Paris. Victor Hugo raille ce nouvel emplacement : « qui n'est plus ni permanent, ni terrible, l'exemple inquiet, honteux, timide, effrayé de lui-même, l'exemple qui s'amoindrit, qui se dérobe, qui se cache ». À Bordeaux, à partir de 1875, les guillotines se déroulent place du Repos, devant le cimetière, puis dans la cour du fort du Hâ, pour limiter la publicité. La presse évoque quand même 20 000 spectateurs pour les exécutions de François Fradon, en 1875, et de Jean-Baptiste Pascal, en 1876, dont les crimes avaient marqué localement.

Alors même que les meurtres, les criminels, le bourreau et sa « guillotine portative » appartiennent de plein droit à la chronique ordinaire des villes – et relèvent de l'histoire des quartiers populaires, dit Dominique Kalifa –, elles n'en prennent pas en charge la mémoire. À Paris, à l'exception des cinq dalles sur lesquelles était calée la guillotine, qui ont été conservées rue de la Roquette, toute trace de la



Vue du fort du Hâ en 1835 à Bordeaux. Bordes, Guillaume Auguste (1803-1868).
Bibliothèque de Bordeaux, fonds Delpit.

peine de mort et de ses emplacements a été effacée. Il subsiste une rue et une place de l'Estrapade, qui était une torture utilisée par l'Inquisition et contre les « sorcières », mais rien ne rappelle la présence du gibet de Montfaucon qui fut un haut lieu d'exposition des corps pendant près de cinq siècles. Le 60 rue de la Folie-Régnault était pour les contemporains de la III^e République l'adresse la plus sinistre de la capitale, car la guillotine y était entreposée. Aucune plaque ne vient aujourd'hui rappeler la mémoire de ce lieu chargé d'un romantisme noir. On trouve cependant à Nanterre, sur la pente du mont Valérien, un moulin des Gibets, et dans quelques villes française une fontaine du bourreau. Pour le reste, le châtiment suprême, les exécuteurs redoutés ou les assassins

célèbres en leur temps n'ont nulle part laissé leur empreinte, alors qu'ils font partie du folklore urbain. Quarante ans après l'abolition de la peine capitale, la mort légale continue peut-être de faire peur et n'a pas réellement d'espace mémoriel en ville, sauf sous la forme de « visites insolites » ou d'une contre-culture secrète pour initiés. Les citadins sont pourtant entourés de figures d'hommes et de femmes mortes, dans les noms de rues, d'établissements scolaires, d'institutions, dans le statuaire, sur les timbres et les billets de banque. Comme dans les sociétés traditionnelles, les sociétés modernes cherchent à s'inscrire dans la filiation de grands ancêtres et de grands modèles du passé, mais il y a apparemment les bons et les mauvais. —

Fête et pratiques festives funéraires

Une trame urbaine

EMMANUELLE LALLEMENT

Quand j'étais enfant, dans ma petite commune de naissance en Charente-Maritime, le cimetière était partie intégrante de la ville. Il permettait même d'en nommer un quartier. Nous y allions régulièrement avec ma grand-mère, pour s'occuper des fleurs sur la tombe familiale. Les adultes en parlaient dans les discussions courantes, pour évoquer des anecdotes locales liées à telle ou telle famille. Certains jeunes le fréquentaient disait-on, plutôt de nuit, pour y ressentir le frisson des films d'épouvante à l'époque au cinéma. Mais jamais je n'ai pu y observer de rassemblements dits festifs. Et le temps des processions pour les funérailles que je pouvais lire dans les romans du XIX^e ou voir dans les films en noir et blanc de l'après-guerre était bien révolu. Seul le monument aux morts faisait pour moi référence à une forme de rassemblement, celui de l'armistice de la Grande Guerre, autour duquel jouait la fanfare locale, se recueillaient les anciens combattants et discourait le maire, une fois par an et selon le cérémonial convenu en pareil rite laïc.

Au silence et au recueillement qu'évoquent les cimetières dans les communes françaises, difficile en effet d'y associer l'effervescence et les clameurs de la fête. C'est le « chut ! » qui prévaut ici quand le bruit de la fête dans les quartiers de la ville peut là-bas exploser. La tranquillité des morts d'un côté, la fièvre des citoyens festifs de l'autre. Les sphères de la mort et de la fête semblent ici irréconciliables tant l'une et l'autre se développent dans des espaces non seulement différents mais dédiés. D'un côté le secteur plutôt périphérique, les tombes, la pierre, les allées désertes et le crissement des graviers, de l'autre les rues du centre-ville et les terrasses pleines, les chants et les rires des jeunes et le cliquetis des verres entrechoqués, voire le son du verre brisé.

De quelques rites au-delà des cimetières

La fête et la mort, rassemblées au cœur de la ville, c'est pourtant ce que mes premières enquêtes de terrain comme ethnographe m'ont permis de découvrir : une première fois au Mexique où je m'étonnais durant le *Día de los muertos*, période de condensation et d'intensification de la vie sociale dans les villes et villages ; une deuxième fois au Caire où je découvrais la Cité des Morts, Qarafa, exemple par excellence d'espace funéraire qui se transforme de manière permanente en un lieu de vie et de sociabilité. Plus tard, c'est à New York que je pouvais observer la grande parade d'Halloween, à une époque où, en France, les enfants ne désignaient pas encore sous ce nom festif américain les sages vacances de la Toussaint.

Des sociétés humaines peuvent donc envisager leurs cimetières comme lieux de vie et la mort, sa gestion et son traitement peuvent représenter un motif collectif de grande fête. La ville festive et la ville mortuaire entretiennent ainsi des liens, ici et ailleurs, qu'une anthropologie peut venir documenter.

L'anthropologie urbaine a permis de comprendre la mort dans la ville sous différents angles, révélant comment les cimetières et les pratiques funéraires sont intégrés ou à l'inverse marginalisés dans le tissu urbain. Elle s'est également intéressée à la réinvention et à l'appropriation festive des espaces de mort en milieu urbain. Le cimetière apparaît alors bien plus chargé que le simple espace certes nécessaire, mais peu investi, qu'il est et bien plus qu'un simple équipement collectif. La fête du Jour des Morts (*Día de los Muertos*) au Mexique, notamment dans des villes comme Mexico, en est l'exemple le plus fréquemment cité. Cette fête célébrée le 1^{er} et 2 novembre est désormais inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Les cimetières et les tombes deviennent chaque année

des espaces décorés et accueillant les agapes, où les familles se rassemblent pour rendre hommage à leurs défunts. Ces pratiques de festivité dans lesquels les autels sont investis débordent aussi les espaces des cimetières avec des parades dans les espaces publics. À Mexico, des défilés urbains et des festivals artistiques liés au Jour des Morts s'étendent dans l'espace public, redéfinissant la fonction des espaces urbains eux-mêmes.

Au spectacle de la mort dans les fêtes urbaines ?

Si la mort peut donc *faire fête*, en ville, elle donne alors à voir ce qui fait ville, à savoir la diversité des communautés qui la composent.

On le sait, la ville constitue un régime de vie sociale où les différences se donnent à voir et à vivre dans la proximité physique et spatiale. C'est ce qui permet de dire qu'elle engendre une culture particulière, désignée comme culture urbaine. La ville a été décrite dès les années 1930 par les premiers sociologues de l'École de Chicago comme le lieu où une grande densité de population, une hétérogénéité sociale et une complexité culturelle conduisent à une situation

où des individus de différentes origines, cultures et milieux cohabitent dans une proximité physique, mais restent souvent distants sur le plan social, voire anonymes. Dans ce régime de proximité-différence, la mise en scène festive des traditions et rites mortuaires joue un rôle central.

À Singapour, le *Hungry Ghost Festival* (Fête des Fantômes Affamés) est une des traditions religieuses présentes, dans un contexte marqué par la diversité religieuse. Durant le 7^e mois lunaire chinois, les esprits, retenus dans les enfers, errent dans la ville. Ces esprits orphelins et fantômes se voient offrir des repas et des cérémonies pour leur délivrance. Des banquets nocturnes rituels (*pudus*) ont lieu devant les temples et des scènes d'opéra de rue (*getai*) sont jouées pendant la période de ce festival d'un genre particulier, qui attire un public nombreux. Les autorités doivent gérer et réguler les pratiques religieuses tout en permettant leur expression dans l'espace public urbain, en faisant par exemple respecter des limites de bruit et des horaires précis, afin de ne pas déranger la vie urbaine et les autres communautés qui partagent ces espaces. Dans cette perspective,

Défilé lors du *Hungry Ghost Festival*, fête traditionnelle qui se déroule dans certains pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Flickr, © Din Brasco.





Défilé du Jour des Morts à Mexico. © Maritza Ríos, Secretaría de Cultura de la Ciudad de México, 2022.

les rituels religieux ou festifs, comme ceux liés aux pratiques funéraires, deviennent des lieux de visibilité culturelle, notamment religieuse, qui s'accorde et s'ajuste dans les espaces urbains.

Qui plus est, ces mêmes fêtes sont désormais érigées en événements typiques locaux, propres à attirer les visiteurs en recherche d'authenticité et de folklore.

La ville en général figure ainsi un terrain de négociation identitaire, où les rituels funéraires ou religieux servent de levier pour exprimer tout à la fois les caractéristiques culturelles les plus traditionnelles, souvent religieuses, tout en en faisant un levier de vitalité culturelle, donc un élément de son attractivité. Ces rituels sont évidemment transformés et marchandisés par les industries culturelles urbaines, devenant alors des performances attractives à forte valeur touristique et économique.

Le film *Coco* de Pixar sorti en 2017 et qui a connu un succès important, jusqu'au Mexique, révèle une image riche de la culture locale et jouant habilement de quelques stéréotypes culturels au passage. Le pays des morts que le film met en scène est une ville

à la densité de population impressionnante et au rythme endiablé, elle regorge de personnages hauts en couleur, est composée d'une architecture bariolée et vit à la cadence de la musique ranchera. Miguel, le jeune personnage, vit mille aventures dans ce dédale de rues imaginaires, celles d'une grande ville de la mort en fête.

Les fêtes des morts en ville apparaissent cependant dans le monde globalisé urbain majoritairement représentées par Halloween, fête dont la circulation culturelle a été largement analysée, montrant qu'elle représente bien plus qu'un simple transfert culturel. Halloween, devenue une célébration massive aux États-Unis, se serait détachée de ses racines celtiques pour devenir une fête populaire, et par là même l'un des moments les plus lucratifs de l'année pour l'industrie du divertissement. Alors que l'ethnologue Martine Segalen annonçait dans la première édition de son livre *Rites et rituels contemporains* que la fête d'Halloween n'avait connu qu'un succès très éphémère en France, c'est désormais dans toutes les petites villes et villages de France, bien plus que dans les grandes, qu'elle prend place

chaque année. Elle transfigure la ville, tout du moins ses espaces du quotidien : rayons entiers de déguisements et articles de fête dans les supermarchés, décors de vitrines et de maisons, programmes d'activités culturelles dédiés, grappes d'enfants grimés et costumés qui, le soir venu, partent en tournée et font mine d'effrayer des voisins bien consentants, pour récolter les friandises. Si Halloween suscite aux États-Unis des parades fastueuses dans les villes, elles se prolongent aussi dans l'espace domestique, avec un repas traditionnel dédié. En France, la fête d'Halloween trouve principalement son expression dans l'espace public de la ville et du village, ne se transformant que rarement en fête privée. La ville accueille et absorbe davantage l'ailleurs que la maison.

Mais à New York comme dans une petite commune de Charente-Maritime, le cimetière n'est pas sur le chemin de la tournée des enfants, tant il est désormais repoussé à l'extérieur de la ville et ne figure pas ou plus dans la cartographie mentale de ses jeunes habitants. Ce sont les rues et les pas-de-porte que les enfants viennent enchanter, laissant la mort, la vraie, à la périphérie et à plus tard, du moins pour celles et ceux qui ont la chance de vivre dans une ville en paix.

La manière dont la mort s'inscrit dans la vie urbaine contemporaine par le biais de pratiques festives donne à voir toutes les palettes du phénomène festif, entre festival, célébration, rassemblement, défilé, commémoration, etc. Elle montre aussi la plasticité des espaces urbains en même temps que leur potentialité à se transformer, à intervalle régulier, en fête. Elle permet également de penser la place du festif dans les économies culturelles urbaines globalisées, comme dans les situations les plus locales. La ville morte n'existe définitivement pas, dès qu'il y a la possibilité de fêter. —

POUR ALLER PLUS LOIN

- S. Brandes, « Sugar, Colonialism and Death: On the Origins of Mexico's Day of the Dead », *Comparative Studies in Society and History*, 1997, vol. 39, n° 2, p. 270-299.
- M. Giampaoli, « Rock Around the Grave, La tombe de Jim Morrison au Père-Lachaise », *Ethnologie française*, 2012, XLII (3), p. 519-529.
- E. Lallement (dir.), *Éclats de fête*, Éditions de la Sorbonne, Socio-anthropologie, 2018, n° 38.
- C. Pétonnet, « L'observation flottante. L'exemple d'un cimetière parisien », *Ethnologie française*, 1982, 12(2), pp. 145-154.
- P. Prado, « Fêtes globales, fêtes locales. Autour d'Halloween », *Ethnologie française*, Nouvelle série, T. 30, n° 1, Pliures, coupures, césures du temps (janvier-mars 2000), pp. 131-136.
- M. Segalen, *Rites et rituels contemporains*, Nathan, 2018.
- R. Zeebroek, « Persistance ou transformation ? La trajectoire d'une fête », *Ethnologie française*, 2006, vol. 36, pp. 321-331.
<https://doi.org/10.3917/ethn.062.0321>.



Se souvenir : les monuments aux morts

MARION PHILIP



La Couarde-sur-mer (Charente-Maritime).



Péronne (Somme).



Villars-Fontaine (Côte d'Or).



Lodève (Hérault).



Gradignan (Gironde).



Tarbes (Hautes-Pyrénées).



Saint-Émilion (Gironde).



Naujac-sur-Mer (Gironde).



Honfleur (Calvados).



Montmoreau-Saint-Cybard (Charente).



Ouville-la-Rivière (Seine-Maritime).



Gentioux-Pigerolles (Creuse).



Decazeville (Aveyron).



Auray (Morbihan).



Luz-Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées).



Plouhinec (Finistère).



Caudéran (Gironde).



Trans (Mayenne).



Roquecourbe (Tarn).



Auros (Gironde).



Pont-de-la-Maye (Gironde).



Saint-Symphorien (Gironde).



Avallon (Yonne).



Équeurdeville-Hainneville (Manche).
CC, <https://monuments-aux-morts.fr>



Chevanceaux (Charente-Maritime).

Dé-silenciations mémorielles et patrimoniales à l'œuvre

CAROLE LEMEE

La question des vivants et des morts est ici abordée à travers le prisme de faits sociaux de mémoire et de la forte augmentation de phénomènes mémoriels dans nos sociétés depuis la fin du XX^e siècle. Celle-ci a comme corolaire l'accroissement de prises en charges socio-mémorielles au sein d'espaces urbains dans le cadre de politiques de mémoire émanant de collectivités territoriales ainsi que d'institutions privées, d'associations, d'entrepreneurs mémoriels, de collectifs, d'artistes, etc., dans le contexte de maillages dynamiques et de partenariats multiples qui, considérés tous ensemble, concourent activement à la mise en œuvre de réalisations mémorielles matérielles et patrimoniales ainsi que d'événements de mémoire occasionnels ou cycliques.

Ces prises en charge et les politiques qui les portent ou qu'elles impliquent ont la particularité de traiter de violences extrêmes renvoyant à la mort. Ces violences se sont déroulées durant des périodes tragiques de l'histoire et concernent des mémoires souvent silencieuses jusqu'à peu, années 1990 et 2000, dans des espaces publics. En particulier des mémoires liées à des crimes contre l'humanité. La Shoah d'une part. L'esclavage et les traites esclavagistes d'autre part. En prenant appui sur des observations ethnographiques menées à Bordeaux, en Lituanie, et sur l'île de La Réunion dans l'océan Indien, il s'agit de s'intéresser à des changements socioculturels majeurs portés par ces prises en charge mémorielles et aux transformations des espaces publics qui en découlent.

Inscriptions, mémorialisation et patrimonialisation

Les rapports histoire-mémoire impliqués dans ces changements soulèvent la question cardinale des inscriptions. En effet, des personnes, des groupes sociaux et des lieux sont inscrits dans l'histoire car ils en ont fait partie au moment où elle fut vécue.

Il s'agit de l'histoire du passé de référence. Cette inscription est distincte de deux autres registres d'inscription intervenant pour leur part a posteriori, situés dans l'histoire de la mémoire passée et/ou présente. Il s'agit d'une part, de la (ré)inscription des personnes et des lieux dans une mise en histoire, autrement dit dans un récit, une présentation. D'autre part, à partir des exercices de cette dernière, il est question de leur inscription dans une mise en mémoire qui s'opère à son tour par le vecteur d'activités se déployant dans les champs de la mémorialisation, à savoir les diverses pratiques de mémoire comme les commémorations par exemple, et dans ceux de la patrimonialisation telle que la création d'une statue, d'une stèle, d'une paroi des noms, etc. La mémorialisation et la patrimonialisation sont les deux opérations majeures de prise en charge dans des politiques de mémoire en matière d'urbanisme et de leur mise en œuvre menant à des réalisations concrètes, durables ou éphémères.

De silences entretenus aux dé-silenciations et à la visibilité

Ainsi, des faits vécus et les mémoires leur étant liées peuvent se retrouver silenciés dans des traitements socio-mémoriels. Ce fut majoritairement le cas de l'histoire et de la mémoire de la Shoah dans le cadre des traitements socio-mémoriels, dans la société française, portant sur Vichy et l'Occupation jusqu'en 1995 lorsque Jacques Chirac, alors président, reconnut la responsabilité des autorités françaises dans les déportations antijuives. Puis jusqu'à la tenue du procès Papon (8/10/1997 - 2/04/1998) à Bordeaux¹. Entre décembre 1940 et mai 1944, près de 2000 Juifs, hommes, femmes et enfants, étrangers et français avaient été convoyés depuis Bordeaux pour être déportés. *La Paroi des noms* de l'ensemble des déportés des convois Bordeaux-Drancy que j'ai réalisée à

1 | Voir C. Lemee (recueilli et transcrit par), *L'ombre du passé*, Hachette, 1998, récit de vie de Juliette Benzazon partie civile physique pour une dizaine de membres de sa famille contre Maurice Papon.

partir de mon travail de recherche en ethnohistoire et en anthropologie patrimoniale, a été installée au sein de la Grande synagogue (ouverte au public pour la visiter ou s'y recueillir) en 2014 sur décision du Consistoire avec le soutien des autorités publiques (département, ville, région) et été inaugurée à côté de l'Arche sainte par le préfet en 2015. Elle fait depuis partie du mobilier pérenne du lieu. Avant cela, il n'y avait nul lieu à Bordeaux et en Gironde où l'ensemble des déportés juifs assassinés à Auschwitz-Birkenau en quasi-totalité et convoyés initialement depuis Bordeaux, figuraient nominativement. *La Paroi des noms* devait permettre leur réinscription qualitative dans l'histoire et leur accorder une place dans la vie d'aujourd'hui dans et par la lumière en référence au dispositif rétroéclairé choisi.

Dans la société lituanienne où environ 96 % de la population juive fut génocidairement assassinée sur place par des forces du III^e Reich dès l'été 1941 avec leurs supplétifs et des nationalistes locaux, d'importants et persistants processus de silenciation se déroulèrent jusqu'à la souveraineté retrouvée en 1991 et bien au-delà d'elle encore jusque dans les années 2000¹. En dehors de grandes villes telles que Vilnius, Šiauliai, et Kaunas qui ont toutes des installations mémorielles commémoratives importantes depuis longtemps, l'inauguration du mémorial de Jurbarkas en juillet 2019 auquel j'ai pris part, marque un tournant avec l'inscription des noms des victimes (en caractères hébraïques et latins) au cœur du centre-ville sur la rue principale où se trouvait l'ancienne synagogue en bois détruite, à la vue ainsi de tous et non sur le lieu du massacre (1941) situé à quelques kilomètres. Le mémorial est de facture artistique moderne et entend rappeler la présence historique et culturelle des Juifs locaux disparus dans leur quasi-totalité ainsi que celles de leur patrimoine lui aussi disparu. En 2024, l'installation à l'entrée du bourg de Dubingiai d'un panneau en verre transparent, avec le paysage bucolique de pommiers et d'un petit lac visibles en arrière-plan, faisant apparaître sur sa surface une reconstitution graphique de la synagogue disparue, la resitue dans l'espace et laisse saisir de manière inductive la question de la communauté juive entièrement décimée qui vivait en ce lieu.

Concernant l'esclavage et les traites négrières, que ce soit dans l'hexagone ou à La Réunion, des changements notables ont commencé à se consolider à partir de 1998², année du 150^e anniversaire



Mémorial des victimes de la Shoah à Jurbarkas en Lituanie. © Carole Lemee.

de l'abolition de l'esclavage, même si son entrée en vigueur sur l'île est officiellement célébrée depuis 1983 chaque 20 décembre lors de La Fêt Kaf. Un programme de commandes artistiques locales fut initié par le conseil départemental de l'île en 1998 en vue de doter plusieurs communes de monuments commémoratifs évoquant les esclaves. Le *Mémorial aux esclaves de La Réunion* de Saint-Denis dans le Parc de la Trinité fut aussi érigé en 1998. La proposition de loi « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité », déposée par trois députés réunionnais dont Huguette Bello en juillet 1998 et portée par Christiane Taubira alors rapporteur du texte, fut adoptée le 10 mai 2001. Les effets de la loi dite Taubira furent majeurs dans les espaces insulaires et dans l'hexagone dont à Bordeaux où le développement de formes de dé-silenciations s'est enclenché progressivement après elle. Environ 150 000 captifs furent déportés à travers 508 expéditions³ organisées par 186 armateurs bordelais entre 1672 et 1837, plaçant Bordeaux en troisième position nationale en matière de traite négrière après Nantes et La Rochelle.

La première plaque mémorielle réalisée par la mairie les évoquant fut inaugurée le 10 mai 2006 quai des Chartrons, où se tinrent jusqu'en 2018 les commémorations de la journée nationale du 10 mai. À partir de 2019, elles se déroulent soit devant la statue à l'effigie de Modeste Testas inaugurée le 10 mai 2019 – une captive est-africaine née Al Pouessi achetée et mise en esclavage fin XVIII^e siècle par les frères

1 | Voir C. Lemee, « Histoire - mémoire d'espaces yiddish litvaks après la Shoah. Entre mondes assassinés et vivants en Lituanie », *Ethnologie française*, vol. 48, n° 2, 2018, p. 225-242.

2 | Voir C. Lemee, « Que faire avec les traces du passé négrier dans la topographie mémorielle à Bordeaux. Une expérience d'anthropologue » in Sarah Gensburger et Jenny Wüstenberg (dir.) *Dé-commémorations*, Fayard, p. 144-155.

3 | Voir Eric Saugera, *Bordeaux port négrier XVII-XIX^e siècles*, Karthala, 2002 [1995].

bordelais Testas dans leur propriété esclavagiste à Saint-Domingue –, soit devant le buste de Toussaint Louverture offert en 2005 par la République d'Haïti, installé rive droite. La statue de Modeste Testas, la première dédiée dans l'hexagone et en Europe dans l'espace public à une ancienne captive noire esclavisée, si elle fait aujourd'hui partie du paysage mémoriel et patrimonial public bordelais, est venue fortement modifier ce dernier, marquant un avant et un après. D'une part, par le fait que soit accordée pour la première fois rive gauche une importante visibilité à la question de l'esclavagisme, des traites négrières et du commerce triangulaire, au milieu des allées et venues quotidiennes des personnes, et non plus seulement, ou principalement, par exemple dans un musée. D'autre part, par l'incarnation de ces questions dans la personne et le parcours de cette femme initialement inconnue et ordinaire ayant par ailleurs subi la domination sexuelle du maître dont elle fut aussi l'esclave à ce niveau.

Une histoire désormais inscrite dans la ville par un processus de réinscription, une histoire à la fois singulière et plus générale ayant depuis droit de cité dans la vie présente de la cité. Ce choix avec celui d'une statue posée à même le sol et à hauteur de personne est également lié au travail que j'ai effectué avec la descendante de Modeste Testas – Loraine Manuel Steed partie sur les traces de son ancêtre –, avant d'avoir proposé en 2018 le projet la concernant et son argumentaire scientifique à la ville de Bordeaux au sein de la commission d'étude sur la question de la visibilité de l'esclavage dans l'espace public bordelais dont j'étais membre¹.

1 | La statue est le fruit d'un travail entre Carole Lemee anthropologue, Caymitte Filipo sculpteur haïtien, validé par Loraine et Michèle Manuel descendantes de Modeste Testas.



Saint-Joseph à La Réunion, Jardin du 20 Desamb, jambes coupées d'un esclave devant le mur des esclaves comportant 1 335 noms.
© Carole Lemee.

Sur l'île de La Réunion, le travail de mémorialisation et de patrimonialisation s'est activement poursuivi avec de nouvelles formes d'intensification survenues entre 2008 et 2011, visibles dans les nouveaux monuments installés. Depuis, il ne cesse de se poursuivre et se trouve notamment désormais assorti d'innovations. Avec la mise en valeur par exemple des anciens camps d'esclaves à Saint-Denis à partir de 2019. Avec la réalisation en 2022 par Stéphanie Lebon, dans une commande de la ville, d'une fresque de 450 m d'art urbain calligraphique particulièrement visible sur le boulevard sud restituant à l'identique mais en format monumental les 189 pages de l'ouvrage de 1844 dédié à l'esclavage réunionnais *Les Marrons* de Louis-Timagène Houat, et en décembre 2024, avec l'installation éphémère dans les Jardins du Barachois devant la préfecture, de l'inscription manuscrite des plus de 11 000 noms d'esclaves dyonisais affranchis lors de la proclamation de l'abolition le 20/12/1848 sur des bandelettes virevoltant au vent, à laquelle j'ai pris part en inscrivant avec cette artiste un certain nombre des noms. Une installation artistique en adéquation avec le fait qu'un an après le déplacement par la ville de la statue du gouverneur général colonial Mahé de Labourdonnais (1799-1753) érigée dans cet espace, la maire et le conseil municipal ont fait le choix d'investir plus que jamais ce lieu avec de la musique et de la danse durant 7 jours pour faire commémorativement résonner, 176 ans après l'abolition, les rythmes et les mouvements des affranchis fêtant la liberté à cet endroit historique précis lors de la proclamation, et que leurs noms dansent ainsi librement au vent en ce lieu.

Les réalisations récentes originales ne concernent toutefois pas que Saint-Denis, la ville de Saint-Joseph par exemple dans le grand sud, a récemment fait le choix de se doter d'un *Jardin du 20 Desamb*, très fréquenté par des enfants et des parents, comportant depuis 2018 un mur des noms rassemblant 1 335 noms d'esclaves inscrits dans les archives de la ville sur une scène face à l'hémicycle d'un théâtre de plein air nouvellement construit. L'ensemble de ce dispositif fut complété en 2020 par l'adjonction de la sculpture de deux jambes coupées d'un esclave attachées par des chaînes au dos du mur de l'arène du théâtre. Les usagers de ce lieu sont immergés au quotidien dans l'histoire des anciens esclaves de Saint-Joseph, ceux-ci étant le plus souvent leurs ancêtres.

Les prises en charge socio-mémorielles dans les espaces urbains d'histoires et de mémoires ayant été longtemps silencieuses peuvent être identifiées en fonction de leur objectifs et fonctions, et elles sont souvent polyfonctionnelles. Certaines contribuent à



Saint-Paul à La Réunion, *Mémorial aux ancêtres fondateurs*. © Carole Lemee.

la création de lieux de recueillement et de souvenir pour des personnes sans sépulture. C'est le cas du mémorial aux ancêtres fondateurs « Zetwal la souvenirs » devant le cimetière marin de Saint-Paul à La Réunion, érigé en 2013 face à l'océan, comportant côté terre de petites dalles symbolisant des tombes et un grand portail, où du côté océan des esclaves sont représentés débarquant d'un navire négrier, tandis que du côté montagne un poème exprime la souffrance et la douleur des esclaves. Également comme les pavés de mémoire (Stolpersteine de l'artiste Gunter Demnig) dédiés aux victimes du nazisme et dont Boris Cyrulnik a dit au sujet de ceux posés en janvier 2024 pour ses parents déportés depuis Bordeaux, devant leur dernier domicile rue de la Rousselle : « c'est la première fois que mes parents ont une sépulture ». Une autre fonction des prises en charge consiste à redonner sa place dans le présent à un passé disparu, telle par exemple les marquages mémoriels en Lituanie restituant dans les espaces urbains les limites des ghettos, ainsi que c'est le cas à Vilnius pour les deux ghettos ayant été des lieux de mort. Comme c'est aussi le cas à Seduva où des fondations privées et la municipalité redonnent place et vie au sthetl (bourgade juive) disparu lors de la Shoah par différents procédés. Une fondation est par ailleurs en train d'achever la construction d'un important musée dédié à la vie du sthetl disparu à côté du cimetière juif, où des tombes volées sont aussi en train d'être réinstallées.

Parmi les autres fonctions, les prises en charge socio-mémorielles ont aussi pour la plupart vocation à créer des instruments pour le travail de mémoire et de transmission, ou d'en être elles-mêmes. Tel le Jardin pédagogique de la mémoire, inauguré à Bordeaux au Jardin botanique en mai 2019, où l'on trouve des plantes à rendement et vivrières sur l'ensemble desquelles reposaient les systèmes esclavagistes coloniaux. En dernier lieu, outre le fait notamment d'honorer, de célébrer, de reconnaître et

de réparer des formes d'oubli ou d'occultation, les prises en charge assurées par les politiques mémorielles urbaines ont parfois pour vocation de régler des conflits de mémoire concernant par exemple la question des noms de rue et de statues liés à de précédentes périodes de l'histoire et de la mémoire et dont la présence est controversée dans le présent. À Bordeaux, en mémoire des personnes esclavisées et/ou ayant fait l'objet de traites esclavagistes et par respect pour leur descendants défunts comme vivants, les noms de rue de personnes ou de familles compromises dans les deux crimes contre l'humanité que sont l'esclavage et la traite esclavagiste, font l'objet de l'apposition d'une plaque explicative restituant des axes clefs de leur biographie de manière non manichéenne, et qui mentionne la reconnaissance en France du crime contre l'humanité depuis la loi Taubira. —



Les premiers pavés de la mémoire dédiés aux victimes de la Shoah posés place Saint-Pierre à Bordeaux en avril 2017. © Carole Lemee.

Oradour-sur-Glane

Le passé présent*

ÉLISABETH ESSAÏAN

Se rendant en avril 2022 à Irpin, le président ukrainien Vladimir Zelensky annonçait vouloir conserver en état de ruines le pont détruit le 25 février, au deuxième jour de l'invasion russe, et d'en faire un mémorial à ciel ouvert, en vue de « toujours rappeler à toutes les générations de notre peuple l'invasion brutale et insensée que l'Ukraine a su repousser¹ ». Depuis, un nouveau pont a été reconstruit à côté du pont fracturé et l'agence d'architecture Slava Balbek, qui avait défendu la conservation des ruines auprès de Zelensky, développe le projet d'un lieu « où tout le monde peut honorer les héros et les victimes de la guerre et, en même temps, protéger ceux qui ont des souvenirs douloureux de l'époque de l'évacuation en évitant de les traumatiser à nouveau² ». De fait, quarante et une personnes ont péri sous les bombardements en voulant traverser la rivière après que le pont a été détruit par les Ukrainiens pour stopper l'armée russe. Dans le projet du mémorial, tous les objets existants – les planches de bois, la voiture renversée, les poussettes abandonnées – ont été scannés en 3D, archivés, préservés afin d'être repositionnés exactement comme ils ont été laissés.

Le choix de conservation des ruines et des objets pour ce futur mémorial n'est pas sans rappeler l'exemple du bourg martyr d'Oradour-sur-Glane et la décision prise par le général de Gaulle, le 4 mars 1945, d'en faire « le symbole des malheurs de la patrie » et « d'en conserver le souvenir, car il ne faut plus jamais qu'un pareil malheur se reproduise ».

Le 10 juin 1944, quatre jours après le débarquement de Normandie, 642 personnes avaient trouvé la mort à Oradour-sur-Glane, dans un massacre perpétré

par la 3^e compagnie du régiment de la division SS Das Reich. Après avoir encerclé le village, les soldats rassemblèrent les habitants, séparèrent les hommes des femmes et des enfants et les conduisirent respectivement dans les granges et l'église. C'est dans ces lieux que furent exécutées et brûlées vives les personnes se trouvant ce jour-là à Oradour-sur-Glane, à l'exception de huit d'entre elles qui ont pu échapper au massacre. Dès lors qu'il ne restait aucun survivant, les SS ont pillé le bourg puis organisé une orgie dans une ferme préservée de l'incendie, avant de mettre le feu. Dans la soirée il ne restait plus d'Oradour que des ruines fumantes.

Le nom d'Oradour devint le symbole de la barbarie nazie, rejoignant le triste palmarès d'autres bourgs martyrs, tels Lidice en Tchécoslovaquie, Marzabotto en Italie ou Distomo en Grèce...

Mais c'est bien l'existence des ruines non arasées qui va décider du classement, le 10 mai 1946, d'Oradour-sur-Glane en tant que monument historique. De fait, dans un mode opératoire bien rodé, les SS faisaient

POUR ALLER PLUS LOIN

L'urbicide, forgé à partir des racines latines *urbs* (ville) et *caedere* (tuer), est la destruction délibérée d'une ville, non pas simplement dans un but stratégique militaire, mais avec l'intention d'anéantir son identité culturelle et historique. De Carthage à Sarajevo, l'urbicide, parfois qualifié de meurtre d'une ville, a tenté d'effacer les traces d'un peuple, d'une civilisation, en détruisant les bâtiments, les monuments et les espaces publics qui constituaient le cœur de leur communauté.

1 | « Architects plan a city for the future in Ukraine, while bombs still fall », *The New York Times Magazine*, 7 novembre 2022.
<https://www.nytimes.com/2022/11/07/magazine/ukraine-rebuild-irpin.html>

2 | <https://www.balbek.com/irpin-open-fracture-eng>

* | Ce titre reprend celui du mémoire consacré par l'auteure à ce sujet en 1995 à l'École d'architecture de Paris Belleville et publié aux éditions Ville Recherche Diffusion.



Les ruines du village martyr d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne) brûlé et détruit le 10 juin 1944. Flickr, © Bert Kaufmann.

suivre les exécutions par l'anéantissement des traces. Or, pressés par l'avancée des Alliés, ils n'ont pas eu le temps de revenir raser les ruines. Le spectacle saisissant des façades calcinées et des objets abandonnés faisait dès lors accéder immédiatement à l'horreur du massacre. En ce sens, on peut dire que la décision de conserver les ruines « en l'état où elles se présentaient au lendemain de l'incendie¹ », relevait aussi d'une stratégie esthétique, au sens kantien du terme : science du sensible, qui permet d'accéder aux émotions.

Cependant il est très vite apparu que conserver les ruines à l'état de ruines posait des problèmes techniques qui se sont amplifiés avec le temps. Les murs non couverts se dégradaient et risquaient de s'effondrer, les pluies avaient lavé les traces des fumées et la végétation essayait de reprendre ses droits. S'engage dès lors une lutte contre ce passage du temps, conduisant à un certain nombre d'ajouts et d'artifices, tels que des béquilles, le couvrement des murs, l'injection du ciment, le désherbage.

D'autres questions surgirent. Si dans le cas des camps de concentration la mémoire des lieux ne renvoyait qu'à celui du génocide commis, le bourg avait connu une vie avant le massacre. Pour certains

survivants, les lieux faisaient naître des souvenirs paisibles de leur enfance et ils ont eu du mal à accepter de ne plus pouvoir y retourner librement, voire y cueillir les fruits des vergers, dès lors que le lieu fut classé et ceint d'un mur.

Par ailleurs, si le classement du bourg commémorait le massacre, il ne répondait pas au besoin individuel et collectif de commémorer les morts. Bien que libre d'accès, il n'était pas une nécropole. C'est au cimetière, non englobé dans l'enceinte du monument historique, que les familles des victimes se rencontraient et se recueillaient, en attendant que soit érigé, à leur demande, le Martyrium, pour abriter les cendres des victimes. Or, celui-ci, conçu sous forme d'une crypte et inauguré en 1953, n'a jamais été utilisé à cette fin. En 1953, le procès de Bordeaux, lors duquel ont été jugés puis, pour la plupart, amnistiés les participants aux massacres d'Oradour, dont les « malgré-nous » alsaciens, va créer une profonde fracture avec l'État. Par opposition à ce monument national, l'association des familles va créer son propre lieu de recueillement en érigeant, en 1954, un ossuaire au milieu du cimetière, inscrivant ainsi dans le sol et dans l'architecture ce conflit mémoriel.

Le temps a infléchi la mémoire du lieu, celle-ci devenant moins vive pour les nouvelles générations de visiteurs. Face au risque de voir évoquer autre chose que le massacre, – tantôt une vision nostalgique d'un

1 | Réponse des motifs de l'ordonnance de classement d'Oradour-sur-Glane, 1946 [Bibliothèque du patrimoine, carton 3174].

bourg d'antan, tantôt celle, romantique, des ruines –, a été initié, cinquante ans plus tard, un Centre de la mémoire, inauguré en 1999.

En l'absence des ruines, le monument historique Oradour-sur-Glane aurait-il connu la même histoire, posé les mêmes problèmes de conservation et de conflits mémoriels ?

La vie dans le nouveau bourg, construit à côté, avec vue sur les ruines et interdiction jusqu'à la fin des années 1980 de célébrer des fêtes, aurait probablement été différente.

L'exemple de Lidice¹ est, à ce titre, instructif. Deux ans, jour pour jour, avant le massacre d'Oradour, en juin 1942, ses habitants ont subi un sort en tout point similaire. Les SS ayant non seulement eu le temps d'araser les ruines mais, de plus, ayant filmé le massacre, le monument réalisé après la guerre n'a pas cherché à être immersif. Les ruines ont été rasées à un mètre du sol et un « Jardin de la Paix et de l'Amitié », planté de milliers de rosiers provenant de différentes parties du monde, a été créé en 1955, transformant le site en une nécropole fleurie.

En ce sens, si Oradour-sur-Glane est un monument de remémoration, en ce qu'il sert à se rappeler un épisode,

1 | Aujourd'hui en République tchèque.

Lidice serait un monument de commémoration, en ce qu'il marque la distance qui nous en sépare.

Cette distance ne peut cependant se décider et il faut parfois du temps pour permettre le passage de l'un à l'autre. Cent ans sont ainsi passés avant que ne puisse être érigé le mémorial international de la Première Guerre mondiale, sous forme de l'Anneau de la mémoire en porte-à-faux, conçu par Philippe Prost, rappelant métaphoriquement la fragilité de la paix. À l'intérieur sont gravés 580 000 noms classés par ordre alphabétique, sans distinction de nationalité, de grade, de genre ou de religion. Transposition et cohabitation impensables jusqu'alors.

Que les ruines d'Oradour-sur-Glane continuent à être entretenues ou finissent par se désagréger, la force mémorielle du lieu réside peut-être avant tout dans l'emprise symbolisée par son enceinte et dans l'expérience du vide, du silence et du recueillement qui nous est offerte. Autant de valeurs qui manquent dans la ville contemporaine. —

642 personnes furent massacrées à Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944. Seuls huit villageois échappèrent à la tuerie perpétrée par la 3^e compagnie du régiment de la division SS Das Reich. Flickr, © Bert Kaufmann.

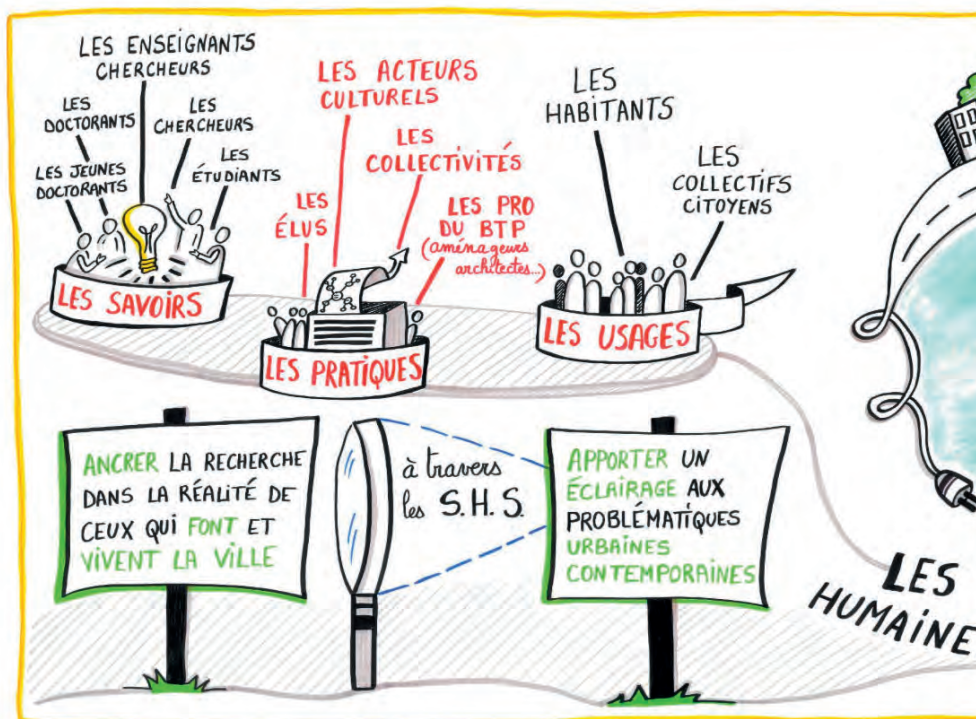


Forum urbain 2.0

SANDRINE VAUCELLE

L'« Opération Phœnix » qui s'est tenue le 17 octobre 2024 à Pey-Berland dans les locaux de l'université de Bordeaux marque la relance du Forum urbain. Quelques mois auparavant, le 2 juin 2023 à Marseille, lors de la « Journée nationale de prospective scientifique sur le phénomène urbain » organisée par le CNRS au Mucem Lab, le Forum urbain avait été salué pour sa réussite et présenté comme un modèle. Ces événements nous donnent l'occasion d'évoquer la situation actuelle de cet objet original dans le paysage de la recherche urbaine ; ils nous conduisent aussi à revenir sur l'histoire du Forum urbain. L'idée et l'impulsion en reviennent à Vincent Hoffmann-Martinot : celui qui était alors directeur de Sciences Po Bordeaux souhaitait revivifier l'héritage de trois laboratoires bordelais ayant marqué le paysage scientifique français des décennies 1980-2000 : le Centre d'étude et de recherche sur la vie locale (CERVL), le Centre d'étude et de recherche sur les espaces urbains (CESURB) et l'Institut d'études régionales du Sud-Ouest (IERSO). Il souhaitait redonner une place aux recherches urbaines dans le cadre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de l'université de Bordeaux qui réunissait les différents établissements du site bordelais. Après avoir identifié de la part des acteurs urbains une demande de meilleure lisibilité de la recherche urbaine, il souhaitait également favoriser une porte d'entrée vers

How it started...

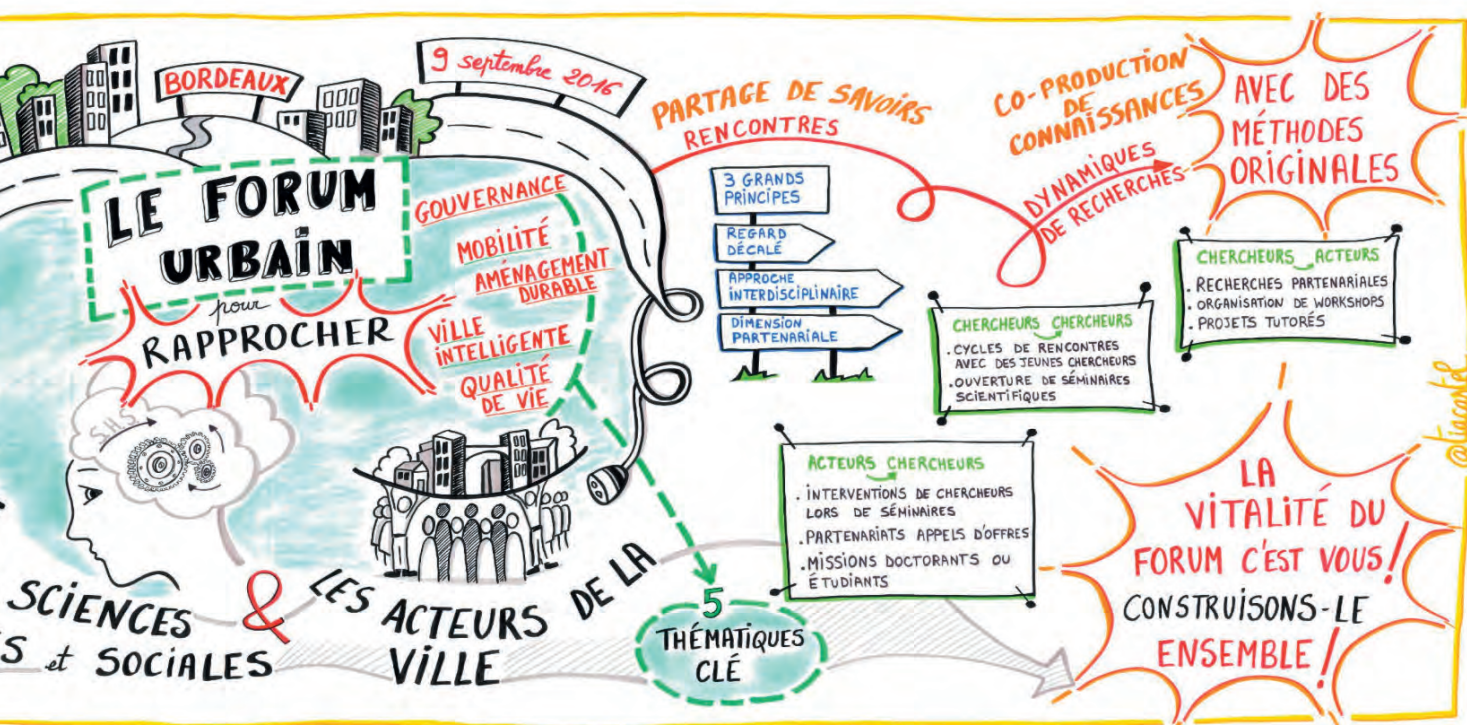


how it's going...

les laboratoires. Le Forum urbain est né en 2014 dans ce contexte. Pour CaMBo, nous avons rencontré le politiste Gilles Pinson (Sciences Po Bordeaux - Centre Émile Durkheim) qui a été responsable scientifique du Forum urbain pendant 7 ans et l'économiste Guillaume Pouyanne (université de Bordeaux, Bordeaux Sciences Économiques) qui lui a succédé depuis 2023 pour la version 2.0 du Forum urbain. Même si l'environnement institutionnel est différent, le principe de continuité l'emporte : les grandes missions sont conservées, avec les mêmes membres et partenaires.

Une communauté interdisciplinaire

Le premier statut du Forum urbain a été un Centre d'innovation sociétale (CIS) financé par l'Initiative d'excellence (IdEx) Bordeaux dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2012 à la communauté scientifique locale. À son arrivée à Sciences Po Bordeaux, Gilles Pinson a été missionné pour répondre à cet appel à projets : il a contacté les chercheurs et enseignants-chercheurs des différents laboratoires et établissements du site bordelais qui conduisaient des travaux en sciences humaines et sociales (SHS) sur la ville, l'urbain et les territoires. Cette étape a permis de fédérer celles et ceux qui étaient intéressés par la démarche



de travailler sur l'objet ville, selon différentes questions ou méthodes de recherche, mais surtout avec un intérêt commun. Fort d'une communauté interdisciplinaire comptant près de 80 membres, le projet lauréat « Forum urbain de Bordeaux » a été mis en œuvre à partir de 2014 par ses fondateurs : le responsable scientifique G. Pinson, le comité de pilotage réunissant un représentant par laboratoire (CED - Thierry Oblet, GREThA - Guillaume Pouyane, LAM - Laurent Fourchard, Passages - Sandrine Vaucelle et PAVE - Guy Tapie) et Aurélie Couture, architecte et docteure en sociologie, recrutée comme cheffe de projet et cheville ouvrière du dispositif.

Une interface entre les chercheurs et la ville

Si le format initial des CIS était surtout prévu pour valoriser les recherches des laboratoires, l'originalité du Forum urbain a été dès le départ de favoriser les rencontres entre les chercheurs et les acteurs de la ville, en vue d'animer le débat public. En contribuant à favoriser l'interconnaissance et à faire réfléchir sur les questions urbaines contemporaines, l'organisation d'une trentaine de Rencontres avec la communauté a contribué à placer le Forum urbain dans l'agenda local. En suivant l'actualité éditoriale ou en ouvrant des échanges entre chercheurs et opérationnels, l'équipe avait aussi pour fonctions de faciliter la circulation de

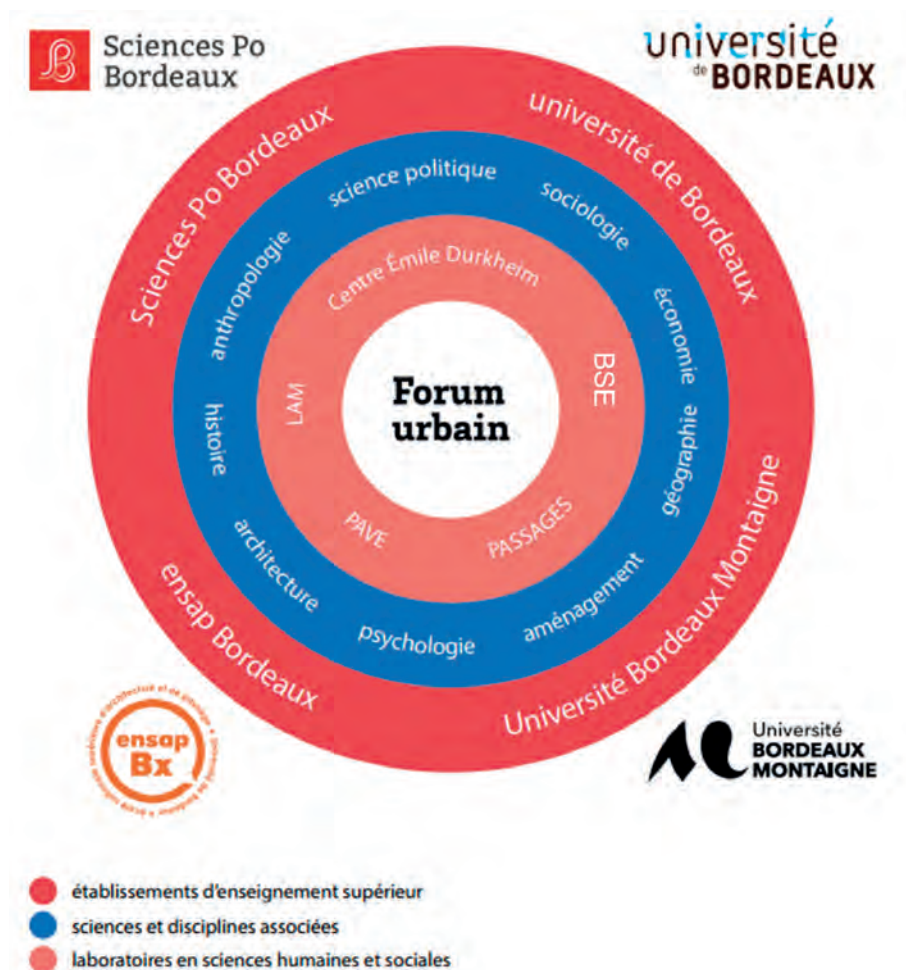
l'information et de venir en appui à la professionnalisation des étudiants. L'équipe a organisé des ateliers de co-construction entre acteurs et chercheurs, accompagné la recherche partenariale, les collaborations entre acteurs de la recherche et acteurs locaux, que ce soit par la mise en place de conventions de recherche-action ou des programmes du type POPSU, la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines.

Au cœur du dispositif se trouvent la communauté scientifique, les laboratoires et les institutions de recherche. Autour de ce premier cercle, un deuxième cercle en construction réunit les partenaires historiques du Forum, comme Bordeaux Métropole, l'agence

d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba), la société publique locale La Fabrique Bordeaux Métropole (La Fab), le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Gironde ou encore Aquitanis, office public de l'habitat de Bordeaux Métropole... Tous ces acteurs ont formulé différentes attentes en termes d'animation d'ateliers, de débats ou de recherche-action. Ce cercle qui s'est ouvert progressivement à différents acteurs du territoire, d'autres collectivités territoriales, a permis au Forum urbain de trouver des ressources propres pour relayer les crédits décroissants de l'IdEx. Pourtant, ce cercle vertueux a été rompu, des raisons structurelles et d'autres plus conjoncturelles ayant conduit à l'arrêt temporaire du Forum urbain.

Des activités suspendues en 2021

Pour anticiper la fin de l'IdEx, les équipes se sont battues pour trouver un nouvel hébergeur et un nouveau modèle de financement, en se heurtant, selon G. Pinson, aux méandres et à l'inertie du système universitaire bordelais, malgré tout le bien qui pouvait être dit sur le bilan du Forum urbain. Du côté des salariés, il devenait difficile de se projeter à moyen terme. La crise covid a aussi perturbé le rythme mensuel des rencontres (reports de calendrier, conférences en ligne...). Les activités du Forum urbain ont été suspendues en 2021 par épuisement des équipes. G. Pinson évoque la trajectoire qui aurait pu se



poursuivre : il souhaitait que le Forum aille davantage vers les quartiers et les associations, il aurait aussi aimé avoir le temps de créer un club où les opérateurs auraient pu venir parler librement de leurs problèmes.

Le Forum avait pourtant des atouts : bien installé dans le paysage de la recherche bordelaise après 7 ans d'activités, identifié des acteurs de la ville qui comptaient sur lui, une communauté scientifique toujours présente et un comité de pilotage espérant qu'un portage politique et administratif permettrait de sortir de l'ornière et souhaitant aussi conserver le nom du Forum urbain.

La relance dans le cadre du PEPR

G. Pinson et G. Pouyanne ont œuvré pour opérer un changement de gouvernance permettant la relance du Forum : quitter le giron de Sciences Po Bordeaux pour entrer dans celui de l'université de Bordeaux. Depuis 2023, le Forum urbain s'inscrit désormais dans le cadre du Programme et équipement prioritaire pour la recherche (PEPR) Ville durable et bâtiments innovants (VDBI). Ce programme, qui est adossé à la stratégie nationale d'accélération « Solutions pour une ville durable et des bâtiments résilients », est financé dans le cadre de France 2030 par l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour 8 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2031. Le

gain est double : le PEPR a pu capitaliser sur le bilan 2014-2021 du Forum urbain porté par la communauté bordelaise, qui peut reprendre ses activités dans un cadre stabilisé pour 8 ans.

Développer les collaborations

Le Forum urbain a été dès 2015 un précurseur d'une tendance qui 10 ans plus tard tend à se généraliser, comme la recherche-action et les relations sciences-société. Si grâce à son expérience il peut conserver son avance, d'autres dispositifs équivalents existent désormais en France : par exemple à Nice, l'université de Côte d'Azur a créé l'Institut méditerranéen du risque de l'environnement et du développement durable (IMREDD). D'autres encore sont portés par une ou des collectivités, comme le service Paris Recherche de la Ville de Paris ou l'Institut Paris Région... Évoquant le futur du Forum urbain, G. Pouyane envisage de renforcer à court terme des collaborations locales avec l'Institut des Transitions de l'université de Bordeaux, mais aussi d'en développer de nouvelles avec l'IMREDD. Il suggère aussi que le Forum pourrait participer à la création à moyen terme d'une fédération de toutes ces entités qui se développent pour reposer les termes du débat, construire des démonstrateurs ou proposer des solutions concrètes en réponse aux enjeux de transition et aux changements globaux. En répondant à un véritable besoin des acteurs locaux, le Forum urbain contribue ainsi à nourrir les relations sciences-société. —

Les laboratoires membres du Forum urbain 2.0

UMR Biogeco - Biodiversité gènes et communautés.

UMR BSE - Bordeaux sciences économiques.

UMR CED - Centre Émile Durkheim.

UR ETTIS - Environnements, territoires en transition, infrastructures, sociétés.

UMR LAM - Les Afriques dans le monde.

UMR Passages.

UR PAVE - Profession architecture ville environnement.

ESPI - École supérieure des professions immobilières.

Les 7 grandes thématiques

L'habitat et l'habiter.

La métropole et le(s) territoire(s).

La (re)fabrique urbaine ou la question de l'écologisation.

Risques et résilience urbaine.

Justice(s) spatiale(s), (in)égalités territoriales.

Politique et conflit : gouvernance et évaluation des politiques urbaines.

Méthodes, représentations et récits de la ville.

L'équipe opérationnelle du Forum urbain

Depuis 2023 : Myriam Ducos et Océane Lecomte.

2014-2021 : Aurélie Couture, Julie Clerc, Élodie Escusa, Sophie Lafon et Jessica Brandler

POUR ALLER PLUS LOIN

- Le site du Forum urbain : <https://forumurbain.u-bordeaux.fr/>
- Les Rencontres du Forum urbain : <https://forumurbain.u-bordeaux.fr/methodes/Les-rencontres-du-Forum-urbain/r1570.html>
- Crisalidh, « Bilan croisé de cinq années de déploiement 2015-2021 », Forum urbain, Ubic, 2020 : <https://crisalidh.u-bordeaux.fr/Projet/Bilan-croise-de-cinq-annees-de-deploiement-2015-2020/Bilan-croise-Crisalidh-Forum-urbain-Ubic-i7753.html>

Bien-vivre et territoire

Quel sur-mesure ?

CÉCILE EZVAN | ÉLÉONORE LAVOINE | FIONA OTTAVIANI

Dans un contexte de crises multidimensionnelles (crises économiques de 2008, choc du covid-19, avec six limites environnementales planétaires dépassées et des inégalités sociales persistantes), de plus en plus de collectivités et d'acteurs locaux (associations, entreprises, habitants) s'interrogent sur la manière dont la politique et les actions menées sur le territoire contribuent au bien-vivre des habitants. Le territoire est alors conçu comme une « brique de base¹ » pour coordonner l'action collective face à ces bouleversements sans précédents, mais aussi comme un espace pertinent pour mieux appréhender les besoins des populations et les stratégies de réponses associées. Face à la polysémie du terme de bien-vivre – souvent employé comme un substitut aux termes de bien-être en relation aux travaux menés en Amérique latine² – la tentation est grande de vouloir établir un cadre homogène et partagé à tous les territoires. Pourtant, une telle homogénéisation, si elle permet la comparaison, risque d'accentuer la tendance tant critiquée du benchmarking territorial, des logiques de palmarès et de concurrence, et d'une gestion publique par les instruments. C'est pourquoi cet article soutient que les démarches du bien-vivre doivent être ajustées aux enjeux des territoires afin d'être utiles aux acteurs de ces territoires sur le long cours. Pour

ce faire, il est essentiel d'adopter une définition pluraliste et multidimensionnelle du bien-être, adaptée aux différents usages possibles de ces indicateurs.

De nombreuses démarches consacrées aux indicateurs de bien-vivre

De nombreuses initiatives pour construire des indicateurs de bien-vivre ont vu le jour à l'initiative de professionnels de politique publique, d'élus, de chercheurs ou de militants associatifs à l'étranger (États-Unis, Canada, Australie, Italie, Belgique, Japon...) et en France (Bretagne, Pays-de-Loire, Lyon, Grenoble, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, etc.). Ces initiatives se sont nourries de différents rapports parus entre 2001 et 2010 et du mouvement pour d'autres indicateurs de richesse – porté en France par le collectif Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse – qui pointaient les limites de la quantification traditionnelle de la performance des territoires par des experts au profit d'une approche élargie et participative de la richesse : « Qui sait ce dont les populations ont besoin, où est le bien commun, quelles perspectives d'avenir, quel projet de société élaborer³ ? » D'autres approches ont employé les outils des sciences régionales pour approcher via l'angle du bien-être la question des inégalités territoriales. Si chacune de ces expériences a permis

des avancées théoriques et méthodologiques, rares sont les expériences françaises établies, développées et suivies sur une durée longue (Indicateurs de santé sociale en Nord-Pas-de-Calais, Indicateurs de bien-être soutenable territorialisés à Grenoble [IBEST], Indicateur de capacités relationnelles [RCI] récemment déployé dans les écolieux de la Coopérative Oasis). Les expériences de long cours issues des dynamiques d'acteurs territoriaux relèvent donc plus de l'exception que de la règle.

Une conception multidimensionnelle et pluraliste du bien-être

Les démarches du bien-vivre adoptent pour la plupart une conception multidimensionnelle et pluraliste du bien-être et se distancient d'une approche fondée sur la satisfaction subjective qui fait débat dans la littérature. L'accent est mis sur le pluralisme des valeurs et la dimension relationnelle. Dans le sillage des travaux de l'économiste Amartya Sen, le bien-être est fréquemment appréhendé via les opportunités offertes aux personnes de se réaliser et de vivre la vie qu'elles ont des raisons de valoriser.

Par exemple, IBEST et le RCI, suivant la logique prônée par Nussbaum et Wolf et de-Shalit, sont fondées sur des seuils permettant de mesurer si les personnes ou les groupes sont privés d'accès à une ou plusieurs capacités. Cette approche du bien-être est constructiviste : elle vise à interroger,

1 | P. Calame, *La démocratie en miettes. Pour une révolution de la gouvernance*, Descartes & Cie, 2003.

2 | Nous emploierons ici les deux termes comme synonymes.

3 | F. Jany-Catrice, « La longue marche vers de nouveaux indicateurs sur les territoires », *Savoir/Agir*, 2010, 11(1), p. 97.

au-delà de la manière de mesurer le bien-vivre, ce qu'est l'objet du bien-être. Puisque chaque personne peut considérer différemment ce qu'elle valorise comme important dans sa vie et donc ce qu'est son bien-être, Amartya Sen suggère d'abandonner une approche experte de la détermination du bien-être pour fixer de manière pluraliste et multidimensionnelle « ce qui compte et ce que l'on compte ».

Des indicateurs à la mesure des territoires

Les démarches autour du bien-vivre ont davantage à offrir que la production de nouvelles métriques et doivent être conçues moins comme des « outils de légitimation de l'action urbaine » que comme de « outils [adaptables] de management des politiques¹ ». Sans abandonner la comparaison (dans le temps et selon des seuils), il est possible pour les acteurs du territoire voulant se saisir de telles démarches de les ajuster à leurs besoins, ce qui est un levier pour la mise en œuvre concrète de tels indicateurs. Les retours d'expérience témoignent que ce qui compte, c'est davantage la reprise de la démarche (pluraliste et multidimensionnelle) dans les différents canaux de production de la politique publique et la réflexion sur les besoins des acteurs, que la fixation d'un ensemble d'indicateurs. Toutefois, cela n'enlève pas l'intérêt très fort pour enrichir l'observation, l'évaluation et le pilotage de la production de nouvelles données (notamment via enquête), permettant de révéler ce qui est invisible sur les territoires au regard de la statistique classiques (liens sociaux, rapport au temps, accès à la nature, etc.) et de remettre de la transversalité entre les différents services des politiques publiques.

Par conséquent, si la démarche d'interrogation en termes de bien-vivre

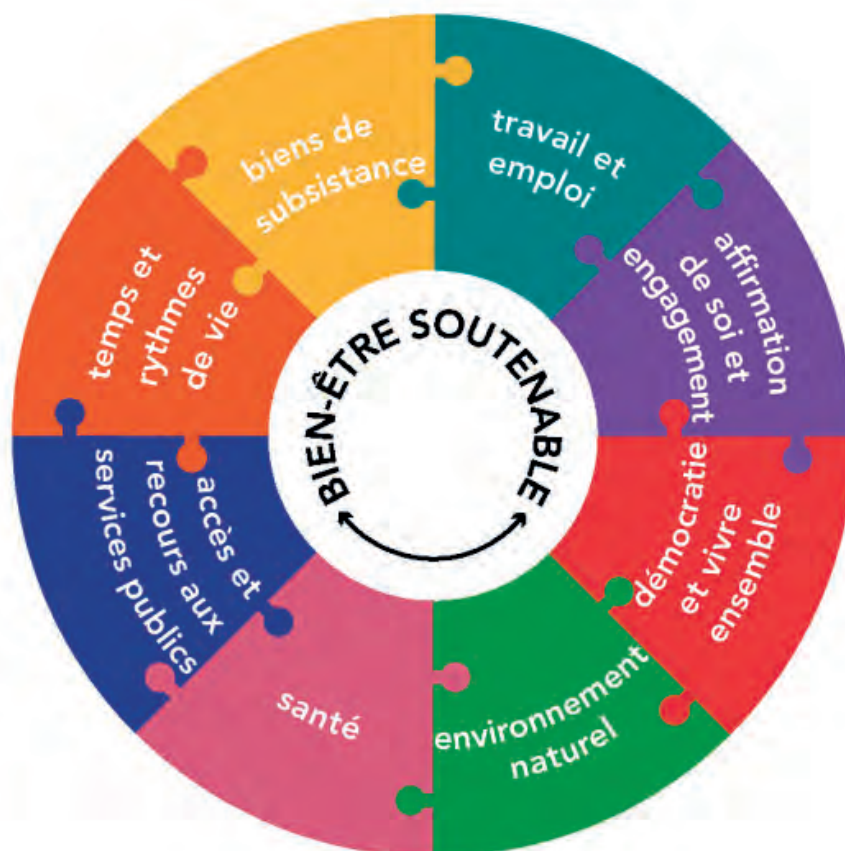
comprend une dimension universelle et vient interroger les besoins et le bien commun, la manière de répondre à ces besoins est toujours spécifique à un territoire ou un lieu donné. Alors que la tendance est à une homogénéisation techniciste des processus d'observation et d'évaluation, prendre en compte le bien-vivre nécessite de remettre de l'hétérogénéité dans l'appréciation des vécus, besoins et ressources territoriaux.

Ainsi, l'outillage théorique et méthodologique produit par ce type de démarche se présente comme autant de « modules » qui peuvent être réutilisés dans des contextes variés. Par exemple, l'indicateur de capacité relationnelle a d'abord été utilisé pour le Nigeria, l'Indonésie, l'Argentine, le

Mexique et le Brésil dans une approche axée sur la responsabilité sociale des entreprises. Mais cette démarche se prête aussi à des adaptations pertinentes à d'autres échelles, telles qu'en témoigne l'usage du RCI pour évaluer la qualité relationnelle au sein des écolieux. IBEST a d'abord été utilisé à des fins d'observation sur le territoire urbain grenoblois et ensuite été réadapté en termes d'évaluation. Il a été réemployé sur des territoires périurbains du Nord-Isère confrontés à des enjeux importants de vulnérabilité sociale.

Les démarches de construction d'indicateurs alternatifs pour être pertinentes et adaptées aux enjeux relèvent donc davantage du « sur-mesure » que du « *one size fits all* ». —

Les huit dimensions du bien-être selon l'IBEST.



1 | F. Bardet, A. Purenne, « Surveiller et classer : deux chantiers pour une recherche urbaine critique », *Métropoles*, 2010, 7.
<https://doi.org/10.4000/metropoles.4302>

112 000

CAROLINE DE VELLIS

Avec 9,1 millions de personnes au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, la situation nationale se détériore¹. Ce sont plus de 28 000 personnes supplémentaires par rapport à l'année précédente qui ont basculé dans la pauvreté. Cette tendance se reflète également dans l'agglomération bordelaise. En dessous de la barre des 100 000 en 2014, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté s'élève à 112 000 en 2021, soit une personne sur sept. Ainsi, entre 2014 et 2021, ce nombre a progressé de 15 % dans l'agglomération, alors que sur la même période, la population globale a augmenté de 9 %.

La pauvreté est un concept complexe, renvoyant à de multiples dimensions économiques, sociales voire anthropologiques et politiques. Les ressources qui peuvent manquer pour mener une vie décente peuvent être alimentaires, énergétiques, etc., mais aussi s'appréhender en termes d'éducation, de santé psychique, de degré de socialisation, etc. En France, l'INSEE adopte des définitions essentiellement économiques. La pauvreté monétaire, l'indicateur souvent retenu et diffusé, s'apprécie en fonction du revenu disponible. Le seuil de pauvreté le plus couramment utilisé étant celui fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2021, ce seuil correspond à une personne

qui vit avec moins de 1 158 € par mois, à 1 737 € pour un couple sans enfant et à 2 432 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans (on parle ici de revenus réellement disponibles pour consommer et épargner). Les seuils de 50 % et 40 % du niveau de vie médian permettent d'identifier les populations touchées par une pauvreté sévère. Aussi en 2021, plus de 68 374 personnes vivent dans l'agglomération bordelaise avec moins de 965 € par mois (seuil de 50 %), représentant une hausse de 17 % en sept ans, plus marquée par conséquent que l'augmentation associée au seuil de 60 %. Les inégalités se creusent donc, avec une croissance plus forte de la population la plus vulnérable.

Qui est cette population en situation de pauvreté ? Si la pauvreté se décline en différentes catégories, allant des très pauvres aux moins pauvres, on relève cependant certaines constantes. Le taux de pauvreté décroît avec l'âge. La part des pauvres chez les moins de 30 ans est plus élevée que celle des trentenaires, ceux-ci présentant, à leur tour, des taux plus forts que les quadragénaires, etc. En ce qui concerne la taille des ménages, les plus forts taux de pauvreté se situent aux extrémités à savoir une surreprésentation des personnes pauvres dans les grands ménages (ménages de 5 personnes ou plus) et au sein des ménages d'une personne. Enfin, les familles monoparentales sont fortement touchées. Dans l'agglomération bordelaise, plus d'un quart des personnes vivant dans

des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté.

En outre, ce recensement repose sur une base fiscale. Il se limite à l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires, écartant de fait les personnes vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite). Les individus sans domicile, pourtant directement concernés par cette problématique, sont également exclus de ces statistiques.

Les personnes sous le seuil de pauvreté présentent donc un profil assez hétérogène. Comme on peut s'y attendre, elles résident dans des secteurs spécifiques de la métropole. Les communes de Lormont, Cenon et Floirac affichent les taux de pauvreté les plus élevés. Néanmoins, c'est dans la commune de Bordeaux que l'on dénombre le plus grand nombre de personnes pauvres, avec plus de 38 500 individus concernés.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) affichent souvent un taux de pauvreté supérieur à 40 %. Avec des différences notables toutefois. Le quartier bordelais Le Lac se démarque avec la proportion la plus élevée : plus de la moitié de ses habitants vit sous le seuil de pauvreté (51 %). En revanche, le quartier de Lormont Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri affiche la part la plus faible parmi les QPV (32 %), même si ce chiffre reste plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la métropole bordelaise (14,4 %).

1 | https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/07/11/la-pauvrete-et-les-inegalites-se-stabilisent-a-leurs-plus-hauts-niveaux-des-dix-dernieres-annees_6248852_3224.html
<https://www.vie-publique.fr/en-bref/291882-91-millions-de-personnes-sous-le-seuil-de-pauvrete-en-2021>

La surélévation : le droit à la hauteur ?

MICHAËL DAVID

Panacée pour les uns, mal-aimée pour les autres, la surélévation des bâtiments ne laisse aucun des acteurs de l'urbanisme indifférent, notamment les élus locaux. Quel maire, alors que les collectifs d'habitants fleurissent et ciblent la densification des villes, prendrait le risque de rajouter des étages en lisière d'un quartier pavillonnaire et d'être taxé de « bétonneur » ?

Pourtant, le constat est unanime et partagé. Depuis une quinzaine d'années, et plus encore dans la période récente, l'heure est à la crise du logement, à la rareté du foncier et à la recherche de solutions pour construire « à la verticale » et accompagner les obligations réglementaires liées au zéro artificialisation nette (ZAN) et à la lutte contre l'étalement urbain.

Selon la jurisprudence, une surélévation exige une construction en dur, qui provoque une élévation de l'immeuble au-dessus du faîtage et créant de nouveaux locaux.

Dès 2009, la loi¹ a prévu de nombreuses dérogations pour mieux anticiper les contraintes juridiques en la matière et faciliter l'assouplissement des règles des PLU(i). C'est en ce sens que les codes de l'urbanisme et de la construction et de l'habitation ont été toilettés permettant notamment à l'article L. 152-6 du code de l'urbanisme de déroger aux règles de gabarit et aux obligations en matière de création d'aires de stationnement pour autoriser à dépasser la hauteur maximale prévue par le PLU(i).

Quel regard le juriste peut-il porter sur les virtualités pratiques de cette technique de construction prometteuse ? Si la tentation est grande de privilégier cet outil d'urbanisation, elle est encore empêchée. Pourtant, quand les tentatives existent, elles s'expriment de façon inventive et décomplexée.

La tentation, d'abord

Si le droit permet en théorie les constructions surélevées, de nombreux écueils techniques et financiers freinent leur développement pratique. Et les professionnels du secteur de pointer des travaux de rénovation coûteux et une complexité technique des chantiers qui font monter les prix du fait d'un défaut de concurrence sur des compétences pointues : audit, assemblage préfabriqué en usine ou encore logistique de levage.

L'autre obstacle à la surélévation émane, en ville, des architectes des bâtiments de France. Attachés à la préservation et la qualité du patrimoine bâti et des paysages, leur préférence va clairement à une densification dans le périurbain optant davantage pour un simple curetage des îlots en cœur de ville et des espaces de respiration associés.

Les tentatives, ensuite

Le nombre d'immeubles à surélever représente un gisement important et plusieurs grandes villes inventent des outils juridiques et financiers destinés à faciliter ce type d'opérations. À titre d'exemples, citons Strasbourg qui a

engagé un travail de recensement de son potentiel de surélévation en 2022 à partir de différents critères (dimension, profil, station de transport...). La métropole de Nice s'est également lancée dans l'expérimentation en faisant évoluer son règlement financier en faveur du logement social par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équilibre aux bailleurs. Quant à la métropole de Lyon, elle a modifié son PLU-H pour ajuster les densités dans certains secteurs bien desservis par les transports en commun et octroyer un bonus de constructibilité de 15 % aux constructions exemplaires sur le plan énergétique.

Et, dans ces mêmes métropoles, les bailleurs sociaux de produire du logement social ou étudiant et financer la rénovation de leur patrimoine en absorbant les surcoûts de la surélévation par l'absence de charge foncière sur l'opération, étant déjà propriétaires.

La volonté politique, enfin

Elle seule, qu'elle soit locale ou nationale, permettra de dépasser les difficultés actuelles. Faut-il aller vers un assouplissement des règles des PLU(i) au risque de mécontenter les habitants ? La dernière proposition de loi visant à faciliter la transformation des bâtiments de destination autre qu'habitation en habitations abonde en ce sens. Mais à la suite de la dissolution et de la recomposition de l'Assemblée nationale, quel sort le législateur lui réservera-t-il ? _

1 | Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, JO 27 mars.

Martin Vanier

Le temps des liens – Essai sur l'anti-fracture

L'aube, 2023, 144 p.

Le sous-titre montre clairement le point de départ de ce livre : une aversion de l'auteur pour l'utilisation croissante du thème de la fracture territoriale alors que cette grille de lecture de l'espace occupe désormais une position quasi-hégémonique dans les champs tant médiatique que politique. Pourtant, l'objectif du livre n'est pas de réfuter une énième fois, sur la base d'analyses statistiques ou empiriques, les discours qui circulent à ce sujet. En prenant l'exemple de la thèse de Christophe Guilluy sur la « France périphérique », l'auteur constate que les démonstrations ont déjà été produites mais qu'elles demeurent inaudibles. Dans ce qui relève d'un « essai », il vise plutôt à décrypter les ressorts politiques et les accointances idéologiques de la rhétorique de la fracture. Il montre aussi combien cette notion s'articule plus largement à des représentations sociales de l'espace et à des catégories spatiales en grande partie dépassées : une représentation passéiste du rural, une phobie des métropoles, l'effacement du périurbain et du tiers-espace. Surtout Martin Vanier développe avec conviction la thèse que la notion de fracture fige les clivages : non seulement celle-ci masque les transformations à l'œuvre dans les territoires, mais elle interdit de donner des perspectives d'évolution, en enfermant dans le ressentiment ou dans la nostalgie.

L'intérêt de l'ouvrage est cependant loin de se résumer à cette critique de la rhétorique de la fracture, qui n'en constitue que le premier chapitre. Les deux suivants visent respectivement à proposer de nouvelles représentations sociales de l'espace et à réfléchir aux transformations et à l'avenir des territoires, afin de conclure sur des pistes esquissant une refondation des politiques d'aménagement du territoire.

Le deuxième chapitre offre ainsi une déclinaison géographique du concept de « reliance », forgé par le sociologue belge Marcel Bolle De Bal et retravaillé par Edgar Morin. Définie comme les processus qui produisent et recomposent les liens spatiaux de la société, la reliance est présentée comme une matrice permettant de façonner de nouvelles représentations de l'espace géographique. L'auteur en propose trois premières : la ligne de vie, l'archipel et les communs territoriaux.

Le troisième et dernier chapitre développe le paradoxe qu'à l'heure où l'humanité n'a jamais été aussi bien outillée pour anticiper le futur – y compris parfois avec une extrême précision, que ce soit en matière démographique ou vis-à-vis du climat et de ses conséquences sur notre environnement –, l'avenir des territoires est de plus en plus incertain. Tant la progression de l'individualisme que l'accroissement des capacités à se saisir des outils de prévision conduisent à élargir la gamme des réponses de chacun vis-à-vis des bouleversements qui arrivent. Il en découle une tendance à la diversification des modes de vie porteuse de contradictions et de conflictualité.

La réponse politique à l'accompagnement de la transformation des territoires doit donc se trouver à la fois dans les liens à tisser entre ceux-ci – on retrouve le thème de l'interterritorialité cher à l'auteur – et dans des activités de médiation, de régulation et de conciliation entre des modes de vie et des rapports à l'espace différenciés.

Petit par sa taille, ce livre est néanmoins exigeant et ambitieux. Bien qu'assez théorique, il s'appuie sur plusieurs illustrations ou considérations concrètes tirées des territoires français. Le lecteur girondin appréciera par exemple les pages montrant le refus de Castillon-la-Bataille de se laisser enfermer dans l'étau de la fracture territoriale. Pour leur part, les urbanistes et les politiques y trouveront, entre autres, des raisons de ne pas prendre pour argent comptant les typologies spatiales qu'ils utilisent, une invitation à explorer l'opérationnalité de la notion de « ligne de vie » (c'est-à-dire le parcours, répété à une fréquence significative, par des personnes, des groupes ou des populations) et une injonction à accepter la diversité des modes de vie comme condition indépassable de chacun des espaces sur lesquels ils travaillent, quelle que soit son étendue.

Nathanaël Fournier



Isabelle Rey-Lefebvre

Halte à la spéculation sur nos logements ! Les solutions pour habiter à nouveau les villes

Rue de l'échiquier, collection Diagonales, 2024, 224 p.

À l'heure où, plus que jamais peut-être, le logement est au cœur de la fabrique des inégalités et d'une fracture sociale toujours plus profonde, Isabelle Rey-Lefebvre, ancienne journaliste spécialiste des questions d'habitat au *Monde*, détaille dans cet ouvrage les mécanismes et les conséquences néfastes de la spéculation immobilière dans les métropoles européennes mais aussi les rebonds locaux et les solutions pour habiter autrement.

De Barcelone à Berlin en passant par Amsterdam, les métropoles européennes sont confrontées aux mêmes maux. Crise immobilière de 2008, explosion des locations touristiques, ventes en bloc à des fonds d'investissement... La surexploitation de la valeur financière du logement se fait au détriment de sa valeur d'usage et donc des conditions de vie des habitants.

De ces crises naissent aussi des réactions citoyennes, qui permettent d'inventer ou de réinventer, d'importer et d'adapter d'autres modèles d'habiter. Soutenues par des politiques publiques, elles contribuent à défendre le droit à la ville et au logement. Ainsi, l'ouvrage rappelle que se loger est d'abord une affaire politique.

L'autrice identifie, en Europe, plusieurs modèles permettant d'extraire le logement des logiques de marché : le logement social, la coopérative et enfin la dissociation du foncier et du bâti, traduite en France par le binôme Organisme Foncier Solidaire (OFS) et Bail Réel Solidaire (BRS). De nombreux exemples permettent en particulier de comprendre les mécanismes de ces deux derniers modèles, qui réinventent la notion de propriété.

Dans les trois métropoles préalablement citées, le modèle coopératif est encouragé. Il se distingue par un montage et une gouvernance spécifiques, où la propriété est collective. En détenant des parts sociales, les habitants sont associés-coopérateurs et, à ce titre, impliqués directement dans la gestion et la prise de décision. Ils sont également locataires des logements de la coopérative et lui versent chaque mois une redevance. Grâce à un effort public initial (mise à disposition de foncier, cession du terrain avec une moins-value...), les loyers (redevances) sont abordables, inférieurs au prix de marché. Selon les statuts de la coopérative, la revente des parts sociales, toujours encadrée, donne lieu ou non à une plus-value. Bien souvent, les projets coopératifs portent une grande attention aux enjeux écologiques, à la question des usages, du partage et de la mixité, permettant de réinventer un vivre ensemble, autant qu'un engagement citoyen.

Dans certains pays ou villes européennes, le modèle coopératif est ancré depuis longtemps. C'est le cas de la Suisse ou de Vienne en Autriche où les logements coopératifs représentent 21 % du parc global et où plus de 60 % des logements ont des loyers régulés. En France, les coopératives d'habitants, réintroduites par la loi ALUR en 2014, font timidement leur retour.

Le deuxième modèle permettant de soustraire le foncier au marché est la dissociation de la propriété du foncier de celle du bâti. Le modèle du *Community Land Trust*, importé des États-Unis, se développe en Europe (Royaume-Uni, Belgique, France...) avec des adaptations locales.

En France, introduit lui aussi par la loi ALUR, il est en plein essor, avec la création de nombreux OFS, le plus souvent par des organismes HLM. L'OFS est propriétaire du terrain et seul le bâti est acquis par le ménage. Ce système d'accession sociale à la propriété permet de réduire les prix d'acquisition de 30 à 50 %. Les acquéreurs remboursent leur emprunt pour le bâti et versent une redevance à l'OFS pour le terrain. Le prix de revente est encadré, correspondant au prix d'acquisition majoré du coût de l'inflation.

Avec ce tour d'horizon européen, l'autrice permet de relire la situation française : grâce à son modèle unique du logement social, elle voit, jusque-là, sa situation mieux résister que celle d'autres pays européens, en particulier sur la question de la financiarisation du logement. Elle met aussi en lumière des solutions qui permettent aux habitants de retrouver confiance en l'avenir grâce à de bonnes conditions de logements (effort financier mesuré, adéquation du logement aux besoins, qualité...). Ces solutions sont aussi un moyen de redonner du sens à l'habiter en partageant espaces et usages et en continuant à forger un socle sociétal commun. De nouveaux modes de faire, des voies hybrides sont techniquement possibles ; reste à encourager le changement d'échelle : une affaire politique donc.

Claire Philippe



Xavier Desjardins, David Djaïz

La révolution obligée

Réussir la transformation écologique sans dépendre de la Chine et des États-Unis

Allary Éditions, 2024, 304 p.

Placé sous le signe de Machiavel, le dernier livre de David Djaïz et Xavier Desjardins provoque les esprits dès les premières pages : « Qu'est-ce qui cloche ? Pourquoi la lutte contre le changement climatique se trouve-t-elle dans tous les discours et presque nulle part dans les faits ? »

Face à l'urgence de la situation, le haut fonctionnaire et le professeur en urbanisme et aménagement ont pour ambition de proposer des solutions ancrées dans l'action afin de mener à bien la transition écologique. Pour eux, le véritable choix se situe entre agir, en menant « une révolution obligée mais maîtrisée, gouvernée démocratiquement de bout en bout » en moins de trente ans, ou ne pas agir, et subir « des bouleversements planétaires incontrôlables, désordonnés, aux effets potentiellement bien plus dévastateurs, y compris sur le bien-être individuel ».

Au fil d'un propos richement documenté, le lecteur est pris par la main dans une mise en perspective des modèles des superpuissances américaine et chinoise en matière de transformation écologique avec le pacte vert européen. L'approche américaine est marquée par un fort soutien au marché et à l'innovation. L'approche chinoise se caractérise par un « totalitarisme vert ». Ces modèles sont schématisés sous forme de boussoles qui montrent, de façon synthétique, comment « la question climatique est incorporée à l'imaginaire national, au contrat social, à l'économie politique et aux relations internationales » en Chine et aux États-Unis.

David Djaïz et Xavier Desjardins analysent ensuite le Pacte vert européen et donnent à voir les conséquences de cet instrument coercitif et du faible niveau d'investissement et de subvention à la production et à l'innovation. A posteriori, leur analyse paraît anticiper la récente crise agricole : « Dans le même temps, elle ouvre la porte à une coalition des mécontentements nationaux face à l'inflation normative dont le Pacte vert est porteur. »

Pour réussir la transition écologique européenne, il faut un autre Pacte vert s'inspirant des modèles chinois et américains sans pour autant les imiter. Ainsi, il s'agit pour l'Europe de trouver sa propre voie avec un nouveau contrat social. Cela nécessite d'inventer un nouvel art de gouverner.

Dans la dernière partie, les auteurs proposent un mode d'emploi articulé sur trois piliers afin de trouver cette voie : un nouvel imaginaire de la solidarité, un nouveau pacte de production et de consommation conjuguant choc industriel et accompagnement des plus modestes et un nouveau mode de gouvernance articulé sur une boussole écologique.

Ce « chemin démocratique » implique de grandes actions volontaires à l'échelle européenne en matière de solidarité et de soutien à l'innovation et à la recherche. Dans la vie des habitants au quotidien, il s'agit de tenir les exigences écologiques tout en s'adaptant aux spécificités des territoires. Afin d'étayer leur propos, les auteurs s'appuient sur une série de propositions concrètes. Par exemple, ils imaginent un « pass climat » qui prendrait la forme d'une dotation accessible grâce à une application. Les montants dépendraient des revenus et de la situation géographique, permettant d'acheter des solutions écologiques spécifiques. Ainsi, les habitants du périurbain lointain bénéficieraient d'un soutien plus important pour compenser des coûts de mobilité plus élevés.

En résumé, *La révolution obligée* est un ouvrage à mettre entre les mains des élus locaux, des décideurs politiques et des techniciens des collectivités territoriales qui croient en la possibilité de relever le défi climatique et le souhaitent tout en tenant compte des enjeux sociaux, économiques et géopolitiques.

Élise Thouron



CAhiers de la MÉTROPOLÉ BORDELAISE

LES AUTEURS

p. 51 | **Thomas Bellocq**
architecte à Dax.

p. 36 | **Frédéric Bertrand**
enseignant-chercheur ENSAPB/IPRAUS, architecte
et urbaniste APUR (atelier parisien d'urbanisme).

p. 8 | **Bastien Bezzon**
docteur en aménagement de l'espace et urbanisme,
université de Bordeaux.

p. 48 | **Jean-Noël Blanc**
sociologue urbain, enseignant et romancier.

p. 17 | **François Cougoule**
urbaniste, chargé d'études à l'a-urba.

p. 77 | **Michaël David**
conseiller juridique à l'a-urba, enseignant-chercheur
associé à l'institut Léon Duguit (ILD),
université de Bordeaux.

p. 76 | **Caroline de Vellis**
statisticienne, directrice de l'équipe Observation
et trajectoires à l'a-urba.

p. 67 | **Élisabeth Essaïan**
architecte, docteure en architecture et enseignante-
chercheuse à l'ENSAPB (École nationale supérieure
d'architecture Paris-Belleville).

p. 74 | **Cécile Ezvan**
professeure associée au sein d'Excelia Business
School.

p. 78 | **Nathanaël Fournier**
économiste, chargé d'études à l'a-urba.

p. 20 | **Patrice Godier**
maître de conférences en sciences humaines
et sociales à l'École nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Bordeaux.

p. 14 | **Emmanuelle Goïty**
urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 14 | **Sophie Haddak-Bayce**
architecte-urbaniste, directrice de l'équipe Usages
et qualité de vie à l'a-urba.

p. 27, 42 | **Xavier Lacarce**
enseignant à Sciences Po Bordeaux.

p. 57 | **Emmanuelle Lallement**
anthropologue, professeure des universités à l'Institut
d'études européennes, chercheuse au LAVUE et
membre de l'équipe ALTER de Paris 8.

p. 74 | **Éléonore Lavoine**
doctorante en gestion, chargée de recherche Utilité
sociale territoriale à la fédération Léo Lagrange.

p. 1, 32 | **Françoise Le Lay**
directrice des études à l'a-urba.

p. 63 | **Carole Lemee**
anthropologue, maître de conférences, faculté
d'anthropologie sociale - ethnologie, université de
Bordeaux, chercheuse à l'UMR Passages.

p. 42, 47, 54 | **Stella Manning**
urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 23 | **Élodie Maury**
directrice de la communication et d'édition à l'a-urba.

p. 11 | **Thierry Oblet**
sociologue, maître de conférences
à l'université de Bordeaux.

p. 74 | **Fiona Ottaviani**
docteur en économie et associate professor à
Grenoble école de management (HOS - AFMO).

p. 25, 79 | **Claire Philippe**
urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 39 | **Louise Pichon-Collet**
urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 4 | **Gilles Pinson**
professeur de science politique
à Sciences Po Bordeaux.

p. 8 | **Guillaume Pouyanne**
économiste, maître de conférences
à l'université de Bordeaux.

p. 55 | **Emmanuel Taïeb**
professeur de science politique à Sciences Po Lyon,
rédacteur en chef des revues *Quaderni* et *Saison*,
chercheur au laboratoire Triangle.

p. 80 | **Élise Thouron**
urbaniste, chargée d'études à l'a-urba.

p. 70 | **Sandrine Vaucelle**
géographe, maître de conférences
à l'Université Bordeaux Montaigne.

LES ILLUSTRATEURS

p. 9, 11, 18, 50 | **Sylvain Tastet**
infographiste à l'a-urba.

LES PHOTOGRAPHES

couverture, p. 1, 2, 13, 19, 21, 22, 24, 26, 33, 46

| **Hélène Dumora**
photographe à l'a-urba.

p. 61
| **Marion Philip**
collection personnelle

Couverture

Le mausolée de l'armateur Jean Catherineau
au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux : une
Faucheuse drapée d'un linceul qui domine un rocher
au pied duquel un navire fait naufrage. L'épithaphe
proclame : « Par la science et l'intrépidité, le marin
peut longtemps braver les tempêtes de l'océan mais
il est un écueil contre lequel il doit fatalement se
briser : la mort. »

#26 | DÉCEMBRE 2024

Des vivants et des morts

La mort, taboue par excellence, a été progressivement invisibilisée de la ville. Or elle semble s'inviter de plus en plus dans les débats urbains : quelle place, voire quels nouveaux usages donner aux cimetières, aux abattoirs ?

Requestionner la place de la mort dans la ville n'est-elle pas l'occasion de réfléchir le rapport entre les vivants et ceux qui les ont précédés et la manière de prendre soin de nos morts familiers, de nos morts inconnus ou de nos morts illustres ?